

3^e ANNÉE, N° 4.

OCT.-DÉC. 1916.



BULLETIN



DES

AMIS DU VIEUX HUÉ.

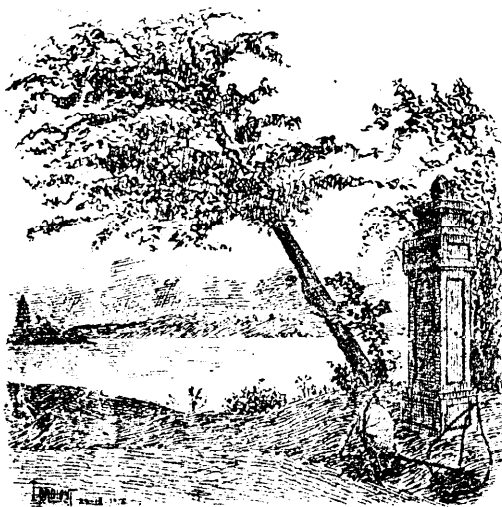


HUÉ

Le Temple des Lettres

par
UNG-TRINH

Sous-Directeur du Quòc-Tử-Giám.



ILLUSTRATIONS DE
T. ORDIONI
Commis des Services Civils.

Fig. 137. — Le temple des Lettres : La tour de Confucius et le fleuve vus de l'angle S. E.
de l'enceinte extérieure.

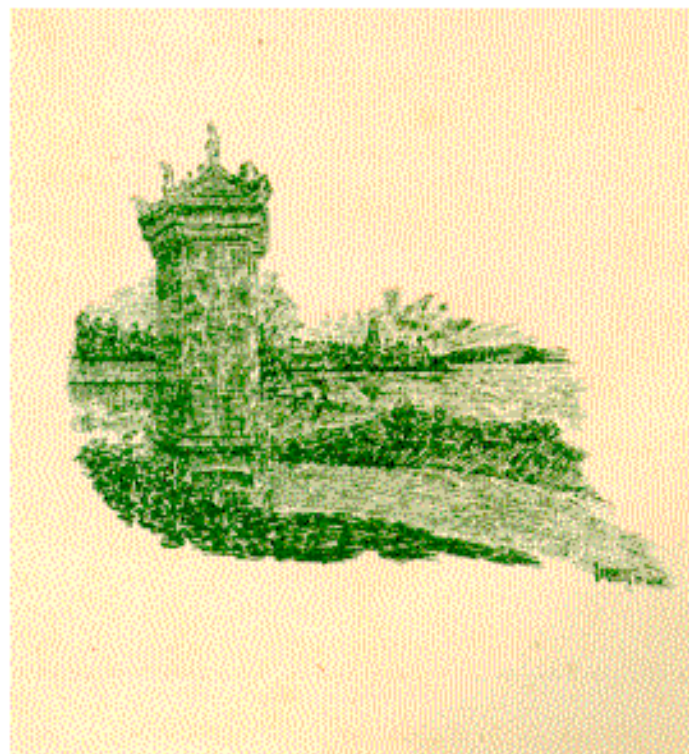
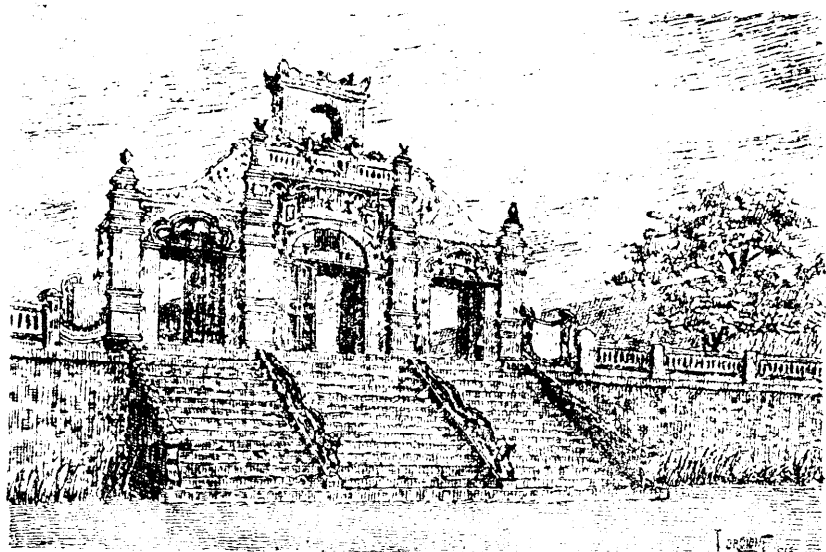


Fig. 138. — Le temple des Lettres : Stèle de l'angle S. E. de l'enceinte extérieure, avec échappée sur le fleuve.



Parmi (1) les temples officiels de la capitale, le Văn-Miếu, le temple des Lettres, est un des plus importants, soit à cause du culte que l'on y rend à Confucius et aux autres lettrés illustres de la Chine, soit, surtout, par sa situation pittoresque, par la solitude qui remplit ses cours, par la majesté de son ensemble.

Il est situé sur la route de Confucius, à quatre ou cinq cents mètres en amont de la pagode Thiên-Mộ, ou tour de Confucius, non loin de la rive du fleuve, à l'ombre d'arbres imposants (2).

1° — Description.

Quand on arrive au Văn-Miếu, on se trouve devant un grand mur d'enceinte, long de 150 mètres environ. Il est percé, au centre, par une porte monumentale, à trois ouvertures, surmontée d'un pavillon. C'est « la porte du temple des Lettres », Văn-Miếu Môn 文廟門.

(1) Communication lue à la réunion des Amis du Vieux Hué du 29 mars 1916.

(2) C'est ce temple Văn-Miếu qui est, à proprement parler, le temple de Confucius. C'est par erreur, et parce qu'elle est située sur la route qui mène au Văn-Miếu, que la tour de la pagode bouddhique Thiên-Mộ a été appelée par les Européens tour de Confucius.

Devant cette porte, du côté du fleuve, s'élèvent quatre colonnes reliées par une armature transversale en bois et métal, formant propylées, la baie du milieu étant plus élevée que les baies latérales. Sur les plaques de métal de la partie supérieure, à la baie centrale, il y avait jadis des inscriptions. A l'intérieur : *Trác việt thiên cổ* 卓越千古. « Sa grandeur surpasse les mille siècles passés », et à l'extérieur : *Đạo tại lưỡng giân* 道在兩間. « Sa doctrine est répandue au ciel et sur la terre ». Ce sont des louanges en l'honneur de Confucius et de sa doctrine.

Un chemin dallé conduit au fleuve où l'on voit un embarcadère en pierres brutes et en maçonnerie.

De grands arbres, des pins aux branches tourmentées ombragent la route qui passe devant le temple. Aux deux extrémités du mur d'enceinte, quelques piliers annoncent l'entrée du terrain consacré, et, de chaque côté, une petite stèle porte l'ordre habituel : « Fermez les parasols, descendez de cheval ! »

Si l'on pénètre dans la première enceinte, on a d'abord devant soi une petite cour, plantée de vieux pins d'un effet pittoresque, fermée, à la droite du visiteur, par un bâtiment, le *Hữu-Văn* 右文堂 « Honorer les Lettres ». C'est *Thiệu-Trị*, en la première année de son règne, 1841, qui lui donna ce nom. Auparavant, il était appelé *Sùng-Văn*, 崇文堂, nom qui a à peu près la même signification. A gauche, un bâtiment semblable porte le nom de *Đì-Lễ* 肄禮堂. « Apprendre les Rites par l'exercice ».

On peut pénétrer dans cette enceinte

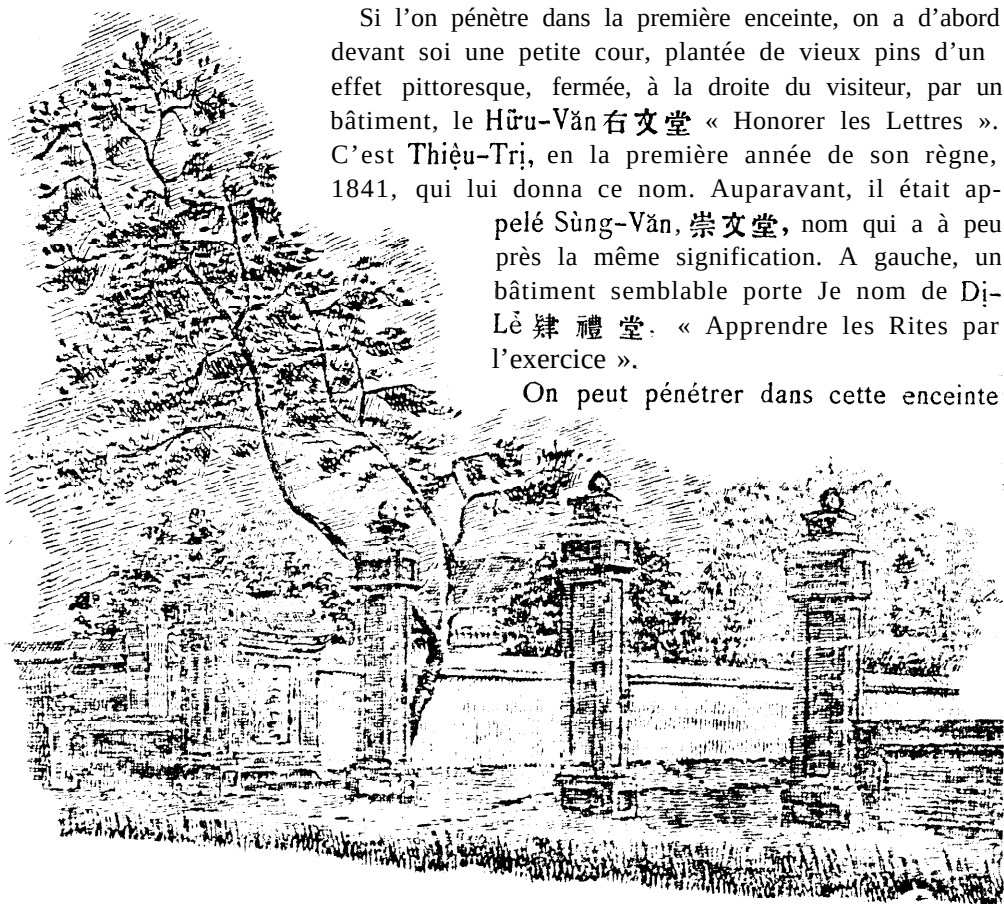


Fig. 140. — Le Temple des Lettres : Colonnes et stèle de l'angle S. O. de l'enceinte extérieure.

extérieure, qui est à peu près carrée, par deux portes cintrées ouvertes dans les murs latéraux. La porte Ouest porte le nom de Quan-Đức 觀德門. « Contempler, ou faire connaître la Vertu » ; celle de l'Est est appelée Chàn-Đức 振德門, « la Vertu prospère ». Avant la première année de Thiệu-Trị, 1841, elle portait le nom de Đạt-Thành, 達誠門 « Répandre la Sincérité ».

C'est dans l'angle Est de l'enceinte extérieure que s'élève le petit pagodon consacré au Génie du Sol, Thổ-Công, 土公. On y voit aussi de chaque côté, près des portes latérales, deux rangées de stèles consacrées à la gloire des lettrés qui ont obtenu le titre de Docteur, Tàn-Sĩ, sous la dynastie actuellement régnante. Il y a 14 stèles d'un côté et 16 de l'autre.

L'enceinte extérieure en renferme une seconde, surélevée d'une quinzaine de marches, percée également de trois portes. Les deux latérales sont appelées, celle de l'Est : Kim-Thanh 金聲門 « Célébrité éclatante comme le son du métal », et celle de l'Ouest : Ngọc-Chân 玉振門 « Bonté aussi pure que le son du jade ». La porte centrale, à trois étapes, et percée de trois ouvertures, est la porte Đại-Thành, 大成門, « de la Grande Perfection ».

On se trouve alors dans une immense cour dallée, fermée, à l'Ouest, par « la Salle de droite », Hữu-Vu 右廡, et, à l'Est, par « la Salle de gauche », Tả-Vu 左廡 ; au fond s'élève le temple principal, formé de deux bâtiments accouplés l'un devant l'autre. Devant le temple principal, deux édicules

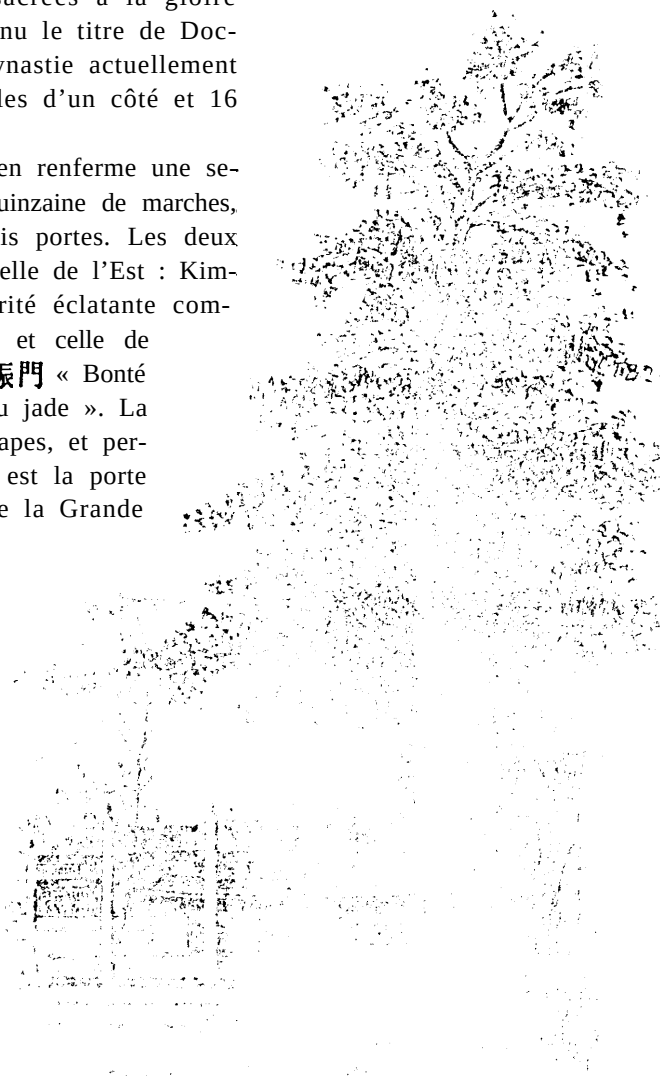
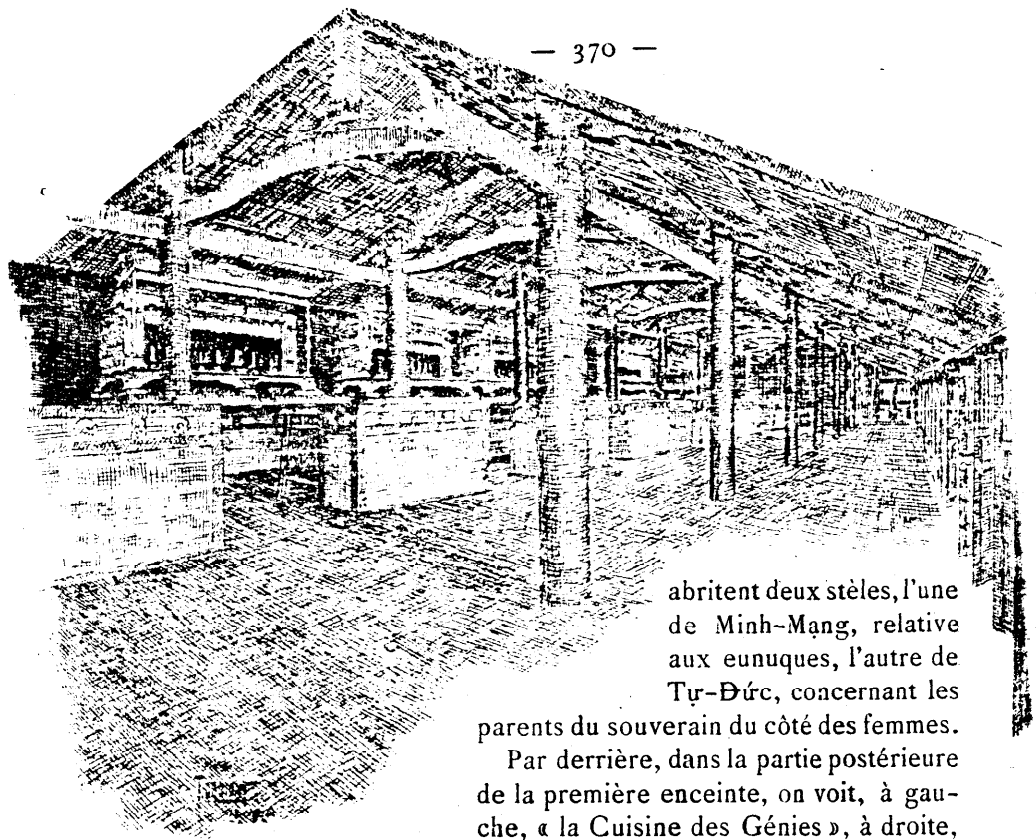


Fig. 141. — Le temple des Lettres : Propylées et porte Van-Mieu, ou porte principale de l'enceinte extérieure, vue du fleuve.



abritent deux stèles, l'une de Minh-Mạng, relative aux eunuques, l'autre de Tự-Đức, concernant les parents du souverain du côté des femmes.

Par derrière, dans la partie postérieure de la première enceinte, on voit, à gauche, « la Cuisine des Génies », à droite, « le Magasin des Génies », où l'on prépare les animaux immolés, et où l'on dépose les divers objets du culte.

Malgré l'état de délabrement de toutes ces bâtisses, l'ensemble présente un aspect de grandeur qui impressionne le visiteur (1).

2° — Historique.

Le temple des Lettres se trouvait originairement au village de Triêu-Sơn 朝山, hameau de l'Est, dans le *huyện* de Hương-Trà, sur la rive gauche du fleuve de Huê, au Nord de la citadelle.

Nous voyons en effet dans les Annales (2) que Minh-Vnong, dans la première lune de sa première année de règne, mars 1691, se rendit au temple des Lettres, sur le territoire de Triêu-Sơn, où il était d'ailleurs déjà souvent venu, et ordonna d'agrandir les bâtiments et de les construire conformément aux règles anciennes. Il ne reste aujourd'hui

(1) Voir la *Géographie de Duy-Tân*, *Đại-Nam nhứt thống chí*, livre 1. folios 16, 17.

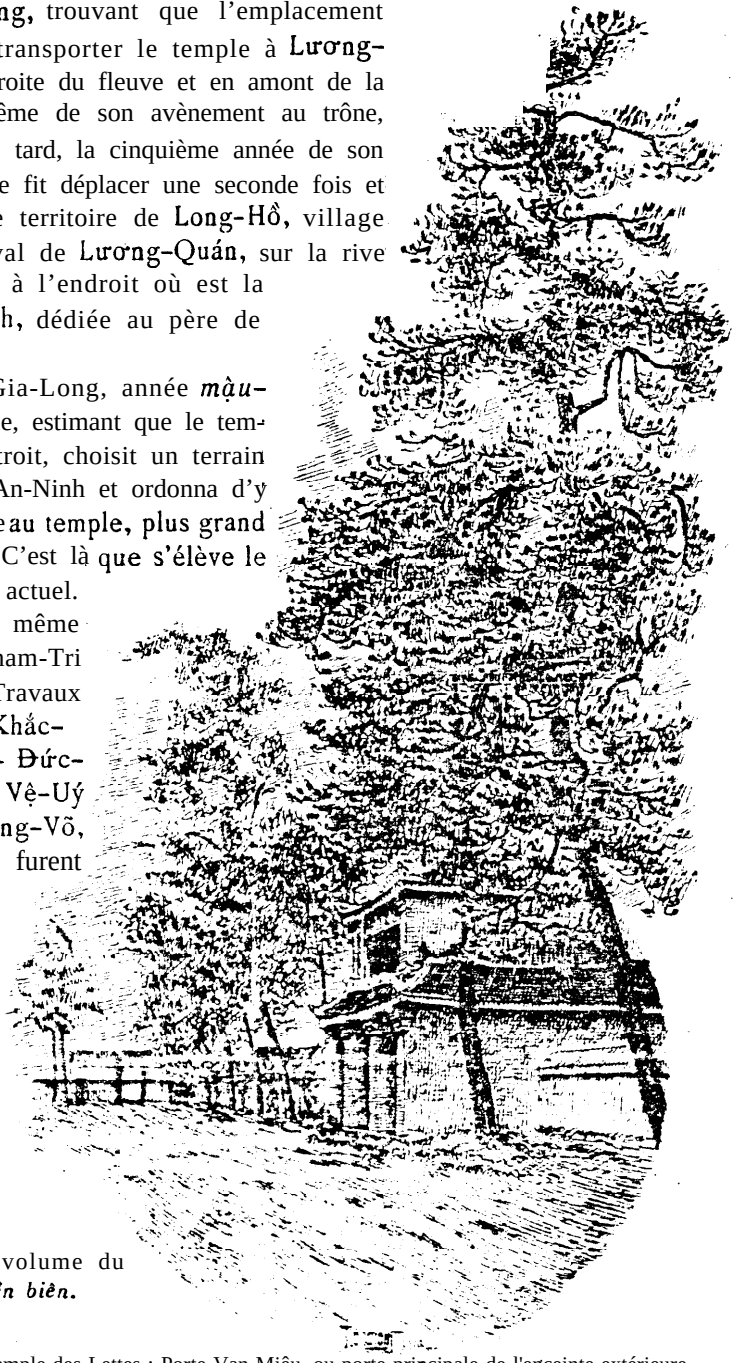
(2) Page 3 du 7^e volume du *Đại-Nam thất lục tiền biên*.

plus aucune trace de ce temple, mais sur son emplacement a été construite la pagode **Hội-Đông**, pagode officielle consacrée au culte de tous les génies.

Le roi **Huệ-Vương**, trouvant que l'emplacement était trop bas, fit transporter le temple à **Lương-Quán**, sur la rive droite du fleuve et en amont de la citadelle, l'année même de son avènement au trône, 1765. Cinq ans plus tard, la cinquième année de son règne, 1759 (1), il le fit déplacer une seconde fois et le fit édifier sur le territoire de **Long-Hồ**, village situé un peu en aval de **Lương-Quán**, sur la rive gauche du fleuve, à l'endroit où est la pagode **Khải-Thánh**, dédiée au père de Confucius.

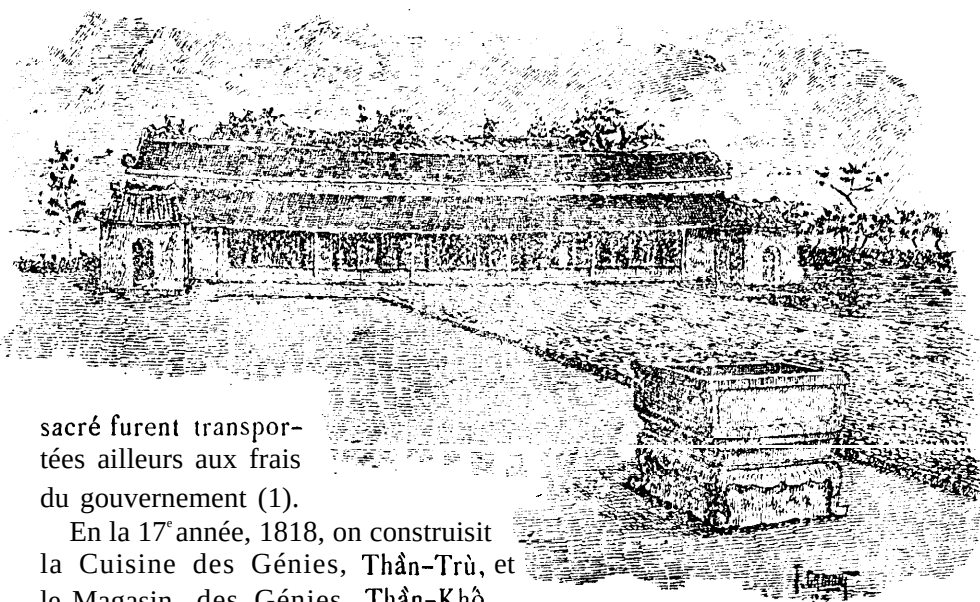
La 7^e année de Gia-Long, année *mậu-thìn*, 1808, ce prince, estimant que le temple était trop à l'étroit, choisit un terrain dans le village de An-Ninh et ordonna d'y construire un nouveau temple, plus grand et plus majestueux. C'est là que s'élève le temple des Lettres actuel.

Au 2^e mois de la même année 1808, les Tham-Tri du Ministère des Travaux publics, Nguyễn-Khắc-Thiệu et Nguyễn-Đức-Tuyền, ainsi que le Vệ-Úy du corps des Long-Võ, Nguyễn-Văn-Soạn, furent chargés de surveiller la construction du nouveau temple et de planter des pins tout autour. Les tombes qui se trouvaient dans ce terrain devenu



(1) Page 10 du 11^e volume du *Bai-Nam thạt lục tiên biên*.

Fig. 143. — Le temple des Lettres : Porte Van-Miêu, ou porte principale de l'enceinte extérieure vue de l'angle S. E.



sacré furent transportées ailleurs aux frais du gouvernement (1).

En la 17^e année, 1818, on construisit la Cuisine des Génies, *Thần-Trù*, et le Magasin des Génies, *Thần-Khò*.

En la 1^{re} année de *Minh-Mạng*, 1820, on édifia les deux bâtiments appelés *Hũu-Văn* et *Dị-Lễ*, qui sont à droite et à gauche, en entrant par la grande porte de l'enceinte extérieure.

En la 3^e année, 1822, on répara les deux bâtiments de droite et de gauche *Tả-Vu* et *Hũu-Vu*, de l'enceinte intérieure, ainsi que la Cuisine des Génies, le Magasin des Génies, le *Hũu-Văn* et le *Dị-Lễ*.

Mais comme le devant du temple touchait le fleuve même, et que les courants rongeaient la rive, une ordonnance royale de la 10^e année, 1829, prescrivit de remblayer avec de la terre et des pierres toute cette partie du terrain, en lui donnant la forme d'un croissant. Dix mille hommes de troupes du Tonkin et du Thanh-Hoá en service à Hué à cette époque, furent employés à aller chercher de la terre de l'autre côté du fleuve et à l'amener à l'endroit voulu. Les troupes de la marine, *Thủy-Quân*,

(1) Page 12 du volume 34 du *Đại-Nam-thất-lục chính biên định-hư-kỷ*.

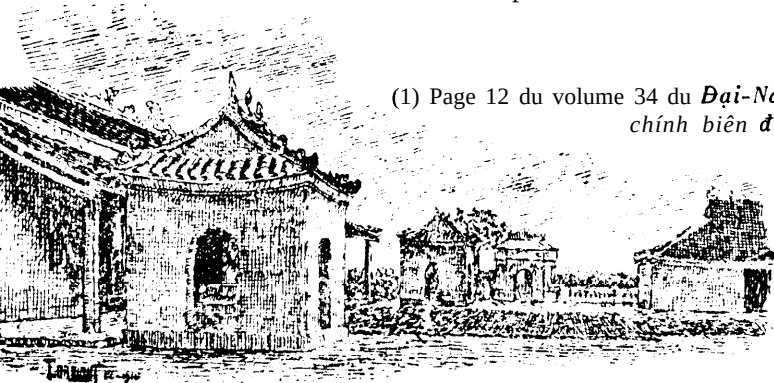
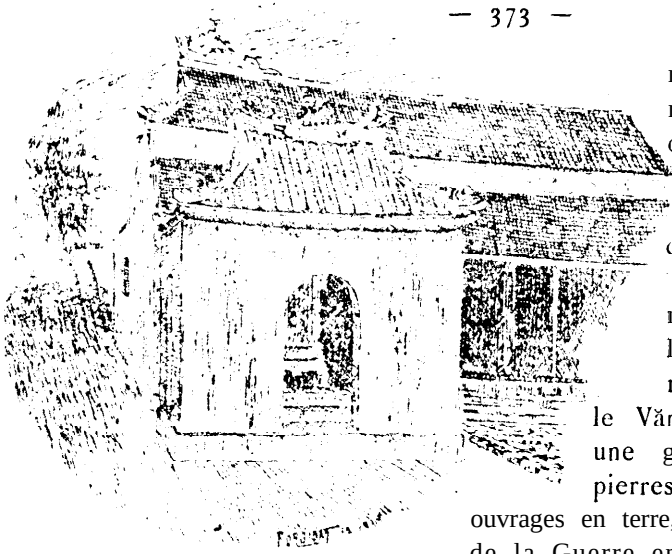


Fig. 144. — Le temple des Lettres : Le temple principal, vu de la porte *Dai-Thành*.

Fig. 145. — Le temple des Lettres : Abris des stèles et porte *Chân-Duc*, pris de la porte Ouest de l'enceinte intérieure.



réunirent un grand nombre de bateaux de l'Etat et en firent un pont flottant sur le fleuve, pour faciliter le travail (1).

Une autre ordonnance, prévoyant que le remblayage de la rive du fleuve devant le Văn-Miêu nécessiterait une grande quantité de pierres, pour consolider les

ouvrages en terre, mettait le Ministère de la Guerre en mesure de réunir

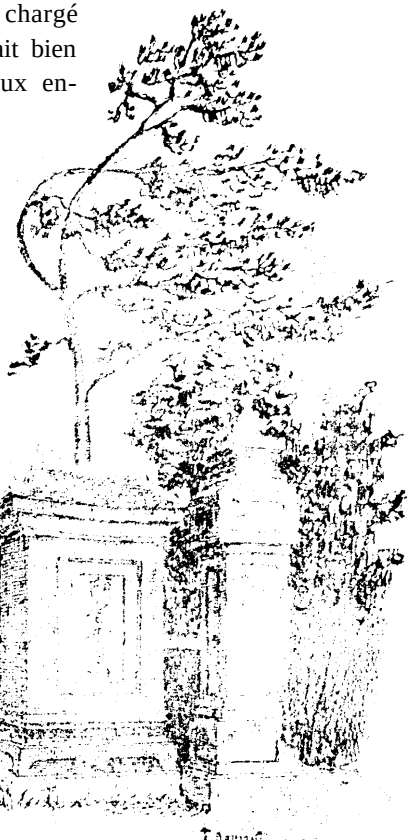
les pierres nécessaires. Chaque *vệ*, ou régiment, devait apporter deux *đầu*, mesure appelée vulgairement *ô*, et équivalant à peu près à deux mètres cubes et demi. Ces pierres devaient être placées d'abord dans un terrain voisin du Temple.

Le Ministère des Travaux publics était chargé de vérifier si la quantité de pierres voulue était bien livrée et de les placer ensuite dans l'eau aux endroits qu'il fallait combler (2).

En la 11^e année, 1830, des réparations générales furent exécutées, tant au temple principal qu'aux autres bâtiments.

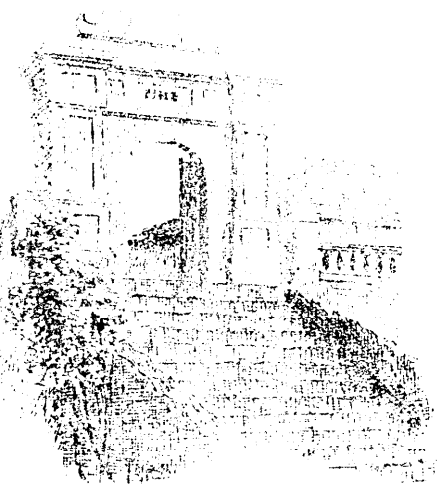
En la 21^e année, 1840, une ordonnance royale de Minh-Mạng prescrivit d'élever quatre colonnes en maçonnerie, qui devaient former l'entrée du temple sur le bord du fleuve, et de réparer également tous les objets du culte.

Une commission fut chargée d'examiner les améliorations qu'il convenait d'apporter au temple pour lui



(1) Page 26 de la section des Travaux publics du *Hội điển*, volume 208.

(2) *Hội điển*, volume 208, page 26.



donner un aspect imposant et majestueux, afin d'honorer à la fois la doctrine et son fondateur.

En la 3^e année de Thiệu-Trị, 1843, les boiseries du temple, qui avaient été primitivement peintes avec de l'huile rouge, furent recouvertes d'une couche de laque de même couleur. De même, les barres transversales des quatre colonnes en maçonnerie des propylées furent forgées en fer et des caractères y furent inscrits en émail.

En la 5^e année, 1845, quelques autres réparations furent effectuées.

En la 11^e année de Tự-Đức 1848, des réparations importantes furent également faites au temple (1), que l'on restaura à nouveau dans les 7^e et 15^e années de Thành-Thái (2).

3^o — *Culte.*

Si nous considérons le culte que l'on assure dans le Văn-Miếu, voici comment ce temple est aménagé.

Le bâtiment principal, dit Chánh-Điện, ou Chánh-Đường, est formé de sept travées et de deux

(1) Page 26, volume 208, section des Travaux publics du *Hội điển*.

(2) Pour les réparations de la 7^e année de Thành-Thái, voir *Đại-Namnhứt thông chí*, volume 1, page 17 et pour celles de la 15^e année, voir un rapport au Trône communiqué par le Ministère des Travaux publics.

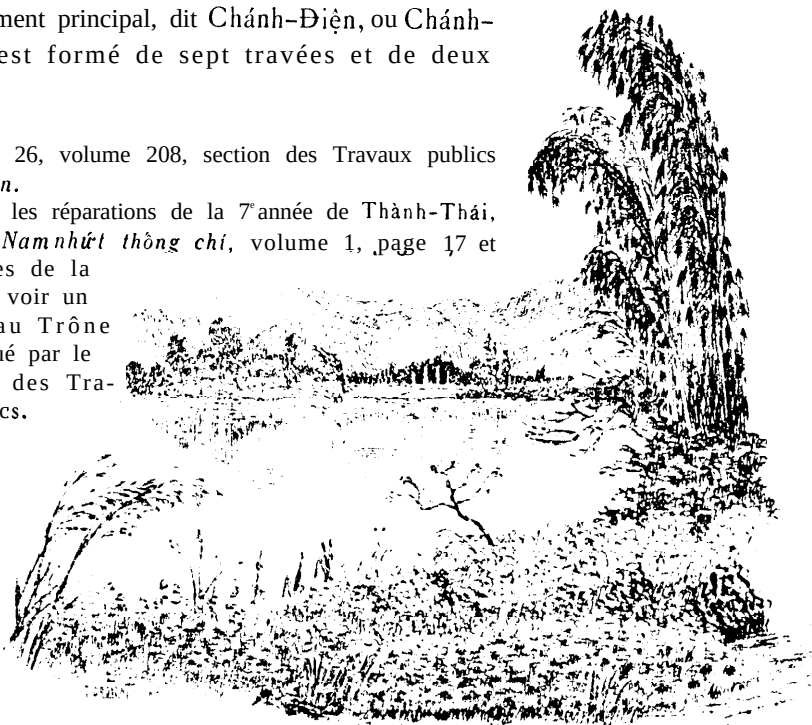
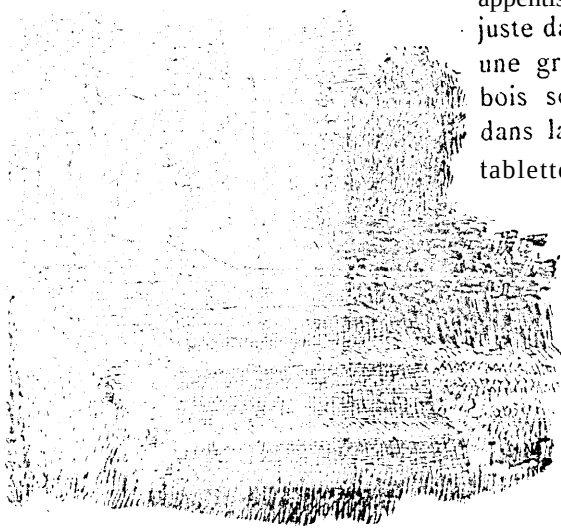


Fig. 148. — Le temple des Lettres : La porte Ngoc-Chân, ou porte Ouest de l'enceinte intérieure.

Fig. 149. — Le temple des Lettres : Vue générale prise de la tour de Confucius.



apprentis à pignon. Il s'y trouve, juste dans la travée du milieu, une grande niche, *khám*, en bois sculpté, doré et laqué, dans laquelle est déposée la tablette de Confucius. Cette

tablette porte les caractères suivants : *Chí thánh tiên sư Khổng Tử thần vị* 至聖先師孔子神位 ce qui signifie : « Siège de l'esprit de Confucius, l'ancien maître, le très saint ».

Quatre autres niches sont placées dans chacune des

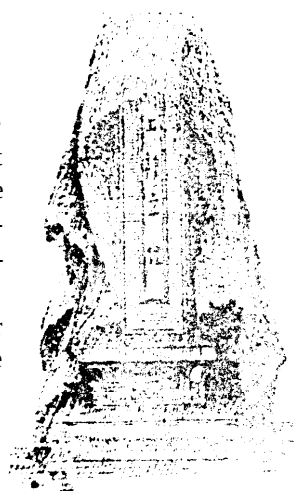
travées qui sont immédiatement à côté de la travée centrale, deux dans chaque travée. Elles contiennent les tablettes de *Nhan-Tử* 顏子, *Tăng-Tử* 曾子, *Tư-Tử* 思子 et *Mạnh-Tử* 孟子, quatre anciens philosophes qui sont désignés par l'appellation de *Tứ-Phò* 四配, les quatre qui méritent d'être associés au Saint.

Dans chacune des autres travées et dans chaque apprentis se trouvent deux autels. On vénère sur ces autels les douze *Triết* 哲, ou Sages, représentés par leurs tablettes. Avant *Minh-Mạng*, il n'y en avait que dix auxquels on rendit un culte. Ce prince en ajouta deux

Dans les deux bâtiments *Tả-Vu* et *Hữu-Vu*, qui sont aux deux côtés du temple principal, on a placé des autels où sont les tablettes des *Tiên-Hiền*, « les Illustres de jadis », et des *Tiên-Nho*, « les Lettrés d'autrefois », au nombre de cent vingt.

La Géographie de *Duy-Tàn* (1) nous apprend que lorsque le *Văn-Miêu* était à *Triều-Sơn*, on y vénérât non des tablettes, mais des statues. Lorsque le temple fut transporté à l'emplacement actuel, en 1808, *Gia-Long* fit enterrer les statues et ordonna de les remplacer par des tablettes.

Dès que le temple des Lettres eut été réédifié par *Gia-Long*, ce prince décida qu'il sacrifierait lui-même



(1) *Đài-Nam như: thông chí*, livre 1^o, page 17.

deux fois par an, au premier jour *đinh* du second mois de l'automne et du second mois du printemps.

Mais une ordonnance de l'année suivante, 1809, décida que désormais l'empereur ne se rendrait au sacrifice qu'une fois tous les trois ans, lors des années *sứu, mụi, thìn, tuất*. Les autres années, un mandarin supérieur civil devait être désigné pour faire les cérémonies.

Cette règle a eu des exceptions. C'est ainsi qu'une ordonnance royale de la 3^e année de Minh-Mạng, 1822, porte ces paroles « Depuis notre avènement, nous avons toujours eu le désir de nous rendre une fois au temple des Lettres pour y faire des offrandes. Ce printemps, viendra la fête *Đinh-Hường* (1). Nous assisterons nous-même aux cérémonies, afin de prouver notre dévouement au Maître et notre respect pour la doctrine » (2).

De même, en la 21^e année, 1840, une autre ordonnance royale explique que, « cette année étant la cinquantième de notre naissance, nous tenons à nous rendre aux fêtes *đinh* de l'automne pour nous prosterner devant « le Maître de jadis » et pour veiller à ce que les cérémonies soient célébrées dans un ordre parfait » (3).

Sous le règne de Thiệu-Trị, une ordonnance royale de la 3^e année, 1843, dit : « Nous venons de monter depuis peu sur le trône. Afin de montrer notre admiration et notre amour, nous désirons faire au Văn-Miêu de grandes cérémonies. A la fête *Thu-Tê* (Sacrifice de l'automne), nous nous rendrons donc sur place pour célébrer nous-même les cérémonies afin de témoigner de notre dévouement et pour rendre la fête plus brillante ».

Une autre ordonnance royale de la 6^e année, 1846, dit : « Cette année, qui est la quarantième de notre naissance, nous tenons à nous rendre au Văn-Miêu pour la fête *Thu-Tê* ».

(1) Fête trimestrielle qui se célèbre un des jours *đinh*.

(2) Page

8, volume 90, chapitre des Rites du *Hội điền*.

(3) Page

26, volume 208, chapitre des Travaux publics du *Hội điền*.

Fig. 152. — Le temple des Lettres : Le débarcadère avec vue sur le fleuve.

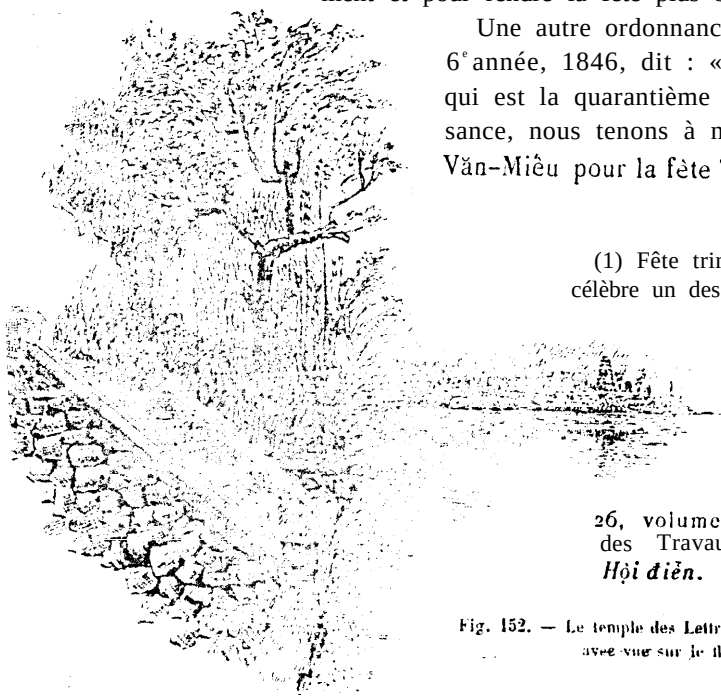




Planche XLII. — La porte Văn - Miếu, porte principale de l'enceinte extérieure du Temple des Lettres.
(Aquarelle de M. T. Ordioni)

Sous le règne de Tỵ-Đức, une ordonnance royale de la 4^e année, 1851, expliquait que, « dans les années ordinaires, c'est un mandarin délégué qui doit se rendre aux deux cérémonies du printemps et de l'automne ; mais comme nous sommes depuis peu sur le trône et que nous restons fidèle à la parfaite doctrine, que nous estimons par dessus tout, nous croyons utile de donner de grandes fêtes, afin de témoigner de notre respect et de notre fidélité.

« Le service astrologique ayant choisi le 23^e jour du 3^e mois, 24 avril 1851, comme date de la célébration de la fête, nous approuvons ce choix et nous nous rendrons au temple pour assister nous-mêmes aux cérémonies, ce qui nous permettra de satisfaire notre conscience et de rendre la fête plus importante » (1).

Le culte consiste essentiellement à présenter des offrandes aux sages que l'on veut honorer.

Sur l'autel principal, on offre, en l'honneur de Confucius, un buffle (aujourd'hui un bœuf), un chevreau et un porc crus, ce qui constitue l'offrande des « trois victimes », *lamsanh*, ainsi que de nombreux plats, assiettes, coupes, plateaux, de diverses formes, semblables à ceux dont on se sert pour la cérémonie du Nam-Giao, et remplis de diverses sortes de mets.

Aux quatre autels des « Associés » de Confucius, on offre quatre chevreaux et quatre porcs crus, avec les mêmes accompagnements que pour l'autel principal, mais en moindre quantité.

Aux autels des « Sages », deux chevreaux et deux porcs crus, avec les mets qui les accompagnent. Enfin, aux quatorze autels des « Illustres » et des

« Lettrés », quatorze porcs, avec les mets ordinaires, mais en quantité plus petite.

Le culte est célébré pendant la nuit, avec une grande solennité et dans un décor impressionnant.

(1) Pages 10 et 11 du 9^e volume, section des Rites, du *Hội điển*.

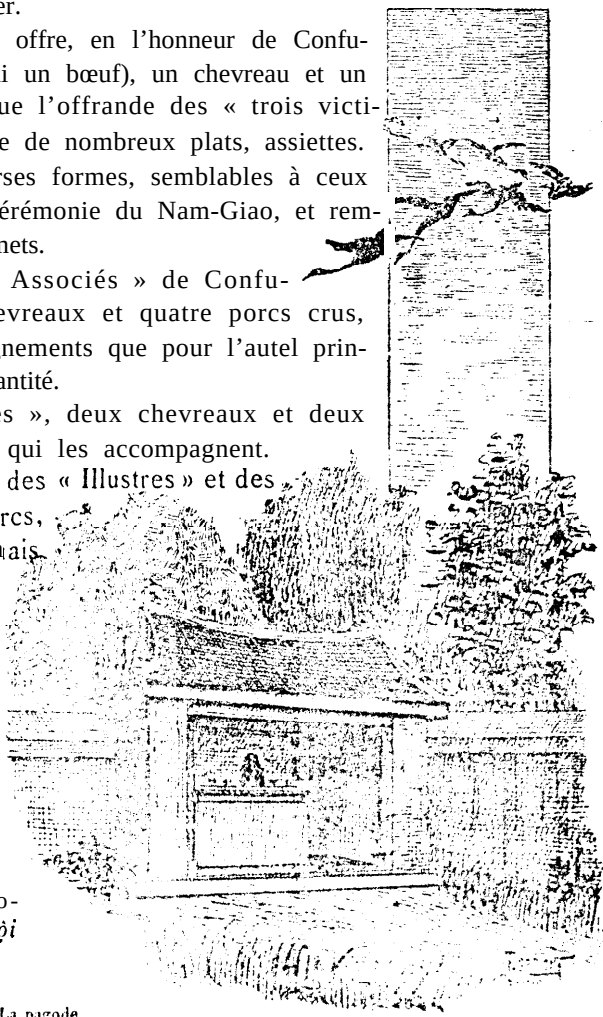


Fig. 153. — Le temple des Lettres : La pagode du Génie du sol.

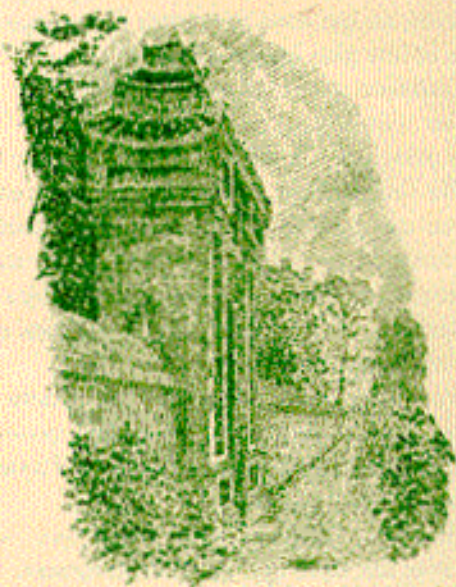


Fig. 154. — Le temple des Lettres : La porte Quan -Duc, ou porte latérale Ouest de l'enceinte extérieure, vue du dehors.

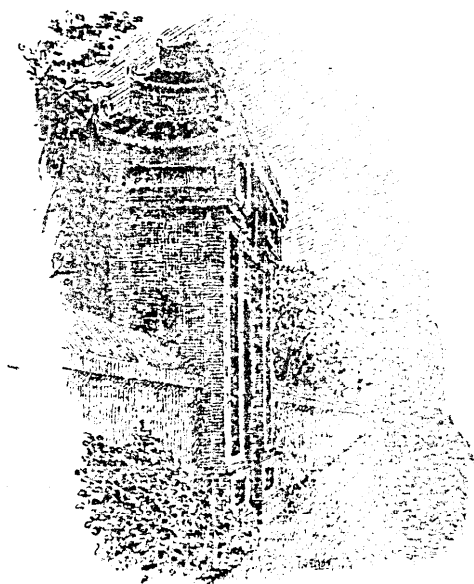


Fig. 154. — La temple des Lettres : La porte **Qian-Jue**, ou porte latérale Ouest de l'enceinte extérieure
vue du dehors.

LA CONCESSION FRANÇAISE DE HUÉ DE 1884 A 1889

PROJETS DE DÉFENSE - RÉALISATION (1)

Par P. CANTIN,

Officier d'Administration d'Artillerie coloniale.

La démonstration navale de l'amiral Rigault de Genouilly devant Tourane, où débarquèrent, le 31 août 1858, les premières troupes franco-espagnoles, puis la prise des forts de Thuận-An, en 1883, par l'escadre de l'Amiral Courbet, laissaient prévoir une intervention prochaine de la France dans les affaires de l'empire d'Annam.

En 1884, le pays d'Annam vit pour la première fois des troupes françaises franchir les portes de la citadelle de Hué. Entrée pacifique d'ailleurs, puisque ces portes étaient ouvertes non par le canon, mais par la diplomatie. Le Ministre de France en Chine, M. Patenôtre, obtenait en effet des mandarins annamites qu'en échange des provinces méridionales du Tonkin, que l'on restituait à l'Annam, un Résident français habiterait, avec une escorte, dans l'intérieur même de la citadelle de Hué.

La première concession accordée pour l'installation des troupes et des services comprenait l'ouvrage avancé du Mang-Cá et une très faible portion de la citadelle, voisine de l'angle Nord de l'enceinte. Elle avait été choisie, vers le mois de juin 1884, de concert entre le Résident Général et le Gouvernement annamite.

Le Gouvernement annamite se refusa d'abord à laisser exécuter les travaux d'installation dont le programme avait été établi le 30 juillet 1884 par le Génie. Le prétexte invoqué, tiré de l'ordre sentimental ou religieux, était que la partie du casernement qui devait être édiflée sur le rempart serait plus élevée que les habitations du Roi. Le Directeur du Génie, se rendant compte de cette opposition, insistait sur ce point que, de l'avis du Service de Santé, les casernements en paillettes, élevés dans le terre plein, seraient des plus malsains, par suite

(1) Communication lue à la réunion des Amis du Vieux Hué du 30 août 1916.

de leur peu d'élévation, du voisinage des mares et du manque de brise.

On dut donc négocier à nouveau et il en résulta un nouveau retard dans l'exécution des travaux. Une compagnie fut logée au Mang-Cá, la seconde fut casernée sur le terre plein intérieur de la citadelle, et on ne put obtenir d'établir sur le rempart que l'ambulance.

Les choses en étaient là lorsque se produisit la surprise du 4 au 5 juillet 1885, dont les détails sont suffisamment connus, et qui tourna à notre avantage. Le motif véritable de l'opposition du Gouvernement annamite à notre installation sur le rempart est facile à déduire de ces événements.

Il résulte en effet du récit d'un officier supérieur qui assista à l'attaque, que les casernements établis en contre-bas des remparts purent être facilement battus par l'artillerie en position sur les remparts voisins. On avait cependant pris la précaution de construire autour de nos établissements une petite enceinte provisoire qui protégea efficacement notre faible garnison.

Cependant, la situation restait toujours tendue, et il devenait urgent de renforcer notre position à Hué.

Depuis l'affaire du 4 juillet 1885, nos effectifs avaient été augmentés ; nous occupions théoriquement la citadelle. Deux compagnies et deux batteries d'artillerie, avec les services correspondants, étaient installées dans les bâtiments annamites qui existaient alors en bordure de l'enceinte Sud du palais royal, de part et d'autre de la porte *Ngọ-Môn.

Les bureaux des états-majors et les logements d'officiers occupaient la plupart des bâtiments des ministères. Nous ne pouvions cependant avoir la prétention d'occuper et de mettre en état de défense l'énorme périmètre des remparts, ni même un point central où nous aurions été trop dispersés ou trop isolés.

Le premier octobre 1885, le Général Prudhomme, commandant les troupes de l'Annam, réunit le Conseil de défense dont la composition était la suivante :

Président : le Général Prudhomme, commandant les troupes de l'Annam ;

Membres : le Chef d'escadron Collomb, commandant l'Artillerie ;
le Capitaine Jullien, chef du Génie ;
le Sous-Intendant militaire Doménech ;
le Lieutenant-Colonel Metzinger, major de la garnison ;
le Chef de bataillon Cardot, commandant le 11^e bataillon de Chasseurs ;
le Médecin major Roberdeau.

Le programme soumis aux délibérations du Conseil de défense portait sur les points ci-après :

Il était posé en principe que la garnison européenne de Hué devait comprendre un bataillon d'infanterie, deux batteries d'artillerie de marine et les services du Génie et de l'Intendancer.

Ces troupes devaient être réparties entre la Légation, les abords du palais royal et le Mang-Cá. Il convenait de mettre en état de défense les points susdits, en les isolant, autant que possible, du reste de la ville et des environs, puis d'y construire des locaux permanents, destinés à loger convenablement les troupes et les officiers, sans oublier l'installation des services tels que la trésorerie, le télégraphe, la poste, etc.

Dans sa séance du 21 octobre 1885, la commission adoptait les conclusions suivantes :

La défense de la place de Hué était envisagée sous un double point de vue :

1° Repousser un mouvement insurrectionnel, soit du dedans, soit du dehors, de la part de bandes indigènes armées et organisées comme elles pouvaient l'être à ce moment ;

2° Tenir contre une troupe, soit étrangère, soit indigène, disposant de moyens d'attaque sérieux.

Le danger que présentait la première éventualité ne pouvait être considéré comme bien long ni bien redoutable. Les mesures élémentaires de vigilance qu'une garnison doit observer en tout temps devaient permettre de le conjurer. Le second cas, attaque en règle faite par des forces organisées, puissance européenne, Chinois, Pavillons noirs, tirailleurs indigènes soulevés, devait surtout attirer l'attention du Conseil.

Il était tout d'abord admis que, si faible que fût son effectif, la garnison tiendrait l'enceinte des remparts qui, entourée partout d'une double ligne d'eau, présentait un obstacle sérieux. L'ouvrage du Mang-Ca en flanque la face N.-E., le Cavalier du Roi, la face S.-E. ; dès lors il suffisait d'occuper un point de la face de Kim-Long, ou, de préférence, le saillant Ouest, pour s'opposer à un coup de main. Il s'agissait ensuite de décider si, après la perte de l'enceinte, la résistance continuerait sur les trois points occupés par la garnison, c'est-à-dire au Mang-Cá, au Palais et à la Légation, ou si elle réunirait ses moyens sur un point unique. Cette dernière solution devait être étudiée.

Le choix de l'emplacement le plus favorable pour l'établissement du réduit de la défense était de suite limité à deux points : le saillant voisin du Mang-Cá, ou le saillant Est, vis-à-vis de la Légation.

En faveur du Mang-Cá, le Chef d'escadron Collomb faisait ressortir que cette position commandait et assurait la ligne de ravitaillement de

Thuận-An. Le Capitaine Jullien répondait que le ravitaillement de la place n'aurait lieu que lorsqu'elle serait débloquée, et que les troupes de secours utiliseraient d'abord les voies de terre. Or, les deux routes de **Thuận-An** et de Tourane, dont l'étude se poursuivait, débouchent toutes les deux près de la Légation. Il suffirait alors d'élever dans le saillant Est un cavalier de 2 mètres de relief, pour dominer le Mang-Cá et le rendre intenable.

Le Commandant Cardot faisait observer que l'ouvrage du Mang-Cá est dominé et vu par les bastions voisins, et que la défense serait par conséquent réduite à se tenir dans la Concession, où elle serait trop à l'étroit. Ces objections et les considérations annexes, résultant des divers thèmes d'opérations que l'on pouvait supposer, amenaient le Conseil à se prononcer, à la majorité de 4 voix contre une, pour établir le réduit de la défense autour du saillant Est de la Citadelle. A la suite de cette décision, la Commission s'occupait de déterminer le développement et le tracé de l'enceinte à élever autour du saillant Est, ainsi choisi. On s'arrêta à un tracé en ligne brisée qui, partant du bastion compris entre le saillant Est et le mirador IX, irait aboutir au bastion situé entre les miradors VII et VIII.

Cette ligne était longue de 1000 mètres et englobait une superficie de 18 hectares.

En attendant la construction du réduit, et dans le cas d'émeute, la Commission étudiait les moyens de défendre les points que nous occupions, c'est-à-dire le Mang-Cá, le groupe dit du Palais et la Légation. Pour le Mang-Cá, il suffisait d'améliorer et d'augmenter la force défensive de l'ouvrage et du parapet provisoire établi dans la Concession.

On prévoyait l'installation de palanques et de palissades pour fermer les issues des deux mares par où l'ennemi avait pénétré dans la nuit du 4 juillet. On aménagerait les miradors I et X en blockhaus, et on les minerait pour les faire sauter en cas d'abandon. Pour le groupe du Palais, on prévoyait l'occupation immédiate des quatre miradors qui flanquent intérieurement et extérieurement les quatre faces du Palais, et l'on établirait des palissades autour des baraquements occupés par nos troupes. Pour la Légation, on se bornerait à défendre l'hôtel même de la Légation, dont les murs étaient aménagés de telle sorte qu'il était à l'abri d'un coup de main tant que l'adversaire n'aurait pas amené du canon à bonne portée.

La défense de la Légation devait d'ailleurs se trouver très notablement augmentée lors de l'achèvement du mur d'enceinte et des casernes qui étaient en cours de construction. Ces casernes ne présentaient pas l'aspect que nous leur voyons aujourd'hui. Elles constituaient deux blockhaus dont les rez-de-chaussée étaient défendus par un mur crénelé

continu, bouchant toutes les baies des vérandahs. Le mur d'attique des terrasses était lui-même muni de créneaux qui permettaient une vue très étendue sur les environs. Cette disposition rendant les locaux du rez-de-chaussée inhabitables, on modifia le système de défense en 1908, en construisant en avant des bâtiments, le mur d'enceinte actuel.

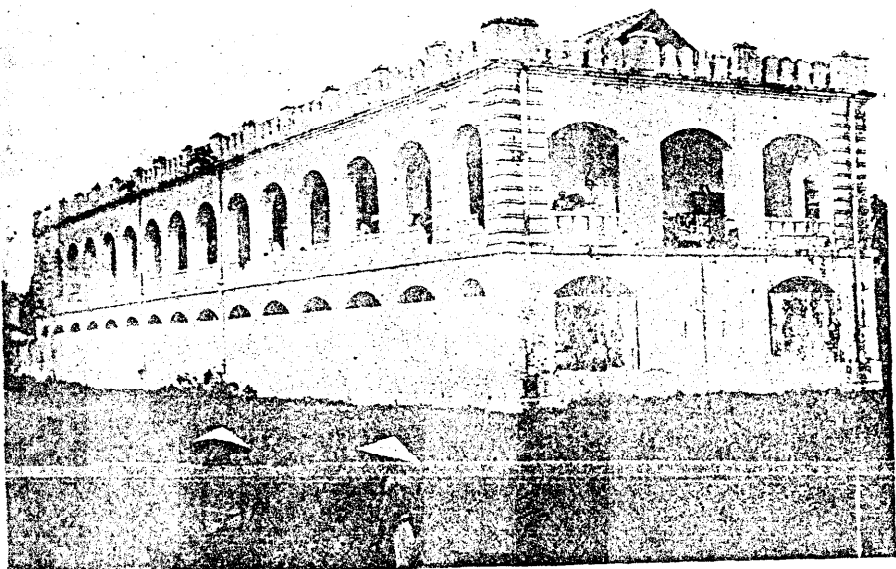


Fig. 155. — Les casernes de la Légation à Hué : état primitif.

(Reproduction d'une carte postale).

Les consignes en cas d'alerte pour les deux cas envisagés : ennemi à l'intérieur ou venant de l'extérieur, étaient également établies par la Commission. Les grandes lignes du projet de défense étant ainsi arrêtées, le Conseil examinait la question du casernement.

L'état sanitaire, depuis notre occupation, laissait fort à désirer : le choléra avait sévi, faisant de nombreuses victimes. Les casernements ou bâtiments annamites, mal aérés, de construction basse, habités durant de longues années par des gens n'ayant aucun souci de l'hygiène et de la propreté, devaient être évacués le plus tôt possible.

L'emplacement d'une ambulance pour 100 lits était choisi sur le bastion qui se trouve à l'Est du mirador VIII. Les dispositions pour l'installation de la troupe étaient les suivantes :

Les casernes de la Légation, en voie d'achèvement, constituaient le logement d'une compagnie. Le saillant Nord de la Concession et la courtine qui lui fait suite étaient choisis pour une compagnie et une section d'artillerie. Les deux batteries d'artillerie, avec une compagnie d'infanterie, devaient être casernées dans le réduit du saillant Est, à proximité du parc et des approvisionnements en munitions.

Enfin, la 4^e compagnie devait être logée dans le bastion compris entre les miradors V et VI.

En dehors des considérations d'hygiène et de défense qui dictaient le choix de ces emplacements, la commission en envisageait d'autres, d'ordre politique et moraux que la situation particulière où se trouvait la garnison de Hué commandait de ne pas perdre de vue.

La construction d'une caserne près du mirador VI aurait pour effet d'affirmer notre intention de ne pas nous éloigner du Palais, d'exercer une surveillance constante et incontestée sur ses abords, et, s'il le fallait, d'en occuper l'enceinte au premier signal. Il était à craindre qu'en nous cloîtrant derrière des murailles et sur des points limités, nous ne perdions les bénéfices que nous avait procurés l'affaire du 5 juillet. Au lieu d'une concession, nous en aurions eu deux, mais certains Annamites auraient peut-être attribué à un tout autre sentiment que la générosité, l'abandon qui leur serait fait de trois faces de la Citadelle et des neuf dixièmes de ses portes. Au contraire, en tenant le Palais, le Cavalier et la place d'Armes et toute la face Sud-Est, nous maintenions nos droits et notre résolution bien arrêtée de conserver notre liberté d'action dans toute l'étendue de la place.

A supposer enfin que ces craintes fussent chimériques et que le Gouvernement, comme le peuple annamite, fussent disposés à vivre avec nous dans la plus parfaite intelligence, il n'y aurait encore eu que bénéfice à faciliter l'établissement de ces bonnes relations : tout intérêt, par conséquent, à ne pas nous isoler et à multiplier les points de contact avec l'un et avec l'autre.

A ces conclusions, le Général Prudhomme formulait les observations suivantes :

Il serait fâcheux d'abandonner le Mang-Cá et tous ses établissements, vivres, etc., dès qu'une attaque sérieuse aurait permis à un adversaire de prendre pied dans la citadelle, pour se concentrer dans le réduit du saillant Est.

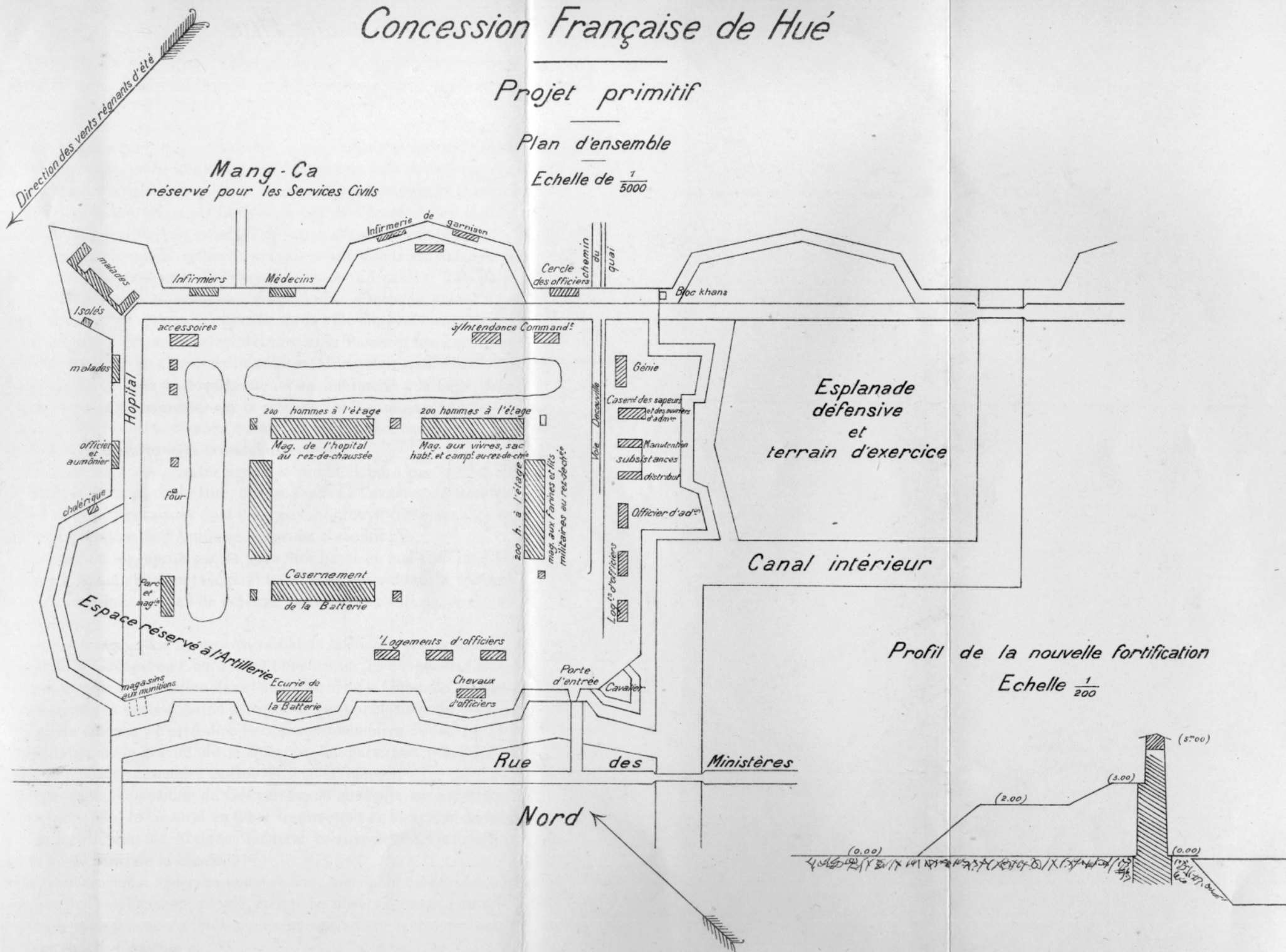
Il était d'avis qu'il était préférable de défendre d'abord les trois points occupés, sauf à les abandonner successivement si l'on ne pouvait y tenir. Alors, sans qu'on puisse prendre de parti à l'avance, c'était sur l'un ou l'autre de ces points qu'il conviendrait de se retirer suivant les circonstances.

Concession Française de Hué

Projet primitif

Plan d'ensemble

Echelle de $\frac{1}{5000}$



Le choix du saillant Est comme réduit de la défense ne paraissait pas judicieux au général qui préconisait, comme point d'appui de la résistance, le Cavalier du Roi. Ce point présentait, à son avis, l'avantage de se trouver à proximité du Palais, qui devait être protégé et même défendu par nous, si possible, au lieu d'être abandonné dès le début. Agir autrement, et surtout exécuter les travaux de défense projetés, serait renoncer à notre rôle de protection, et même paraître en prendre un hostile envers le Gouvernement de l'Annam, c'est-à-dire, faire un acte contraire au principe de notre situation dans le pays.

Le général s'opposait au tracé en ligne brisée admis par la Commission, pour l'établissement de l'enceinte autour du saillant Est, parce que ce tracé paraissait dirigé au moins autant contre le palais royal que contre les ministères, et le reste de la ville supposés envahis. S'il était adopté, il faudrait même détruire le Palais et les ministères, pour se procurer un champ de tir suffisant. Il ajoutait qu'il était indispensable de prévoir la construction d'une infirmerie à la Légation et d'une chapelle dans la ville, car la religion chrétienne étant un de nos plus puissants moyens d'action en Annam, il était nécessaire d'en pouvoir célébrer le culte dans nos établissements.

Tel était, dans ses grandes lignes, le projet élaboré par le Conseil de défense de la place de Hué, qui fut soumis à l'examen du Résident Général. Pour des raisons dont il n'a pas été trouvé trace dans les archives des services de l'Artillerie, ce projet n'aboutit pas.

La question fut reprise sur de nouvelles bases en mai 1886, lors du voyage à Hué du Résident Général Paul-Bert, qui ordonna à nouveau la convocation du Conseil de défense, présidé cette fois par le Général Munier.

Dans sa transmission du procès-verbal de la conférence au Résident Général, le Général en Chef insistait encore sur les dangers militaires et sanitaires de l'installation dans l'angle Nord de la Citadelle, et maintenait comme la seule solution acceptable, les conclusions du premier conseil de défense ; c'est-à-dire l'occupation définitive du saillant Est. Il ajoutait que la gravité de la question lui paraissait telle, que la solution devait être soumise au Gouvernement français.

Cependant, l'opposition du Gouvernement annamite se maintenait. Le 20 juin 1886, le Général en Chef transmettait au directeur du Génie les instructions du Résident Général relativement à l'installation dans l'angle Nord de la citadelle.

Le Gouvernement annamite obtenait donc ainsi gain de cause sur la question de l'emplacement adopté, malgré les observations de l'autorité militaire, mais il accordait néanmoins un agrandissement appréciable de la première Concession.

Par lettre en date du 2^e jour du 7^e mois de la 1^{re} année de Dông-Khánh, les membres du Conseil Secret, attachés à la Cour royale. déterminaient les limites de la nouvelle Concession. Les limites étaient reportées vers l'intérieur de la Citadelle jusqu'à la rivière de Thanh-Long (ou canal impérial). Le tracé commençait au pont en bois, aujourd'hui détruit, dit Cầu-Kho, pour se diriger ensuite jusqu'à la porte Nord (mirador I), qui était comprise dans la nouvelle Concession.

On se mit donc à l'œuvre, et l'on étudia le projet définitif de l'installation sur des bases que le Résident Général indiquait dans le plus grand détail. Ces bases sont une des dernières pièces qu'ait pu faire établir M. Paul-Bert avant sa mort survenue le 11 novembre 1886 (1).

Le projet de la fortification à établir comprenait un fossé sur tout le pourtour de la nouvelle Concession.

Comme en 1884, le Gouvernement annamite souleva, lors du commencement des travaux, de nouvelles difficultés ; il s'opposait, en particulier, au creusement du fossé. Il devenait donc nécessaire de construire une enceinte défensive sérieuse, pour remédier à l'absence de l'obstacle qu'aurait constitué le fossé. Sans abandonner aucune partie du terrain concédé par la Cour de Hué, on ne crut pas devoir s'astreindre à faire suivre à la fortification tous les contours du tracé.

Sur la proposition du Capitaine du Génie, aujourd'hui Général, Roques, en son rapport du 28 mars 1888, on décida la construction d'un mur crénelé de 4 mètres de hauteur, muni d'une banquette de tir à l'intérieur. On se ménagea à l'Est une esplanade défensive, séparée de l'assaillant par le canal ou la rivière de Thanh-Long, bien battue par les flancs de la défense, et formait glacis. La face Sud-Ouest fut également retirée en arrière de façon à laisser la rue des Ministères en dehors de l'ouvrage. Il paraissait prudent, en effet, de ne pas se rendre tributaire de cette voie publique qui aurait pu, en temps de troubles, faciliter l'entrée d'indigènes suspects. L'essentiel était d'en rester absolument maître, et ce résultat était obtenu par la construction du bastion Sud, qui la battait efficacement sur une longueur d'environ 500 mètres.

Ainsi arrêté, le projet fut immédiatement mis à exécution, et les travaux furent poussés de telle sorte qu'en 1889 la Concession française de Hué, telle qu'elle existe actuellement, était terminée. On avait paré au plus pressé, en assurant la défense de la Concession, mais on n'en

(1) Il convient ici d'associer à la mémoire de ce grand Français le nom de Madame Paul Bert, dont la mort, survenue le 7 juin 1916, vient de rappeler aux jeunes générations le souvenir de l'homme qui fixa les destinées de l'Indochine.

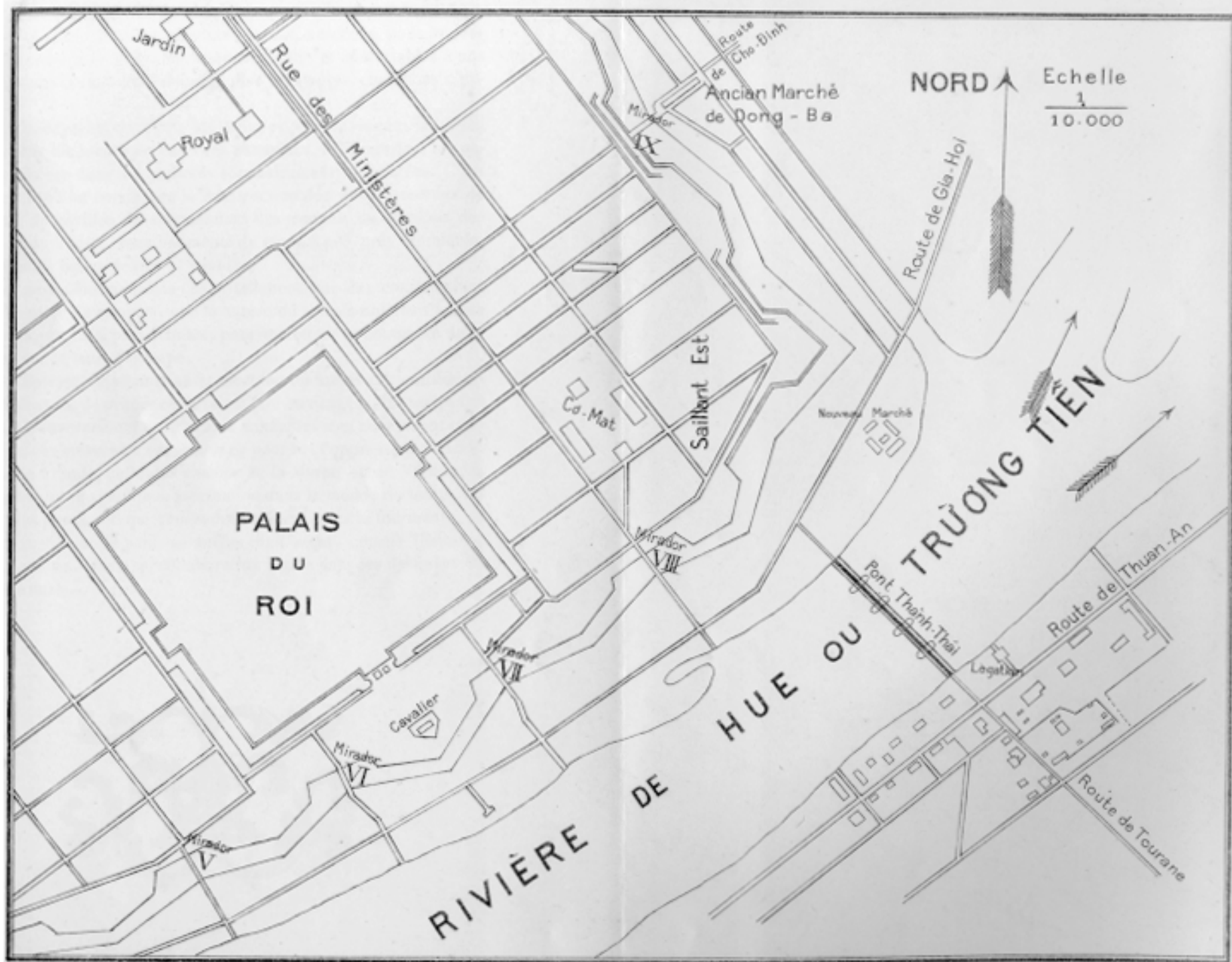


Planche XLV. — Plan du saillant Est de la citadelle de Hué.

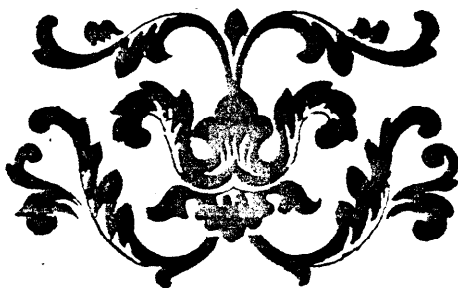
menait pas moins de front la construction des casernes, pour assurer le plus rapidement possible des logements sains et confortables à nos soldats, jusque là cantonnés dans les plus mauvaises conditions d'hygiène.

Depuis l'occupation en effet, les troupes étaient logées au petit bonheur, dans les anciennes casernes annamites, les magasins, les pagodes, ou encore dans les paillotes sommairement aménagées. C'est ainsi qu'en 1888 on commença la construction des deux casernes de l'infanterie, du pavillon du commandant des troupes, du pavillon des officiers et du Trésor, tous bâtiments de types à peu près semblable, sans luxe, mais bien orientés et ventilés.

Dans la suite, on compléta ces installations par des constructions sur le terre plein du rempart, que la nature du terrain obligeait à faire plus légères, et aussi plus étroites, pour maintenir la continuité de la circulation sur le mur d'escarpe.

Depuis l'époque déjà lointaine et troublée où toutes ces considérations de défense et de prudence devaient être envisagées, les temps ont changé. Le Gouvernement et le peuple annamites sont maintenant convaincus que ces mesures n'ont jamais eu pour but l'oppression ni le dol.

La grande France, celle des champs de la Marne et de Verdun, la France noble et magnifique, incarnation dans le monde de toutes les idées les plus pures, et qui reprendra demain, après la tourmente, sa mission de justice et de paix, ne recherchait alors, comme toujours, que des garanties pour sa collaboration loyale dans les destinées de l'empire d'Annam.



AU SUJET DU MONOGRAMME DE LA COMPAGNIE NÉERLANDAISE DES INDES ORIENTALES

LES CANONS DE LA RÉSIDENCE SUPÉRIEURE (1)

Par H. COSSERAT,
Représentant de Commerce.



Fig. 156. — Plat en porcelaine de Chine, avec, au centre, le monogramme de la Compagnie Néerlandaise des Indes.

(Gravure extraite de la revue *La Nature*, N° 1886, p. 112).

Les nombreuses relations commerciales que la Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales a eues avec le pays d'Annam pendant toute la durée de son existence, c'est-à-dire de 1602 à 1796, me font estimer que c'est rendre service à nos collègues que de leur signaler le très intéressant article de M. Henri Déhérain paru dans le numéro de « *La Nature* » du 17 juillet 1909, et ayant pour titre « Le Monogramme colonial Néerlandais V. O. C. ».

Ce monogramme, d'après l'auteur de l'article, était

constitué par la juxtaposition des premières lettres des mots *Vereenigde*, *oost-indische* et *Compagnie* qui faisaient partie du titre officiel de la Compagnie, qui était : *De Generale Vereenigde Nederlantse geectroijeerde de Oost-Indische Compagnie*, ce qui voulait dire : *La*

(1) Communication lue à la réunion des Amis du Vieux Hué du 4 décembre 1916

Compagnie générale néerlandaise unie à charte des Indes orientales.

Il était mis sur les objets les plus variés : canons, vaisselle, constructions, armes de certaines villes coloniales, monnaies, frontons de forteresse, etc., etc., ;

De même, « quand la Compagnie prenait possession d'un point sur un rivage nouveau, ses agents y plantaient un pilier sur lequel le monogramme se détachait bien en vue ».

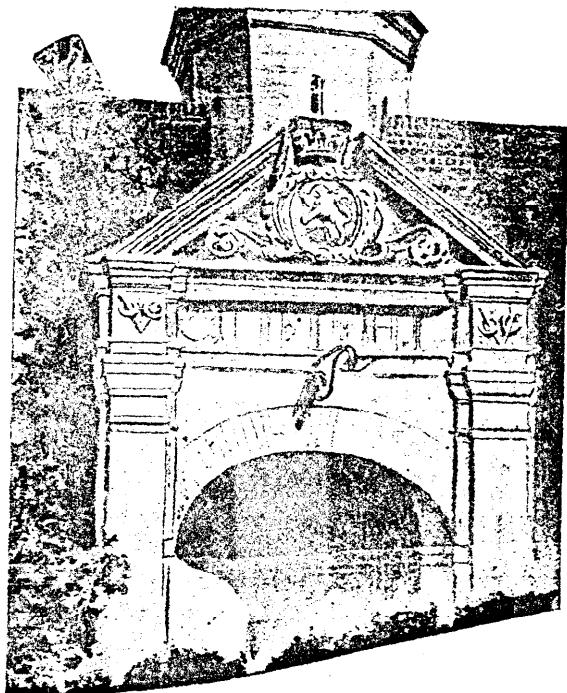


Fig. 157. — Porte du fort du cap de Bonne-Espérance décorée du monogramme de la Compagnie Néerlandaise des Indes.

(Gravure extraite de *La Nature*, N° 1886, p. 112).

C'était en quelque sorte un cachet, un sceau qui, apposé sur un objet quelconque, en marquait l'origine et en désignait, d'une façon indubitable, le propriétaire.

M. Déhéraïn signale, en outre, que le Rijk's Museum d'Amsterdam possède une belle collection d'anciens canons de la Compagnie Néerlandaise et que « sur presque tous, le monogramme est gravé avec l'initiale de l'une des chambres, c'est-à-dire de l'une des sections de la Compagnie, à laquelle ils appartenaient spécialement : A (Ams-

terdam), D (Delft), H (Horn), etc. . . ».

Cette indication est d'autant plus importante pour nous qu'elle nous permet d'identifier, d'une façon absolument certaine, une pièce de canon en bronze que nous possédons à Hué et qui se trouve actuellement à droite de l'entrée de la Résidence Supérieure (en faisant face à cette dernière).

Sur cette pièce on peut voir en effet, en relief, sur la partie du renfort

située entre la lumière et les tourillons, parfaitement apparent, le monogramme  de la Compagnie Néerlandaise, et, au-dessus, la lettre A (Amsterdam), surmontée elle-même d'un dessin, en relief aussi, représentant un navire du temps.

La pièce porte, en outre, gravée dans l'intervalle situé entre les deux plates-bandes de la culasse, l'inscription suivante, dont chaque mot est séparé par un gros point en relief :

Gerard. Koster. Me. Fecit. Amstelredami. A° 1661.

D'une facture très soignée, elle porte encore, comme ornements, un motif décoratif composé de rinceaux finement ciselés, et situé à la partie arrière de la volée, un peu en avant des tourillons. Immédiatement après, au delà des tourillons, on voit deux belles poignées, d'un beau travail bien réussi. Puis, viennent successivement le vaisseau, la lettre A, le monogramme , et l'inscription cités plus haut. Enfin l'on arrive à la culasse qui se termine par un cul de lampe sur lequel est ciselée en relief une rosace composée de six feuilles d'acanthé, dans les intervalles desquelles, au milieu et en haut, trois gros points en relief forment triangle, le tout ressortant sur un fond sablé de petits points en creux.

Du centre du cul de lampe part le collet non orné, terminé enfin lui-même par un gros bouton à peu près sphérique, garni d'une ornementation composée de quatre feuilles d'acanthé, du même genre que celles du cul de lampe, opposées l'une à l'autre, et dont les intervalles sont remplis de gros points en relief.

La longueur de la pièce est de 2 m. 12 ; son diamètre, à la plate-bande de la culasse, est de 0 m. 37, et le diamètre de l'âme est d'environ 0m. 10.

La pièce porte aussi, à droite et à gauche de la lumière, deux renforts, relevés perpendiculairement à leurs extrémités, et devant servir, à mon avis, de tenons de supports à un bouche lumière spécial qu'on devait mettre sur le canal de la lumière, lorsqu'on ne se servait pas de la pièce, et le mettre ainsi à l'abri de toute détérioration ou, plutôt, lorsque, la pièce étant chargée, on voulait mettre la charge de poudre à l'abri des intempéries.

Enfin, pour terminer, on remarque sur la plate-bande extrême de la culasse, le nombre 1364, dont les chiffres, mal faits, ont été certainement gravés après coup et sans aucun doute par un profane. Que signifie ce nombre ? Est-ce le poids de la pièce en livres ? Je ne sais.

Toutes ces inscriptions, tous ces dessins comme l'ensemble de la pièce d'ailleurs, sont en parfait état de conservation.

L'étude de la pièce que nous venons de faire, va nous permettre d'identifier aussi une autre pièce de canon en bronze, à peu près semblable, et qui se trouve située en face de la première, c'est-à-dire à gauche de l'entrée de la Résidence Supérieure.

Cette pièce ne porte pas le monogramme ni la lettre de la Compagnie Néerlandaise ; mais il nous est facile d'en déterminer l'origine par l'étude des dessins et de l'inscription qui s'y trouvent gravés.

En partant de la bouche, se trouve, à environ 0 m. 20, un premier motif décoratif très simple encerclant, en avant et en arrière, le premier bourrelet de la volée.

Puis, un peu en avant des tourillons, le même motif, composé de rinceaux, identique à celui que nous avons vu sur la première pièce, mais complété en avant par la répétition du motif décoratif gravé près de la bouche.

Il n'y a pas de poignées, et à l'endroit où sur l'autre pièce se trouvent gravés le monogramme de la Compagnie et la lettre A, on voit ici en relief une couronne d'environ 0m.08 de diamètre, avec un bouton plat et lisse au centre, et, remplissant l'intérieur de la couronne, une quantité de petits ornements admirablement gravés.

Dans l'intervalle situé entre les deux plates-bandes de la culasse, on lit l'inscription suivante :

Kylianus Wegewart Me Fecit Campis A°1640.

Les mots ici ne sont pas séparés par des points en relief, comme ce qui existe dans la première pièce.

Enfin nous arrivons au cul de lampe de la culasse, sur lequel sont ciselées quatre feuilles d'acanthé opposées l'une à l'autre, et dans les intervalles desquelles, au milieu et en bas, se trouvent trois gros points en relief formant triangle, le tout sur fond sablé de petits points creux.

La pièce se termine par un bouton de culasse affectant à peu près la forme d'une gourde posée sur une couronne, le tout complètement lisse.

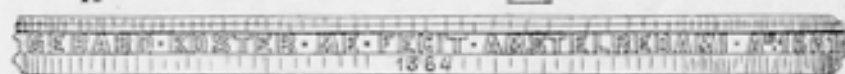
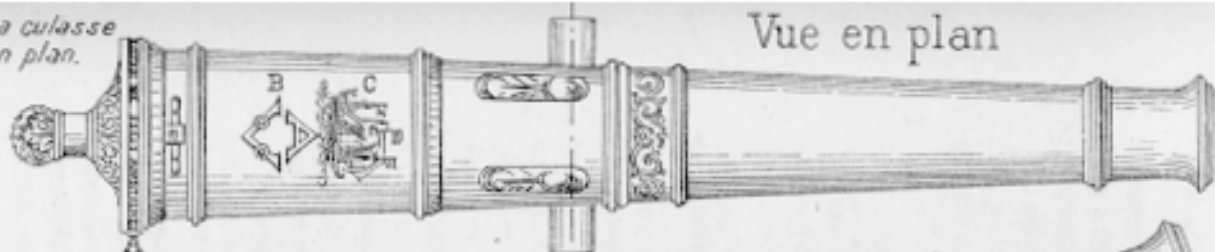
La pièce a 2 m 02 de longueur, 0 m. 36 de diamètre à la plate-bande extrême de culasse, et environ 0 m 10 de diamètre d'âme.

De même que l'autre pièce, elle porte, mai gravé aussi sur la plate-bande de la culasse, le nombre 1355 pour lequel j'é mets la même hypothèse que pour le nombre 1364.

La facture presque identique des deux pièces, la similitude d'ornements entre l'une et l'autre, dont on a pu se rendre compte, dans les rinceaux de la volée, ainsi que dans les culs de lampe des culasses, enfin l'inscription même de la pièce, nous donnent bien la certitude

*Cul de lampe de la culasse
en plan.*

Vue en plan

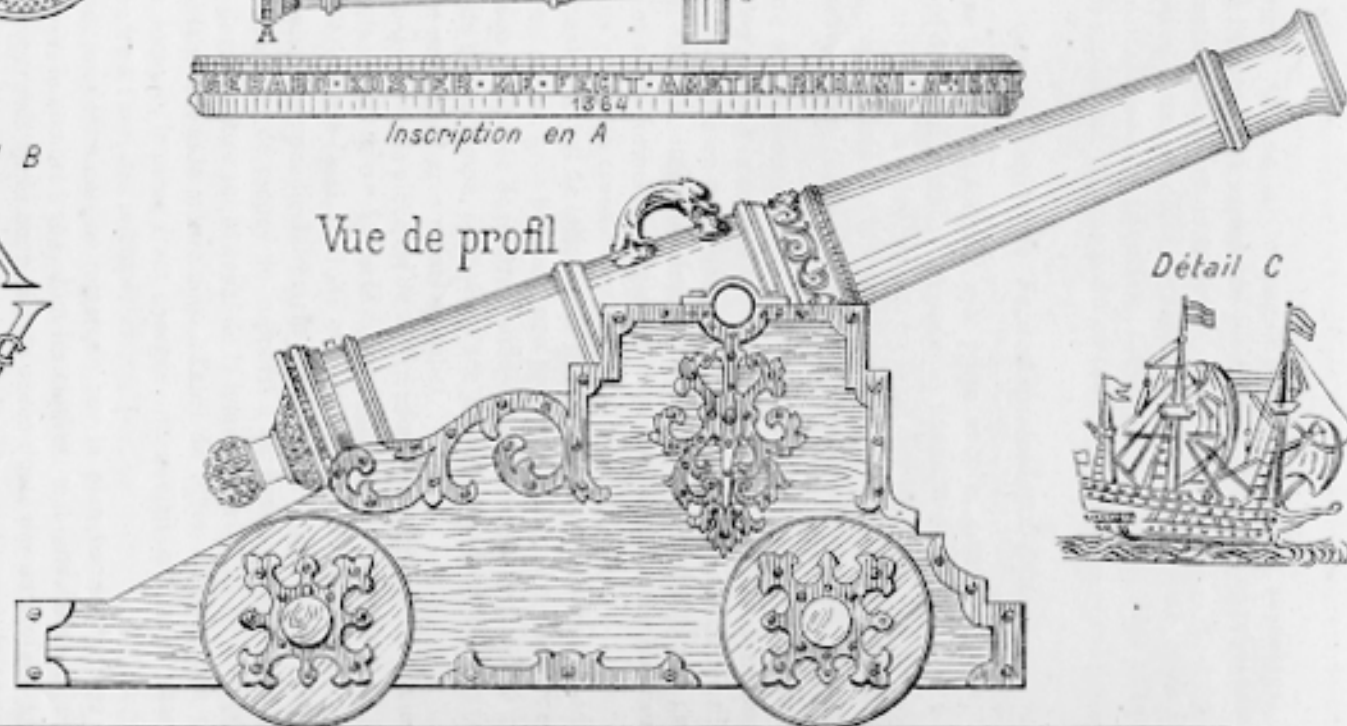


Inscription en A

Détail B



Vue de profil



Détail C



Planche XLVI. — Un des canons de la Compagnie Néerlandaise des Indes,
à la Résidence Supérieure (à droite en entrant). (Dessin de M. Tôu -Thát Sa).

que cette pièce, quoique ne portant pas le monogramme ni la lettre de la Compagnie, lui a bien appartenu.

D'ailleurs, le fait qu'une pièce ne porte pas le monogramme de la Compagnie n'implique pas du tout que cette pièce n'a jamais appartenu à la dite Compagnie, et ce qui vient confirmer cette assertion, c'est que M. Déhérein, ainsi que je l'ai reproduit plus haut, dit bien qu'au Museum d'Amsterdam le monogramme de la Compagnie est gravé sur *presque* toutes les pièces, ce qui indique, en effet, que certaines pièces, bien qu'ayant appartenu d'une façon indiscutable à la puissante Compagnie, ne portent cependant ni son monogramme ni la lettre de l'une de ses chambres.

Nous pouvons donc être certains que nous nous trouvons bien indiscutablement en présence de deux pièces provenant de la Compagnie Néerlandaise, rares spécimens, si ce ne sont pas les derniers, hélas ! des nombreuses pièces de canon que la Compagnie donnait en présent ou vendait au Chua de Qui-Nam, chaque fois qu'un de ses navires venait commercer dans un des ports du pays.

Je me suis étendu un peu longuement sur les deux pièces en question, mais j'ai estimé que, par leur beauté d'exécution, par la finesse des ornements qui y sont gravés, par leur origine, et enfin par leur rareté, elles méritaient qu'on les fasse connaître et qu'on les sorte de l'oubli.

Qu'il me soit permis, avant de terminer, d'exprimer le voeu qu'une démarche soit faite par notre Société auprès de Monsieur le Résident Supérieur pour qu'un recensement de toutes les pièces d'artillerie encore existantes dans les différents centres de l'Annam, soit fait le plus tôt possible et que les pièces portant des inscriptions remarquables, ou pouvant présenter un intérêt historique quelconque, qu'elles soient en bronze ou en fonte, peu importe, soient envoyées à Hué et confiées à notre Société.

Plus on attendra, plus disparaîtront ces vestiges du passé qui appartiennent maintenant à l'histoire, et en sont les témoins d'autant plus précieux qu'ils deviennent plus rares de jour en jour.



LA PAGODE DIÊU-DÊ (1)

Par NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ,

Directeur de l'Ecole des Hậu-Bồ.

La pagode Diêu-Đê 妙諦寺, ou des « Merveilleuses Méditations », ou plutôt, des quatre « Vérités » fondamentales du bouddhisme, a été construite par ordre de S. M. Thiệu-Trị, en la 4^e année de son règne (1844). Elle est située sur le quai Đồng-Khánh, qui longe, à l'Est, le canai de Đồng-Ba. Elle comprenait originellement, suivant les bonzes actuels, lesquels nous ont remis un plan reproduit ci-après, les bâtiments suivants :

1^o Le temple Đại-Giác 大覺殿, ou de « la Grande Compréhension », dont l'autel principal et supérieur est consacré au culte des Tam-Thê 勢 « les Trois Puissances », qui sont les trois divinités bouddhiques principales.

L'autel inférieur est dédié à S. M. Thiệu-Trị, représentée par sa tablette, dorée et ornée de dragons sculptés.

A droite et à gauche, sont les autels de Văn-Thù 文殊, Mañdjus'ri, et de Phổ-Hiến 普賢, le « Sage universel », Samanta Bhadra.

Sur les deux côtés sont les La-Hán 羅漢, ou Arhat, les saints du bouddhisme.

Dans la salle de derrière se trouve un autel où l'on rend un culte au premier bonze de la pagode.

Ce temple existe encore à l'heure actuelle. C'est le temple principal, situé au milieu de l'enceinte.

2^o Le pavillon Đạo-Nguyên, 道源閣 ou de « la Source de la Doctrine », à l'étage duquel, au milieu, se trouvait l'autel de Thích-Ca 釋伽, S'akvamuni ; à droite et à gauche, les autels de deux Buddhas des anciens âges Ca-Na 迦那, Kanakamuni, et Ca-Điệp, 迦葉, Kâs'ya Bouddha.

Au rez-de-chaussée de ce pavillon était l'autel des grands génies Kim-Cang.

(1) Communication lue à la réunion des Amis du Vieux Hué du 30 août 1916.

妙諦寺舊圖

ANCIEN PLAN DE LA PAGODE DIỆU-ĐỀ

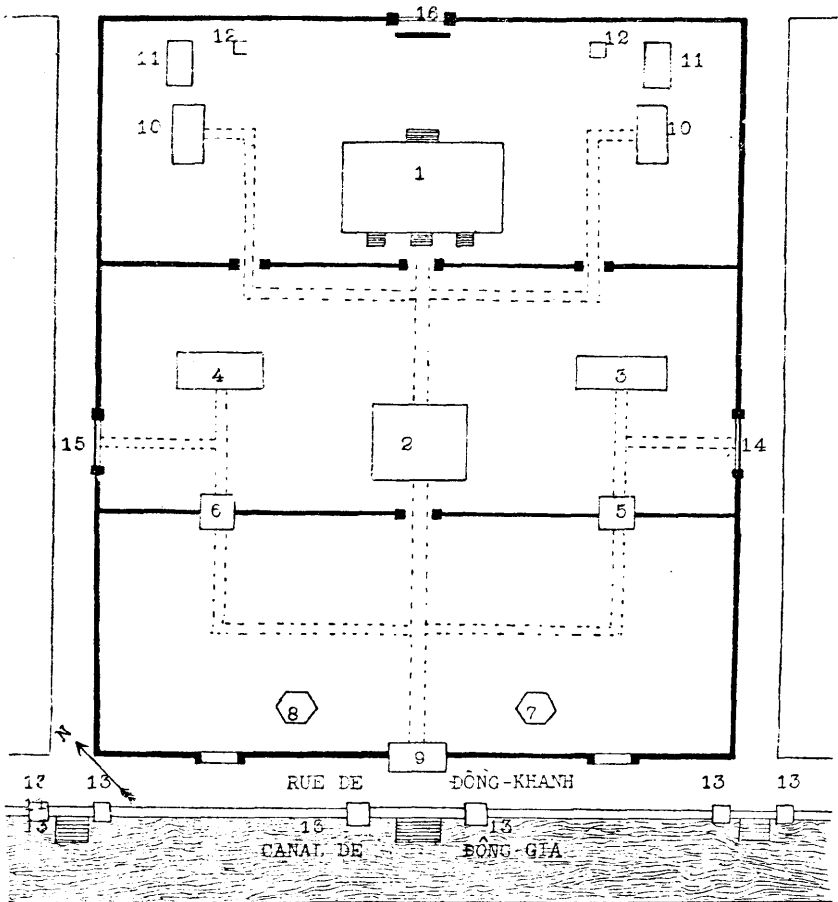


Fig. 158. — Légende:

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Đại-Giácđiền (Temple de). | 9. Tam quanlầu (Triple porche). |
| 2. Đạo-Nguyêncác (Pavillon de). | 10. Tăng xá (Bonzerie). |
| 3. Cát-Từơngtửthất (Maison). | 11. Trùgia (Cuisine). |
| 4. Trítuệttínhxá (Maison). | 12. Tỉnh (Puits). |
| 5. Chunglầu (Clocher). | 13. Trụbiểu (Colonne en maçonnerie). |
| 6. Cồlầu (Clocher pour tambour). | 14. Tả môn (Porte de gauche). |
| 7. Chungđỉnh (Clocher). | 15. Hữu môn (Porte de droite). |
| 8. Bìđỉnh (Abri de stèle). | 16. Hậu môn (Porte d'arrière). |

妙諦寺圖

PLAN ACTUEL DE LA PAGODE DIỆU-ĐỀ

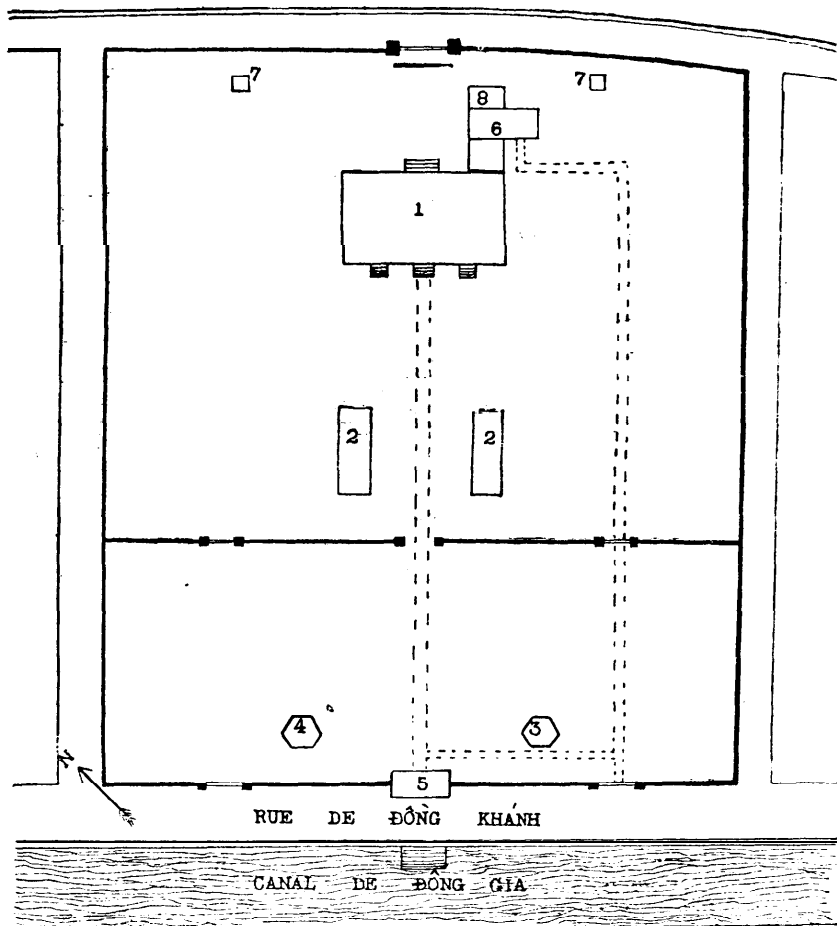


Fig. 159. — Légende :

- | | |
|---|-----------------------|
| 1. Temple de Đại-Giác. | 5. Triple porche |
| 2. Bâtiments des huit Kim-Cương
(ou Cang). | 6. Demeure des bonzes |
| 3. Pavillon de la cloche. | 7. Puits. |
| 4. Pavillon de la stèle. | 8. Cuisine. |

Ce pavillon se trouvait devant le grand temple Đại-Giác, au milieu d'une enceinte spéciale. Il a disparu aujourd'hui, ainsi que le mur, percé de trois portes, qui le séparait du temple Đại-Giác.

3° La salle de réunion Tri--Tue, ou de « l'Intelligence profonde », ou étaient vénérés Quan-Âm 觀音, sur l'autel central; Địa-Tạng 地藏, ou Ksitigartha, sur l'autel de gauche, et Nhiên-Đăng 燃燈, sur l'autel de droite.

4° La maison Cát-Tường 吉祥, ou de « l'Heureux Augure », dont l'autel principal était dédié à Chuẩn-Đề 準提, Tchundi, le Seigneur de l'Etoile polaire ; l'autel de gauche, au dieu de la guerre chinois, Quan-Thánh-Đề-Quân 關聖帝君, et celui de droite à une divinité céleste, « le grand Empereur du Ciel sombre », Huyền-Thiên-Đại-Đế 玄天大帝.

Ces deux derniers bâtiments étaient situés dans l'enceinte du pavillon Đạo-Nguyễn, un peu en arrière, l'un à droite, l'autre à gauche. Il n'en reste plus rien.

5° Tout-à-fait par devant, et donnant entrée dans une première enceinte, un triple porche monumental. Tam-Quan, 三關, surmonté d'un étage où était vénéré « le Protecteur de la Loi » bouddhique, Hộ-pháp, 護法.

De larges allées dallées conduisaient d'un bâtiment à l'autre, et six portes, trois par devant, les autres une sur chaque face, donnaient entrée dans les trois enceintes de la bonzerie.

Outre les bâtiments principaux que nous venons de voir, il y aurait encore, en arrière et de chaque coté du temple Đại-Giác, deux maisons pour les bonzes et deux cuisines, avec deux puits. Par devant, dans la première cour, deux pavillons qui abritaient une stèle et une cloche, et deux autres pour un tambour et pour une autre cloche.

De grandes colonnes en maçonnerie décoraient, sur le bord du canal de Đòng-Bà, trois embarcadères qui permettaient d'aborder au temple.

Le 2^e jour de la 5^e lune de la 1^{re} année de Hàm-Nghi, 14 juin 1885, la pagode Giác-Hoàng, qui se trouvait dans la Citadelle, devant le Cơ-Mật actuel, ayant été supprimée, on mit toutes les statues qui s'y trouvaient dans le temple Đại-Giác et dans le pavillon Đạo-Nguyễn.

A la 6^e lune, juillet, de la même année, après les événements, les statues de la maison Cát-Tường, et de la salle Trí-Tuệ furent enlevée et déposées dans le temple Đại-Giác. Le premier de ces deux bâtiments, Cát-Tường, devint le bureau du Trésor et de la Sapèquerie du Gouvernement annamite, et le second servit de résidence aux mandarins provinciaux du Thừa-Thiên. Le logement des bonzes de gauche fut transformé en prison provinciale, et celui de droite devint le bureau des Astronomes.

L'année suivante, 1887, quand l'ordre fut rétabli à la capitale, le ministère des Travaux Publics supprima la plupart des bâtiments de la pagode ; seul, le temple Đại-Giác, le pavillon Đạo-Nguyễn, le triple portique, les pavillons de la stèle, des cloches et du tambour, furent conservés.

En 1888, on construisit le bâtiment actuel qui sert de logement aux bonzes. Ce bâtiment fut réparé en la 3^e année de Duy-Tàn, 1910.

En cette même année 1910, on abattit le pavillon Đạo-Nguyễn, dont les statues furent transportées au temple Đại-Giác, ainsi que les pavillons de la cloche et du tambour. On édifia, pour le culte des Kim-Cang, deux petits bâtiments, en avant du temple Đại-Giác, à droite et à gauche, et le tambour ainsi que la cloche y furent déposés.

Le temple Đại-Giác abrite ainsi non seulement ses statues propres, mais celle du temple Giác-Hoàng, situé anciennement devant le palais du Cơ-Mật, celles du pavillon Đạo-Nguyễn, de la salle Trí-Tuệ et de la maison Cát-Tường, qui étaient jadis des bâtiments faisant partie de la pagode.

Le personnel religieux de Diệu-Đê comprenait un Tăng-Cang 僧綱, haut gradé dans la hiérarchie bouddhique, supérieur, un Trù-Tri, 住持, surveillant, et 15 bonzes, tous payés par l'Etat. Le Tăng-Cang à 2\$ 16 par mois ; le Trù-Tri, 1\$55 ; chaque bonze 1\$26.

La 1^{re} année de Duy-Tàn, 1907, le nombre des bonzes fut réduit à quatre, recevant une solde. Un Bá-Hộ, gardien chef, et 14 *tự-phù*, dégrevés d'impôt, sont affectés au service de la pagode. Ils sont à la disposition du supérieur, mais ne touchent pas de solde.

INSCRIPTION IMPÉRIALE DE LA STÈLE DE LA PAGODE DIỆU-ĐÊ.

« A l'Est de la citadelle impériale, il y avait un magnifique jardin où habitait autrefois la famille de la Reine-Mère. Honoré par de fréquentes visites de l'ancien Empereur et comblé de ses faveurs, ce lieu devenait en quelque sorte le paradis terrestre de l'Empire. Jusqu'à présent, des conseils m'ont été donnés d'y établir quelque chose qui puisse servir de souvenir perpétuel, et, cédant à ces conseils, je me suis dit que le principe de la grande étude confucéenne consiste d'abord à prendre l'habitude de la probité et de la droiture, puis à chercher à pénétrer le secret de la nature, enfin à se bien conduire soi-même pour pouvoir mieux conduire sa famille et le peuple. C'est ce qu'on appelle arriver au dernier degré de perfectionnement. La religion bouddhique, quoiqu'elle se perde quelquefois dans la spéculation ou dans le mystère n'a d'autre but que d'exhorter les gens à faire

du bien ; elle ne s'oppose donc nullement au principe de la doctrine de Confucius, et, pour mieux dire, à celui du Gouvernement. Je me rends donc à ce que l'on m'a demandé, de faire construire, dans ce lieu, des temples dédiés aux fondateurs de cette religion, et je donne à chacun un nom symbolique :

« Le temple du milieu prend le nom de **Đại-Giác**, « Grande Compréhension », qui se manifeste par la bonne volonté d'initier les gens au mystère de la religion. Le temple de devant prend celui de **Đạo-Nguyên**, « Source de la Doctrine », d'où découlent les règles religieuses destinées à détourner l'humanité de ses vices et passions mondaines. Pour montrer que cette religion existe à jamais, comme le char de **Ngũ-Diễn** (1) est toujours résistant et solide et l'eau du fleuve de **Bát-Công** (2) est toujours pure et limpide, je donne au temple de gauche le nom de **Cát-Tường** 吉祥, « Bon Augure ». Puis, pour faire connaître qu'on doit être sage après avoir mangé le fruit de **Thích-Chí**, et que l'on devient charitable après avoir lu les livres du **Thượng-thắng**, je donne au temple de droite le nom de **Tri-Tue**, « Intelligence Perspicace ». Enfin, la pagode porte le nom général de **Diệu-Đề** qui veut dire que la religion bouddhique existe partout et qu'elle embrasse tout ce qu'il y a de mystérieux et de réalisable dans le monde.

« Sans doute, il y aura des gens qui me feront l'objection que la religion bouddhique préfère le calme et la solitude. En plaçant la pagode au milieu du fracas de la ville, on s'éloigne beaucoup de ce principe. Ces gens n'ont pas examiné la chose au clair. Il est vrai que la solitude vaut mieux que le tumulte. Mais mieux vaut encore de trouver la solitude au milieu du tumulte. Avec l'œil spirituel et le cœur noble d'un Bouddha, qui élèvent au-dessus du monde, on n'a pas à craindre d'en être souillé quand on s'y mêle. De plus, une personne initiée à la religion bouddhique peut rendre les méchants bons, les démons charitables, les aveugles voyant et les malheureux bienheureux. La roue de la providence tourne continuellement, et avec elle se perpétue la religion bouddhique.

« Située sur la rive droite du fleuve **Hương-Giang** et face à la citadelle impériale, se perdant au milieu du fracas de la ville, cette pagode est édiflée là avec la ferme intention d'éveiller ceux qui sont tourmentés par les vains éclats du monde, et de les conduire dans la voie du bien. »

(1) Le char **Ngũ-Diễn** 五演 est composé de cinq compartiments portant : le 1^{er}, l'homme ; le 2^e, le Dieu ; le 3^e le Bouddha **Thanh-Vân** ; le 4^e, le Bouddha **Thích-Chí**, le 5^e, le **Bồ-tát**.

(2) Il y a, dans le pays du bonheur, un étang dont l'eau s'appelle **Bát-công đức thủy** 八功德水 « Eau possédant huit vertus bienfaisantes ».

LES EUROPÉENS QUI ONT VU LE VIEUX HUÉ

ROLLET DE L'ISLE (1)

Par L. CADIÈRE,
des Missions Etrangères de Paris.

Rollet de l'Isle était un ingénieur de la Marine. Il se trouvait, vers le mois de septembre 1883, occupé à des travaux hydrographiques sur la côte de Bretagne, à Ploumanach. Subitement, il reçoit l'ordre de rallier, au Tonkin, le pavillon de l'amiral Courbet, et, le 30 octobre, il arrivait à Saïgon.

Pendant les deux années qui suivirent, il parcourut l'Extrême-Orient, à la suite du corps expéditionnaire qui était en train de rattacher à notre domaine colonial l'Annam et le Tonkin. Il prit part au combat de la rivière Min, et vit l'anéantissement de la flotte chinoise et la destruction de l'arsenal de Fou-tchéou ; il séjourna à Kelung, dans l'île Formose, il visita les Pescadores, toujours avec la flotte de l'amiral, il mouilla dans presque tous les ports du Tonkin et de la côte d'Annam et rentra en France sur *le Bayard*, qui ramenait la dépouille mortelle de l'amiral Courbet. Il nous a laissé, de la campagne, un livre écrit sans prétention, mais vivant et pittoresque, émaillé d'anecdotes, où le récit, alerte et spirituel, est constamment illustré de dessins, de croquis, d'une fantaisie charmante, qui font défiler devant nos yeux les gens qu'il rencontrait, Européens, Chinois, Annamites, soldats, matelots, missionnaires, mandarins, *con-gái* et coolies, et qui nous présentent en même temps l'aspect des lieux à une époque, déjà assez éloignée de nous, où l'influence occidentale ne s'était pas encore fait par trop sentir (2).

C'est pendant ces croisières qu'il visita Hué. Ce fut une simple excursion, une partie de plaisir, deux jours passés à terre par des

(1) Communication lue à la réunion du 29 décembre 1916.

(2) *Au Tonkin et dans les mers de Chine, Souvenirs et Croquis* (1883-1885), M. Rollet de l'Isle, Ingénieur de la Marine. E. Plon, Nourrit et C^{ie}, 10, rue Garancière, Paris. in-8° — Nous nous permettons de reproduire, à titre purement documentaire, et pour rappeler quelques aspects du Hué de 1885, un certain nombre des illustrations qui rendent cet ouvrage si vivant et si intéressant pour nous.

officiers de marine heureux de quitter pour quelques heures le pont mouvant de leur bateau et de voir, en amateurs, en curieux, un spectacle et des gens nouveaux. Nous ne trouverons donc pas, dans son récit, une description minutieuse : une vue à vol d'oiseau de la légation, de la citadelle et des environs de Hué, une promenade à cheval au tombeau de Tỵ-Đức, et c'est tout ; mais ce rien est conté avec esprit, et, surtout, il est illustré avec humour. Ceux d'entre nous qui se rendent, aujourd'hui, aux tombeaux royaux, en automobile, en victoria, en pousse caoutchouté, ou en bicyclette, seront heureux de lire les émouvantes péripéties qui marquaient, en 1884, une visite à Tỵ-Đức : la promenade est devenue banale ; mais, alors, c'était encore la période héroïque pour les excursionnistes : le chemin qui, menait de Tỵ-Đức au Nam-Giao était qualifié de « chemin un peu difficile », et la rencontre d'un buffle qui levait la tête en reniflant mettait en fuite toute une caravane de brillants officiers.

C'est donc le 11 juin 1884 que la *Saône* arriva devant la passe de Thuận-An. Ce transport-aviso (1) avait été chargé de transporter du Tonkin en Annam une compagnie d'infanterie de marine destinée à devenir la garde du résident de Hué, et tout un chargement d'énormes pierres, arrivées de Toulon, et qui devait servir à établir les grosses pièces d'artillerie destinées à défendre les forts de Thuận-An (2).

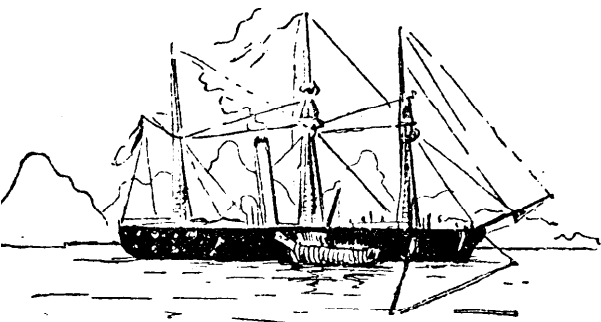


Fig. 160. — « La Saône ».

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 41).

A ce moment, on ne voyait pas seulement, du haut des dunes de sable, quelques voiles de pêcheurs dispersées sur la mer : trois vaisseaux de guerre étaient à l'ancre, mouillés en pleine côte, au large de la passe. C'était le *Bayard*, battant pavillon de l'amiral Courbet, l'*Atalante*, et l'*Hamelin*. Ce dernier allait conduire au Tonkin M. Patenôtre, Ministre plénipotentiaire, qui descendit de Hué le 12 juin, sur le *Pluvier*, et que les canons du *Bayard* saluèrent d'une salve de quinze coups lorsqu'il vint conférer avec l'amiral Courbet (3).

(1) *Au Tonkin*, p. 41.

(2) *Au Tonkin*, p. 107, 108.

(3) *Au Tonkin*. p. 108.

Les croquis de l'auteur nous mettent sous les yeux trois des bateaux qui étaient alors mouillés en vue de Thuận-An : la masse imposante du *Bayard*, à la mâture élancée, le profil élégant du *Hamelin*, et les flancs rebondis, la cheminée monumentale de la *Saône*.

C'est le 11 novembre 1883, à Hanoi, que Rollet de l'Isle avait rencontré pour la première fois l'amiral Courbet. Il nous en trace un portrait fait d'admiration et de sympathie.

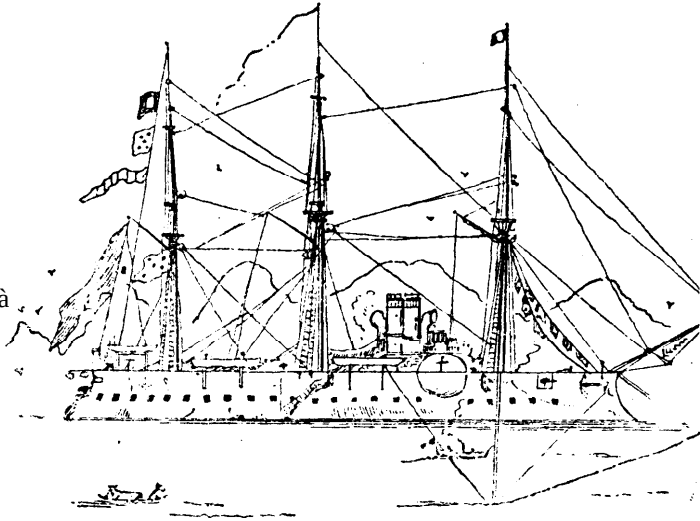


Fig. 161. — « Le Bayard ».

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 38).

« Nous nous présentons, malgré l'heure avancée, et en nous débrouillant comme nous pouvons au milieu de l'obscurité, chez le commandant de Maigret, chef d'état-major de l'amiral Courbet, qui nous reçoit avec sa cordialité habituelle et nous mène chez l'amiral. Nous le connaissons à peine, et seulement de nom, depuis qu'il occupait la haute position de commandant en chef au Tonkin. Et pourtant nous sommes tout de suite attirés vers lui, malgré son extérieur froid ; son accueil bienveillant et sa parole simple et nette, qui ne peut être que l'expression d'une intelligence lucide et supérieure, achèvent de nous séduire. On se sent devant un homme et surtout devant un chef. Je ne me rappelle pas avoir vu un officier, quel qu'il soit, qui n'ait gardé d'une simple entrevue avec l'amiral l'impression que je viens d'essayer d'exprimer ; il est adoré de son entourage, et cette affection est partagée par les hommes placés sous ses ordres. Tous sont prêts à se faire tuer sur un signe de lui, sûrs en allant à la mort d'être utiles au pays, puisque c'est l'amiral qui les y envoie.

« Il nous reçoit dans une grande chambre nue qui ne contient qu'une table de travail surchargée de papiers et de cartes, son lit de camp et quelques chaises : c'est d'une simplicité qui touche au dénûment. Il est vêtu d'un veston de petite tenue, où brillent les deux étoiles de contre-amiral, et couvert d'un petit chapeau de paille jaune autour

duquel s'enroule le ruban des matelots du *Bayard*. N'ayant pas le temps de nous entretenir ce soir, il nous invite à déjeuner pour demain matin et nous engage à aller rendre visite au commissaire général (1).

« Le matin (12 novembre 1883), à onze heures, nous nous rendons chez l'amiral. Nous sommes loin du confortable dont nous avons joui hier chez M. Harmand. C'est dans une petite chambre, sur une table sans nappe, dans un pauvre service que l'amiral déjeune en compagnie de ses deux chefs d'état-major : le commandant Badens, de l'infanterie de marine, le commandant de Maigret et quelques officiers.

« Le repas, assez simple, s'expédie rapidement ; l'amiral mange vite et peu, et ne parle pas beaucoup. C'est le commandant Badens qui fait tous les frais de la conversation. De temps en temps l'amiral répond, place un mot ou une observation, et sa figure grave s'éclaire d'un sourire jeune que l'on s'étonne de rencontrer sur sa bouche.

« Après nous avoir entretenus, dans la chambre où nous l'avons trouvé hier et qui lui sert en même temps de cabinet de travail et de salon d'audience, des projets de travail qu'il nous confie, ce qu'il fait avec la netteté et la simplicité qu'il apporte à ses moindres ordres, il nous rend la liberté.. » (2)

Revenons à **Thuận-An** :

« L'amiral nous a vivement engagés à aller visiter Hué ; nous n'avions pas besoin de cet encouragement ; tous les officiers du *Bayard* que l'amiral avait envoyés à terre le jour de la signature du traité, en étaient revenus enthousiasmés, et ils ont excité notre curiosité par leur récits. Il est vrai qu'ils ont pu assister aux fêtes que le Roi a données au moment de la conférence, et que nous n'aurons plus les mêmes avantages. » (3)

Justement, *la Saône* était en train de décharger les grosses pierres qu'elle avait apportées. C'était un travail long. Le voyage à Hué est décidé, et la barre de **Thuận-An** est franchie le 13 juin au matin, par un temps calme.

Rollet de l'Isle, qui avait pris une triste idée du pays en apercevant, du large, la longue dune de sable de **Thuận-An**, monotone et aveuglante, tut charmé, relativement, quand il eut pénétré dans la lagune.

« Quand on voit du mouillage la longue ligne des dunes de **Thuận-An** à peine interrompue par les créneaux des forts du Nord et de l'Est, et surmontée de place en place par quelques bouquets de cocotiers, on plaint les malheureux soldats enfermés dans les quelques casernes

(1) *Au Tonkin*, pp. 25, 26.

(2) *Au Tonkin* p. 29.

(3) *Au Tonkin* p. 109.

que l'on a pu construire, et soumis à une température rendue encore plus insupportable par la réverbération continuelle du sable.

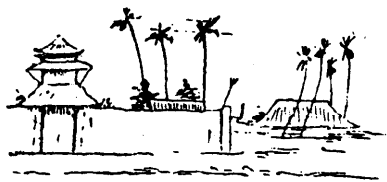


Fig. 162. — Les bains du Roi.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 110).

beaucoup de vie à ce petit coin. Il se trouve, de plus, que la brise du large rafraîchit presque toute la journée cette langue de sable et que la chaleur y est supportable, bien que très-forte. Les officiers de marine et d'infanterie ont installé une sorte de cercle ; il y a tout autour, pas trop loin, des chasses et des promenades, et aucun de ceux qui sont là ne se plaint de s'y trouver, ce qui est un bien bon point pour un établissement de ce genre (1) ».

L'auteur, à l'appui de son dire, croque en passant quelques monuments de **Thuận-An**, la porte des bains du Roi, faite peut-être un peu trop de chic, et le cercle des officiers, que certains parmi nous, combien rares ! reconnaîtront peut-être. De nombreux cocotiers ombragent les constructions en paillottes et les grandes casernes. Hélas, quel changement a subi ce petit coin de terre : quelques maigres buissons recouvrant des débris de briques ou de chaux, voilà tout ce qui reste des nombreux bâtiments qui s'élevaient là jadis, et dont Rollet de L'Isle vit les premiers !

Une petite canonnière, la *Javeline*, partit de **Thuận-An** à huit heures du matin et emmena les excursionnistes. Elle remorquait en même temps trois grands sampans qui transportaient les soldats d'infanterie



Fig. 163. — Le cercle des officiers à **Thuận-An**.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 111).

(1) *Au Tonkin*, pp. 110, 101.



Fig. 164. — Soldat de l'Infanterie de marine.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 107).

de marine arrivés par la *Saône* et destinés à remplacer ceux qui étaient à Hué. La capitale de l'Annam ne jouissait pas, à cette époque, d'une bonne réputation, au point de vue sanitaire : la garnison était très éprouvée par les fièvres (1).

En route, Rollet de l'Isle remarque les forts qui défendaient la rivière. « Il n'y en a pas moins de quinze, sans compter ceux de Thuận-An. » Mais il ne paraît pas leur attacher une grande valeur. « Il ne sont pas bien à craindre pour nous, grâce à leur armement. On y trouve, comme partout, d'ailleurs, en Annam et en Chine, une quantité incroyable d'énormes canons, mais ils sont lisses, se chargent par la bouche, et les Annamites ignorant totalement l'usage de la hausse, ils sont fort peu à craindre. L'escadre, pendant le bombardement, a pu juger d'ailleurs de leur caractère inoffensif. »

On a fait ressortir, bien des fois, la puissance des éléments de défense que les Annamites avaient accumulés le long du fleuve de Hué. Il est bon de donner les deux sons de cloche, quelques discordants qu'ils soient.

Notre auteur signale aussi « les deux barrages, composés de caissons en bois remplis de grosses pierres et coulés », qui étaient destinés à fermer l'entrée du fleuve.

« Le voyage est tout à fait charmant. Ce n'est plus du tout le Tonkin, ni la Cochinchine, c'est un pays plat encore, mais avec de nombreuses oasis, de grands arbres, des villages tout le long des rives avec de petites pagodes qui montrent leurs clochetons pointus au-dessus des cases de chaume. La rivière est sillonnée de nombreuses jonques et de grands sampans de pêche, avec des voiles énormes en nattes ; tout cela montre une



Fig. 165. — Matelot des compagnies de débarquement.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 123).

(1) *Au Tonkin*, pp III, 112.

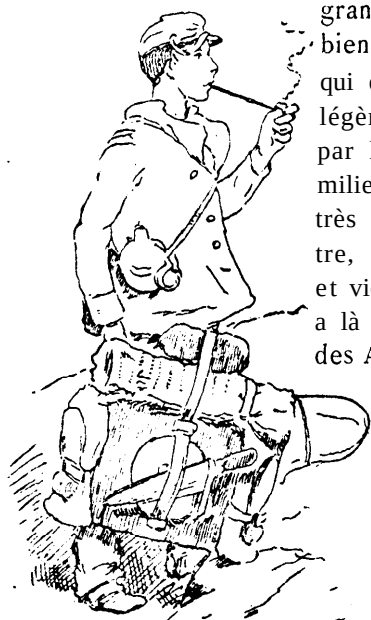


Fig. 166. — Soldat de l'infanterie de marine.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 230).

grande activité, sinon une grande richesse, et c'est bien pis quand on arrive au village de Manka (1), qui est comme le faubourg de Hué. Là, la rivière légèrement resserrée est complètement envahie par les jonques de commerce amarrées dans le milieu ou serrées contre les rives ; les sampans très fins et faits d'une seule pièce d'un bout à l'autre, avec l'oeil traditionnel peint à la proue, vont et viennent au milieu de tous ces bateaux, et l'on a là le spectacle d'une vie active, qui étonne chez des Annamites, mais qui s'explique par le voisinage de la capitale et du gouvernement. » (2)

La Javeline ne pouvait pas remonter jusqu'à la Légation. Elle jeta l'ancre à Gia-Hội, à peu près à l'endroit où s'arrêtent les chaloupes chinoises. De là, on apercevait la Légation, « sous la forme d'un grand bâtiment blanc à deux étages et à arcades ». « C'est une fort belle maison, très bien comprise pour les pays chauds, avec de grandes salles très hautes et des courants d'air partout. De la terrasse du premier étage, la vue embrasse une grande partie du pays et de la citatelle de Hué » (3).

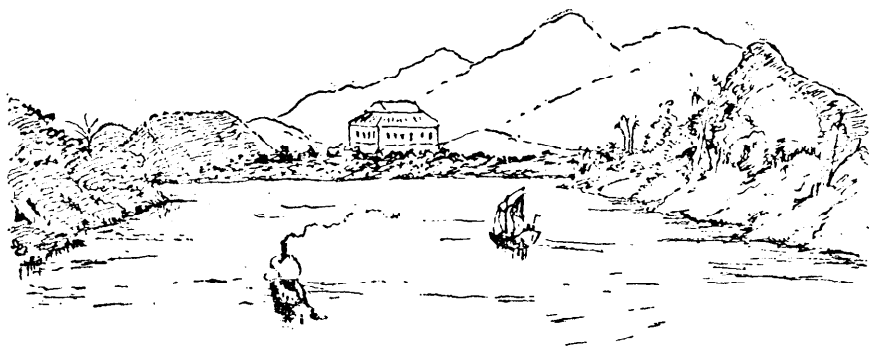


Fig. 167. — La Légation française à Hué, vue de Gia-Hội.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 113).

(1) C'est le village et le marché de Bao-Vinh que Rollet de l'Isle, avec beaucoup de Français à cette époque, désigne sous le nom de village de Manka.

(2) *Au Tonkin*, pp. 113, 114.

(3) *Au Tonkin*, pp. 115, 116.

J'ai dit qu'il ne fallait pas chercher dans notre auteur, qui ne passa que quelques heures à Hué, la richesse des détails, la minutie des

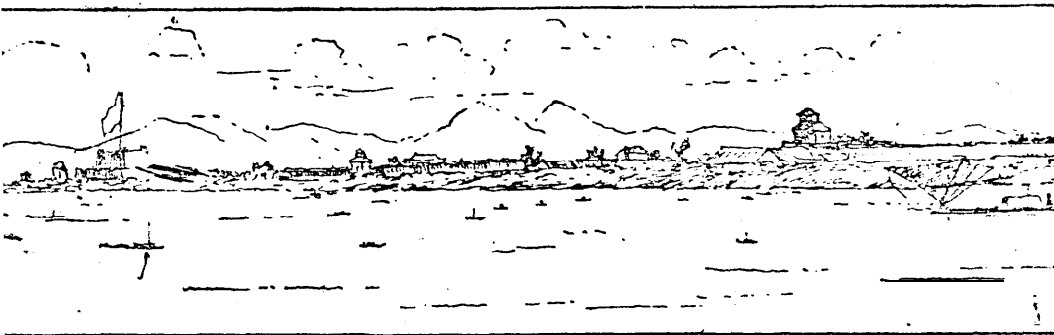


Fig. 168. — La Citadelle de Hué, vue prise de la Légation.
(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 116).

descriptions. Ne lui demandons même pas une exactitude trop scrupuleuse : il a vu en courant, et bien que son livre soit un journal écrit jour par jour, on ne peut lui demander de ne pas se tromper sur ce qu'il a à peine aperçu. Quand il parle des deux étages de la Légation, ou bien il compte le rez-de-chaussée comme un étage, ou bien encore il fait état des mansardes. D'ailleurs, sur le croquis qu'il nous donne de la Légation vue du milieu du fleuve, à Gia-Hội, le bâtiment n'a qu'un étage. Il domine toutes les constructions environnantes, qui étaient, à

ce moment, quelques cases et des casernes annamites. Elle n'était pas entourée des arbres touffus qui l'ombragent et la cachent actuellement. Par contre, dans le croquis de Rollet de l'Isle, la Légation paraît dominée par des montagnes qui la surplombent, et qui, en réalité, sont sur un plan beaucoup plus éloigné. Et le fleuve, devant la Légation, n'avait pas « huit cents mètres environ de large » (1).

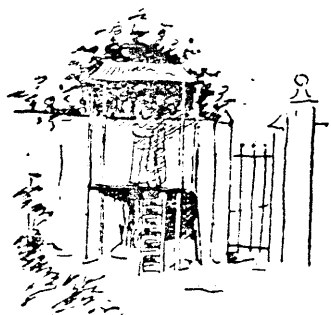


Fig. 169. — La porte de la Légation de France à Hué.
(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 114.)

Notre auteur nous donne un dessin intéressant : c'est la porte de la Légation, peut-être la porte principale, plus probablement une porte secondaire. Le mur d'enceinte, assez élevé, laisse une ouverture, flanquée de deux piliers et fermée par

(1) *Au Tonkin*, pp. 114, 115.

une grille. Sur un côté, un mirador en bambous, couvert d'un toit en paillotte, protège la sentinelle, debout sur un plancher en bambous, assez élevé du sol et où elle a grimpé au moyen d'une échelle. C'était primitif, mais pittoresque.



Fig. 170 — Un lettré de la Légation de France à Hué.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 114.).

Rollet de L'Isle a vu aussi, à la Légation, un lettré de l'ancien temps, dont on voit encore quelques rares spécimens, de ceux qui marchent, les épaules carrées, les bras rejetés en arrière, la tête ceinte d'un turban de crêpe et couverte du chapeau en feuilles lustrées. Il a vu les boys chinois, qui, je crois, à cette époque, service dômes les a peints, mellees feu pantalons bla ton bleu avec ges, debout, la tête haute. dans les salons l'évêque de Mgr. Caspar.



relativement jeune, 44 ans ; quatre ans à peine, de la prendre la direction de la Fig. 172.-Mgr. mission de Hué ; il avait encore la barbe noire ; mais CASPAR, évêque il portait déjà cet air de prudente gravité et de fine de Hué. plus tard sur son visage (D'après ROLLET DE

L'ISLE : *Au Tonkin*,

A cette époque, on voyait, p. 112). toute la rive gauche du

par les arbres. Rollet de l'Isle nous a laissé une vue de la citadelle, prise de cet endroit, qui doit être exacte, jusque dans les détails. Nous embrassons tout l'espace compris entre la porte du Plein Sud, le Mirador V, et le marché actuel. En aval du pont Thành-Thái, il n'y a, sur la rive, qu'une petite construction, en maçonnerie sans doute, une pagode ou un bâtiment militaire, car cet endroit a toujours été un champ d'exercices pour les troupes. Tout à côté du Mirador VIII, un grand bâtiment, c'est le Thương-Bạc, où les représentants de la France se rencontraient avec les mandarins de la Cour ; c'est, aujourd'hui, le bâtiment principal de l'école des Hậu-Bồ, dont on nous a fait l'histoire. Un peu plus haut, là où est actuellement l'école des filles et la maison du prince Tuyên-Hoá, de longs bâtiments, disposés perpendiculairement



assuraient le tique ; il nous avec leurs se-trées, leurs Fig 171. — ncs, leur ves- Un boy chi-parements rou- nois à la Lé- au port d'arme, gation de Hué. Il a rencontré, (D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 114). de la Légation, C'était Tonkin, p. 114). Il était encore

il venait d'arriver, depuis mission de Saigon, pour mission de Hué ; il avait il portait déjà cet air de sagesse que nous verrons émâcié

de l'étage de la Légation, fleuve, cachée aujourd'hui

au fleuve, bas, serrés les uns contre les autres, six ou sept en tout, des casernes ou des magasins. Au delà plus rien. Entre le Mirador VIII et le Mirador VII, on voit, s'élevant au-dessus de la crête des remparts, deux toitures : l'une, celle d'amont, pourrait être le Ngọ-Môn, ou un des temples de l'intérieur du Palais ; l'autre est sans doute le Tam-Pháp, ou Tribunal suprême, aujourd'hui disparu, qui occupait l'emplacement de l'internat du Quàc-Túr-Giám. Ce plan, malgré ses imperfections, nous aide, on le voit, à élucider certains points de la topographie du Hué antérieur à 1885, encore un peu floue.

Les excursionnistes ne manquent pas d'aller visiter à partie de la citadelle alors accessible aux Européens.

« Pour commencer nos excursions, nous nous rendons à la citadelle, ce qui nous force de nouveau à passer le bac (1). De l'autre côté, nous trouvons de petits chevaux de la cavalerie annamite, tout sellés, qui nous permettront de voir plus de choses en moins de temps. Grâce à eux, nous avons pu, en deux heures, voir à peu près le plus intéressant, ce que nous n'aurions pu faire à pied sans fatigue.

« La citadelle, dans les villes annamites, n'est pas seulement un lieu fortifié ; » c'est la demeure de toutes les autorités, et, dans le cas de Hué, de tous les fonctionnaires et par suite du Roi. Celle-ci a un développement énorme (deux mille huit cents mètres de côté) ; elle est fort bien entretenue, contrairement à celles que nous avons vues au Tonkin (Hanoi, par exemple) : les remparts énormes, et construits dans système de Vanban, sont intacts et garnis de nombreuses pièces, abritées chacune par un petit toit de chaume. Les princes de la famille royale (et ils sont au moins six cents), les généraux, les mandarins ont chacun leur maison entourée de murs et parfois d'un jardin. Les soldats habitent de longs bâtiments réguliers, et leurs familles, qui demeurent aussi dans la citadelle, y ont bâti de nombreuses cases alignées dans des rues bien droites et fort propres. Bref, tout cela a un air de vie et même de force que nous n'étions plus du tout habitués à voir dans les villes annamites, et qui a beaucoup modifié, pour ma part, les idées que j'avais déjà sur le pays.

« Toute cette ville est fort animée ; on croise à tout instant des cortèges de mandarins qui s'en vont au palais ou qui en reviennent, entourés de soldats à la tunique rouge et au petit chapeau jaune attaché coquettement derrière la tête par des rubans. Ils se prélassent

(1) Les officiers étaient descendus à terre à Gia-Hội. Ils avaient traversé le canal de Dong-Ba sur le pont de Gia-Hội, puis avaient passé le bac qui était un peu en aval de la Légation, ou celui de la route mandarine, à l'emplacement du pont Thanh-Thái. *Au Tonkin*, p. 114.

dans leur palanquin et sont toujours suivis de deux domestiques, l'un portant la boîte de bétel et l'autre la pipe en porcelaine. Nous parcourons ainsi de nombreuses routes, souvent ombragées, et allons voir du haut des remparts (sur lesquels on se promène à cheval) la con-



Fig. 173. — Mandarin militaire à Hué.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 115).

cession que le traité vient de nous accorder, et où va prendre position la compagnie d'infanterie de marine que nous avons amenée ; nous visitons ensuite le musée d'artillerie, ou plutôt la réunion de toutes les pièces destinées à la défense de la citadelle (et dont quelques-unes sont en bois) (1), et nous arrivons enfin devant une énorme place bien dégagée sur laquelle se trouve la porte du palais du Roi.

— On arrive à cette porte par deux ponts franchissant des fossés pleins d'eau ; elle a fort grand air avec ses deux ouvertures (2), ses nombreux toits aux angles relevés et ses murs tout incrustés de porcelaines peintes. Malheureusement, quant au palais, il faut nous en

(1) Il s'agit des Canons-Génies, sans aucun doute. L'existence de canons en bois paraît être une légende.

(2) Le Ngø-Mòn n'a pas deux, mais trois ouvertures, et même cinq si l'on compte les deux ouvertures latérales. De même, le fossé « des Eaux d'or » est surmonté de trois ponts et non de deux.

tenir à un coup d'oeil lancé à travers la porte entr'ouverte, car, jusqu'à présent, personne n'y a pu pénétrer.

« Enfin, de l'autre côté de cette grande place, s'élève une énorme tour rectangulaire, surmontée de deux autres également rectangulaires



Fig. 174. — Le cortège d'un mandarin à Hué.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 118).

et sur lesquelles flotte le grand drapeau rouge de l'Annam ou le pavillon blanc et bleu du Roi. L'effet de cette place est très beau, et ce doit être un spectacle imposant de voir quelque grand cortège ou quelque belle manœuvre militaire se développer dans ce grand espace. C'est certainement ce qu'il y a de plus intéressant dans la citadelle, et nous terminons là notre visite » (1).

Rollet de l'Isle n'a pas vu grand chose, avouons-le ; ou du moins, ce qu'il a vu, dans ces deux petites heures passées dans la citadelle, ne l'a pas frappé assez pour qu'il nous en donnât un compte-rendu détaillé. Comme je le disais, c'est un simple coup d'œil jeté à la hâte sur Hué. Les dessins et les aquarelles qui illustrent le récit nous montrent, traités toujours un peu de chic, et avec une tendance à la charge, un factionnaire annamite avec sa vareuse jaune aux parements et aux manches bleues : il s'évente élégamment et fume une cigarette avec un air dégagé, pendant que sa hallebarde est piquée à terre devant lui (2). Le mandarin militaire qu'il nous représente à cheval, se tient d'une façon pitoyable ; les soldats qui le suivent galopent d'une façon assez comique, et les couleurs de leur costume sont mises au petit bonheur,



Fig. 175. — Un factionnaire annamite à Hué.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 117).

(1) *Au Tonkin*, pp. 116-118.

(2) Il n'y a pas de soldats annamites à vareuse jaune et parements et manches bleues dans le recueil d'anciens costumes militaires que j'ai à ma disposition.

car la couleur des parements est la même que celle des manches, ce qui n'avait lieu qu'exceptionnellement. Le cortège du grand mandarin civil est traité dans le même genre, avec les couleurs en moins. Les dessins ne sont donc pas, à un certain point de vue, des documents. Mais ils ressuscitent pour nous, dans leur allure générale, quelques-unes des scènes que l'on apercevait dans le vieux Hué, dans le Hué d'il y a trente ans.

A cette époque, le tombeau de Gia-Long était sans doute considéré comme inaccessible. Nos voyageurs se contentèrent du tombeau de Tỵ-Đức. Mais quel émouvant voyage !

Vous les voyez au départ, « à cinq heures et demie du matin », le 14 juin 1884, lancés à fond de train sur « leurs petits chevaux remplis de feu ». « Malgré de légères courbatures et quelques blessures intimes causées, dans la promenade de la veille à travers la citadelle, par la forme particulière des selles annamites », la caravane file bon train : les deux petits croquis que nous donne Rollet de l'Isle en sont la preuve. Ils dûrent, autant qu'on peut le conclure du récit de l'auteur et de la disposition des lieux à cette époque, gagner les rives de l'arroyo de Phú-Cam soit à An-Cự, soit plutôt au marché même de Phú-Cam, où passait à cette époque la route du Nam-Giao. Ils remontèrent le canal jusqu'au-dessus de la gare actuelle, près de l'entrepôt de pétrole, prirent là un chemin très fréquenté qui passait à côté du temple Lích-Đại, et le suivirent jusqu'à hauteur du réservoir des eaux. Bifurquant à cet endroit, ils se dirigèrent, à travers les collines, et en passant à côté de la pagode Tỵ-Hiêu, sur le tombeau de Tỵ-Đức, qu'ils virent du sommet

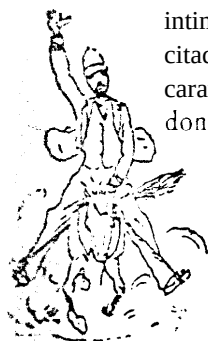


Fig 176. — Le départ pour Tỵ-Đức.

D'après ROLLET DE L'ISLE :
Au Tonkin. p. 119)

d'une des collines qui le précèdent du côté Nord (1). Ou même, ils ne s'avancèrent pas si loin et se contentèrent d'admirer le tombeau du haut des hauteurs du réservoir des eaux. Il y a là une colline, baptisée du nom de Bel-air, où M. Rheinart voulait placer la Légation de France, et qui était pour les Européens de l'époque un but fréquent de promenade.

Rollet de l'Isle n'a pas vu grand chose du



Fig. 177. — En route pour Tỵ-Đức.

(D'après ROLLET DE L'ISLE :
Au Tonkin. p. 119).

(1) « Nous suivons d'abord la berge d'un arroyo encaissé, bordé de maisons particulières ayant toutes une porte et un petit embarcadère de quelques marchés sur la rive : nous marchons à l'ombre de ces gros bouquets de bambous

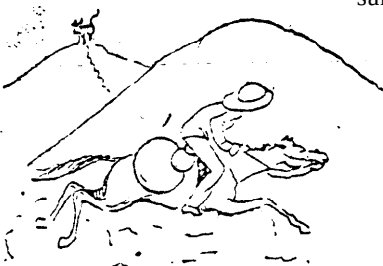
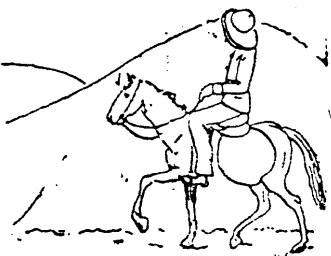


Fig 178. — Le buffle et le voyageur, fable.

D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 178).

tombeau. L'ensemble lui a paru cependant « d'un aspect original ». Les tessons de bouteilles ou les morceaux de verre qui garnissent le haut du mur d'enceinte — « qui a au moins huit mètres de haut ! » — Etaient destinés, paraît-il, « à s'opposer aux évasions des anciennes femmes du Roi qui habitent dans l'enceinte du tombeau, bien malgré elles » !

En revenant, les excursionnistes piquèrent droit sur le Nam-Giao, « une sorte d'estrade en pierre », en suivant le chemin que prenaient les gens avant l'ouverture de la route actuelle, et en passant sur la colline Dăn-Khiêm, couverte d'une pinède autrefois si belle, dévastée aujourd'hui par ceux-mêmes qui devraient la protéger et par les voisins (1).

C'est en longeant un des petits ruisselets qui coulent dans les bas-fonds de cette région délicieuse qu'eut lieu la rencontre de la bufflesse et de son bufflon. Ce fut une aventure héroï-comique. Rollet de l'Isle en nota les péripéties le lendemain même du jour où elle arriva. Il était encore sous le coup de l'émotion ressentie. Il prend, dans son récit, la chose au sérieux. Plus tard, sans doute, il voulut l'illustrer de quelques coups de crayon. Il avait eu le temps de se calmer, et l'aventure lui apparut sous son aspect comique traite l'affaire « à la blague », dans les dessins qu'il nous donne.

Voici d'abord une fable sans légende, en trois tableaux :

Premier tableau : un cavalier s'avance, au pas tranquille de son coursier, et admire les beautés du paysage : deux collines pelées.

Deuxième tableau : une vache ou une bufflesse montre ses cornes au loin, tout là-bas, au sommet

dont la verdure est si agréable et dont le feuillage dentelé est si joli. Ce ruisseau est charmant et nous rappelle tout à fait de petits coins d'Europe. Malheureusement il faut bientôt le quitter, et après avoir passé plusieurs ponts en bois dont nos chevaux franchissent aisément les escaliers assez raides, nous arrivons dans une grande plaine au sol rougeâtre, couverte de quelques arbustes et de bouquets de grands pins. C'est une plaine de tombeaux... Après avoir traversé la plaine des tombeaux, nous gravissons un monticule d'où nous apercevons le tombeau de Tu-Duc ». *Au Tonkin* pp. 119, 121.

(1) *Au Tonkin*. p. 122.

d'une des collines. Le cheval se cabre, l'homme cherche à maîtriser la bête, mais regarde, épouvanté lui aussi, le monstre qui vient d'apparaître. Tels Don Quichotte et Rossinante, à la vue des moulins à vent.

Troisième tableau : cheval et cavalier fuient d'une fuite éperdue, pendant que la vache ou la bufflesse continue à regarder placidement dans le lointain.

Ou bien, regardez la même scène reproduite, en raccourci, dans un autre tableautin.

Quatre promeneurs, à cheval, tombent, nez-à-nez, sur une bufflesse et son petit. Le bufflon ne paraît pas attacher trop d'importance à l'événement. Mais la bufflesse paraît plutôt ennuyée d'avoir été dé-



Fig. 179. — La rencontre de la bufflesse.

(D'après ROLLET DE L'ISLE : *Au Tonkin*, p. 120).

rangée, et de mauvaise humeur. Au loin, au sommet d'une colline, le petit bufflier accourt en agitant les bras de toutes ses forces. Mais deux des cavaliers ont déjà tourné bride. L'un fuit ventre à terre ; l'autre l'imité, tout en jetant un dernier coup d'œil sur la bufflesse. Un troisième est en train de faire virer son che-

val. Le quatrième enfin, plus courageux, ou, mieux, gêné par les autres, essaye, avec sa cravache et ses cris, de faire peur à la bufflesse, au risque de tomber dans le cours d'eau qui coule à quelques centimètres derrière lui. Bref, c'est le désarroi le plus complet.

Notre auteur, d'ailleurs, ne cache pas la peur qu'ils eurent tous.

« Il nous arriva là une aventure du genre de celles qui se présentent souvent en Cochinchine. Nous faisons la rencontre, au détour d'un chemin d'une bufflesse qui se désaltère paisiblement, accompagnant son bufflon. Ces bêtes sont douées d'une animosité incroyable contre les Européens. Cela tient en partie à ce que, au moment de la conquête, les habitants de la basse Cochinchine les avaient dressées à nous courir sus.

« Aussitôt qu'elles aperçoivent un étranger, on les voit tourner leur grosse tête vers lui, relever des naseaux jusqu'à courber leurs cornes sur leur cou, et renifler bruyamment deux ou trois fois dans sa

direction ; si l'étranger n'a pas la présence d'esprit de prendre ses jambes à son cou ou de grimper à un arbre, il passe souvent un mauvais moment. Au Tonkin, les buffles sont plus civilisés, et quand on les voit manifester leur antipathie de la manière que je viens de dire, on les met généralement en fuite en leur lançant quelques pierres. Dans notre cas particulier, nos petits chevaux battirent d'eux-mêmes en retraite, et la bufflesse fut arrêtée facilement par l'Annamite qui lui servait de berger ; nous en fûmes quittes pour un commencement de steeple-chase » (1).

Certainement, on dût parler longuement de l'incident, le soir à la Légation de France, et les jours suivants, au carré des officiers, sur la *Saône*.

Mais n'est-ce pas une perle, que ce conseil de grimper à un arbre, et vivement, quand on rencontre un buffle qui vous renifle ? Ou bien encore, ne faut-il pas admirer cette haine de l'étranger, qui, inculquée aux buffles dans les environs de Saigon, s'est transmise, de proche en proche, jusqu'aux buffles de Hué, mais qui n'avait pas encore gagné, vers 1854, les buffles du Tonkin ?

Ne rions pas trop de la naïveté de nos prédécesseurs : nous mêmes nous n'en avons pas été exempts à notre arrivée dans la colonie. et peut-être que nous avons encore conservé quelques traces de ce mal, sinon au sujet des buffles, du moins pour d'autres choses.

Rollet de l'Isle et ses compagnons regagnèrent le bord le 15 juin, « enchantés de leur excursion intéressante à tous les points de vue (2) ».

La vue de la citadelle avait, nous l'avons vu, changé quelque peu les idées de Rollet de l'Isle. Cette excursion, continue-t-il, « nous a fait d'abord connaître un pays bien spécial et tout nouveau, et de plus cela nous a donné une idée du peuple annamite, qu'il était impossible de se faire avec ce que nous avons vu au Tonkin. On sent qu'il y a là une nation très-intelligente et très-vivace, avec laquelle il faut compter. Elle nous a déjà montré par sa résistance à *Thuận-An* quel était son courage, et les négociations entreprises montrent assez que ses diplomates, bien que les moyens qu'ils emploient ne soient pas toujours irréprochables à nos yeux, peuvent parfaitement discuter avec les nôtres. Bref, ce n'est pas du tout un peuple fini. et c'est peut-être un peuple auquel nous apportons un moyen de reprendre le rang qu'il avait il y a quatre-vingt ans, quand nos ingénieurs construisaient ses forteresses et ses bateaux, et quand nos officiers instruisaient ses soldats ». (3)

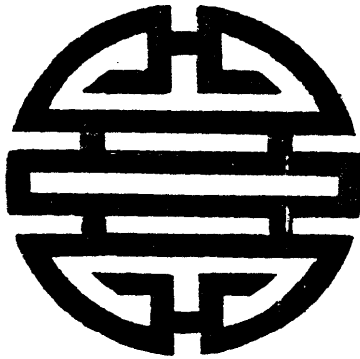
(1) *Au Tonkin*, pp. 120, 121.

(2) *Au Tonkin*, p. 122.

(3) *Au Tonkin*, p. 122.

Rollet de l'Isle complète son appréciation au sujet des Annamites, à un autre endroit, à propos d'une excursion faite, le 4 novembre de l'année précédente, dans un village de la baie de Qui-Nhơn. « Nous trouvons au village un excellent accueil et surtout un grand succès de gaieté quand l'un de nous se couvre de son caoutchouc ; c'est là où se manifeste à nous pour la première fois un échantillon de ce caractère annamite si semblable au caractère français. Comme nous, l'Annamite est léger, sceptique et blagueur, un rien excite sa gaieté ; ayant un certain esprit militaire avec cela et aimant le galon... autant que nous (1) ».

Nous sommes heureux de voir un des premiers touristes venus à Hué gagné par le charme de la capitale, et qui dit son admiration et pour le site et pour ceux qui l'habitent.



(1) *Au Tonkin*, p. 6.

LA CANNELLE ROYALE (1)

Par A. BONHOMME,
Administrateur des Services Civils.

De tous les produits forestiers que renferme le pays *mường*, le plus précieux est sans contredit la cannelle de Thanh-Hoá. Cette cannelle, en effet, est particulièrement renommée et elle fait prime sur les marchés chinois. On la trouve dans le commerce sous quatre aspects différents :

1° En morceaux rectangulaires, dits *què-phiên* « cannelle en morceaux », de quarante centimètres environ de longueur sur trois de largeur. Chaque morceau est muni d'un cachet spécial apposé par les soins de l'administration et se vend 10, 20, 30 ou 50 piastres, quelquefois même davantage, suivant la qualité. Les morceaux qui ne sont pas revêtus du cachet proviennent, soit de canneliers écorcés frauduleusement, c'est-à-dire à l'insu de l'administration, soit de canneliers trouvés dans les montagnes autres que celles des *châu* de Lang-Chánh et Thường-Xuân. Ils se vendent généralement de une à cinq piastres, suivant la qualité.

2° En paquets cylindriques dits *què-tâm*, « cœur de cannelle », formés de menues écorces liées par un fil transversal. Ces écorces sont obtenues par des subdivisions de celles des écorces ordinaires qui, en raison de l'irrégularité de leurs formes, de leur manque de dimensions, ou de tout autre défaut quelconque, ne sont pas susceptibles d'être présentées sous la forme de *què-phiên*. La cannelle *què-tâm* se vend de 0 \$ 50 à 1 \$ 50 le *lượng*, once de 37 grammes, suivant sa qualité.

3° — En paquets enveloppés de papier, dits *què-bao*, « cannelle emballée », contenant des raclures de cannelle, en forme de filaments, semblables au tabac en paquet par exemple. Cette cannelle,

(1) Communication lue à la réunion du 29 septembre 1916. Les pages qui suivent font partie d'une conférence sur « le pays *Mường* », faite à Hué à la Société d'Enseignement mutuel, et publiée dans le numéro de juillet-août 1910 de la *Revue Indochinoise*. La cannelle royale étant cueillie spécialement pour le Palais et presque uniquement employée à la Cour, nous avons cru devoir demander l'autorisation de reproduire ce qui concerne ce produit.

qui se vend de 0 \$ 50 à 1 \$ 00 le *lưong*, provient des raclures effectuées sur les tronc des canneliers après écorçage.

4° — En écorces de dimensions variables, dits *quẻ-ngon*, « cannelle de sommet », provenant de l'écorçage des jeunes rameaux des arbres abattus. Cette cannelle n'a qu'une valeur minime et ne donne pas lieu à un véritable commerce, mais à de simples échanges sur les lieux de production mêmes.

La cannelle de Thanh-Hoá, ai-je dit, est particulièrement renommée ; on lui attribue, au point de vue médicinal, des vertus de tout premier ordre. Aussi, est-elle réservée, en principe, à l'usage exclusif de la Cour d'Annam. C'est dire que son exploitation n'a jamais été libre. En effet, dès que les *mưong* du Thanh-Hoá eurent fait leur soumission aux autorités annamites, ils furent astreints au paiement de l'impôt en nature, sous forme de cannelle, de même qu'en d'autres régions les habitants versaient de la cire, du coton, du bois, de la soie, des étoffes, du poivre, etc. Au moment de l'application aux régions *mưong* du système des impôts annamites perçus par le Protectorat, il fut décidé, en séance du Cơ Mật du 5 octobre 1898, que chacun des *Châu* de Lang-Chánh et de Thường-Xuân devait fournir vingt *cần* de cannelle au Gouvernement annamite, contre remboursement suivant la qualité. Chaque *châu* devait entretenir six chercheurs de cannelle dits *quẻ-phu*, dispensés d'impôts, et chargés, sous la direction d'un employé annamite appelé *quẻ-hộ*, de rechercher les canneliers. Cette réglementation, non seulement ne donna pas les résultats qu'on en attendait, mais elle engendra, en outre, de tels abus qu'il fallut la modifier. En effet, toute la cannelle étant récoltée par les *quẻ-hộ*, ces derniers gardaient pour eux tout le bénéfice de la production, et les malheureux *mưong*, qui avaient découvert les canneliers, les avaient abattus et en avaient préparé l'écorce, en étaient presque toujours pour leurs peines. D'autre part, dès que les *mưong* furent astreints au paiement des impôts en argent, ils exploitèrent la cannelle pour leur propre compte et n'apportèrent plus à la province, pour les y vendre, que des produits insuffisants en quantité et en qualité.

Or, ce sont les mandarins provinciaux qui choisissent la cannelle sous leur responsabilité effective, et l'envoi d'un produit jugé de qualité inférieure peut entraîner, pour le Tổng-Độc, une rétrogradation. Aussi ce dernier se plaignait-il amèrement de la difficulté qu'il éprouvait à se procurer la cannelle destinée à la Cour.

L'administration se trouve donc en présence de deux considérations importantes :

1° — Assurer la fourniture destinée à la Cour, qui y attache une très grande importance.

2° — Obliger les *mừơng* à apporter à la province leur production, en portant le moins possible atteinte à la liberté de l'exploitation et de la vente de la cannelle.

C'est dans ce but que fut rendue l'Ordonnance royale du 7^e jour du 11^e mois de la 12^e année de Thành-Thái, 28 décembre 1900, qui réglemente encore à l'heure actuelle l'exploitation de la cannelle du Thanh-Hóa.

On ne rencontre guère le cannelier que dans le seul *châu* de Thường-Xuân, et principalement dans la région montagneuse inhabitée et couverte de forêts qui se trouve à la limite du Nghệ-An et du Laos. C'est un arbre sauvage qui pousse sur la crête des montagnes, à des altitudes considérables et dans des endroits dont l'accès est tellement pénible que seuls des gens ayant la volonté de rencontrer l'arbre précieux peuvent y arriver.

Le tronc est droit et élancé, l'écorce d'un blanc grisâtre, les branches ne se trouvent qu'à la partie supérieure ; les feuilles, à trois nervures, sont d'un vert sombre. Les dimensions de ces arbres sont variables. J'en ai vu un qui avait de 7 à 8 mètres de hauteur et 0m.40 de diamètre, ce qui était considéré par les gens du pays comme un maximum. Il rapporta environ 12.000 piastres.

Le cannelier est un arbre si rare que, malgré que les chefs *mừơng* de la région envoient constamment leurs serviteurs parcourir les montagnes à sa recherche, on n'en trouve pas plus d'un ou deux par année, quelquefois même aucun.

Tout individu ayant découvert un cannelier doit en faire la déclaration au Quan-Châu, lequel en saisit le Délégué du Résident à Bái-Thượng et l'autorité provinciale. Si l'arbre est trop jeune ou si le temps est défavorable, le Quan-Châu doit faire surveiller le cannelier par des gens requis à cet effet, car lorsqu'il fait humide, l'écorce est adhérente et il est impossible de la détacher. Lorsque le temps est devenu favorable, c'est-à-dire lorsqu'il fait sec et beau, une commission, composée du Délégué, d'un représentant du Tổng-Độc et du Quan-Châu, se rend sur les lieux, à l'effet de procéder à l'écorçage.

L'opération de l'écorçage consiste d'abord à édifier à l'aide de quelques bambous un échafaudage rudimentaire autour de l'arbre. Il faut ensuite, à l'aide d'un coupe-coupe, pratiquer le long du tronc, et à intervalles égaux, des sections circulaires, ces sections sont ensuite réunies par des entailles longitudinales. Il ne reste plus alors qu'à détacher l'écorce, au moyen d'une pression, avec un morceau de bois plat, en ayant soin d'éviter les cassures ou déchirures. Lorsque toute écorce du tronc a été enlevée, on abat l'arbre, en le coupant au ras du sol, pour le dépouiller de ses branches.

Toutes ces opérations demandent environ deux heures. Lorsqu'elles sont achevées, les morceaux sont comptés par les membres de la commission, placés dans des paniers scellés et transportés au chef-lieu du *châu*. Là, en présence de la commission, les paniers sont ouverts et leur contenu vérifié. L'écorce est alors divisée en morceaux d'une longueur et d'une largeur conformes à l'étalon original. Chaque morceau est ensuite marqué du cachet officiel, qui est entre les mains du Délégué de Bái-Thượng. C'est une empreinte en relief que l'on pratique à l'intérieur de l'écorce et qui est indispensable pour certifier l'authenticité du produit.

Les écorces sont alors séchées et soumises à une préparation longue et minutieuse, nécessaire pour donner à la cannelle toute sa valeur. La préparation une fois terminée, toutes les écorces sont livrées aux mandarins provinciaux qui les examinent en conseil. Ils en apprécient la qualité, en déterminent la valeur, et achètent la quantité nécessaire aux besoins de la Cour, laquelle est payée suivant les prix qui ont été ainsi fixés. Le surplus est rendu aux habitants du *châu*, ainsi que les écorces refusées comme étant de qualité inférieure,

Les habitants vendent librement la cannelle qui leur a été rendue, en doublant ou triplant le prix payé par la Cour. Les Chinois se la disputent et la revendent à leur tour à gros bénéfice, ce qui explique les prix extraordinaires que peut atteindre cette denrée, surtout en Chine où il arrive que sa valeur atteint et dépasse son poids d'or.

Ce qu'un cannelier rapporte aux habitants *muròng* n'a rien de précis. C'est couramment 3,4 ou 5 000 piastres, souvent davantage, quelquefois même 12 et 15.000 piastres.

Les sommes provenant de la vente doivent être partagées entre celui qui a trouvé l'arbre, les préparateurs, les gardiens, le Quan-Châu et les habitants, conformément aux coutumes *muròng*. Ce partage soulève d'ailleurs, en général, des querelles interminables qui donnent lieu à des difficultés dont le règlement est pour ainsi dire impossible. On comprend, en effet, que le produit des canneliers fasse l'objet de la convoitise de tous les chefs *muròng* et que le partage entre les intéressés soit toujours d'un règlement délicat.



ÉPHÉMÉRIDES ANNAMITES

Par R. ORBAND,

Administrateur des Services Civils.

14 Octobre 1915. — 6^e jour, 9^e mois, 9^e année de Duy-Tân. — Cérémonies rituelles au temple de Long-Ân, à l'occasion de l'anniversaire du décès de Sa Majesté Dục-Đức. A six heures du matin, Sa Majesté, coiffée d'un turban noir et vêtue d'une robe noire, se rend en voiture à Long-An ; elle est accompagnée de princes et de mandarins de la Cour. A son arrivée à Long-Ân, l'Empereur se lave les mains, revêt un costume de cérémonie, puis se tient debout à la place qu'il doit occuper (*lập vị* 立位).

Les princes et les mandarins se rangent derrière l'Empereur qui, lors de la première libation (*hành sơ hiến lễ* 行初獻禮) fait quatre *lạy* ; à la deuxième libation (*hành á* 行亞) deux *lạy* ; à la troisième libation (*hành chung* 行終), quatre *lạy*. L'invocation ou prière (*chúc văn* 祝文) est alors brûlée. Les princes et mandarins exécutent quatre prosternations. Ces rites accomplis, l'Empereur se rend au Đông-Sương 東廂, bâtiment situé à l'Est du temple, et y prend un léger repas. Il retourne alors au Palais, suivi, jusqu'au Đại-Cung Môn 大宮門 (Porte dorée), des princes ; et des mandarins. La veille avaient eu lieu, à Long-Ân 隆恩, les cérémonies d'annonce (*cáo lễ* 告禮 et *hoàng hôn lễ* 黃昏禮). Présidées par un prince désigné par le Conseil de la famille royale, ces cérémonies comportent chacune les offrandes suivantes :

- un plateau de *hào soạn* 餽饌 (aliments) ;
- un plateau de *ngọc soạn* 玉饌 (riz cuit) ;
- un plateau de *quả phẩm* 菓品 (fruits) ;
- un plateau de *phương bình* 方餅 (gâteaux carrés) ;
- un plateau de *viên bình* 圓餅 (gâteaux ronds).

Le *cáo-lễ* comporte, en outre, une libation et la lecture d'une invocation ; le *hoàng-hôn-lễ*, une libation — pas d'invocation.

(Voir 24 octobre 1914. B. A. V. H. 1^{re} année, page 344).

17 Octobre 1915. — 9^e jour, 9^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Fête de Trùng-Dương 重陽 ou Trùng-Cửu 重九 (Voir 27 octobre 1914. B. A. V. H. 1^{re} année, page 344).

7 Novembre 1915. — 1^{er} jour, 10^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Fête de Đông-Hương 冬享 ou Offrandes à l'occasion du commencement de l'hiver.

Ces offrandes ont lieu, de même que celles à l'occasion du commencement du printemps, de l'été, de l'automne, et celles de la fin de l'année, aux cinq grands temples (dans le Palais) :

Triệu-Miêu 肇廟, destiné spécialement au culte de Nguyễn-Kim, père de Nguyễn-Hoàng, qui fut Seigneur en 1558 (autel unique).

Thái-Miêu, 太廟, destiné au culte des neuf Chúa, Seigneurs de Cochinchine (un autel principal, huit autels secondaires).

Hưng-Miêu, 興廟, destiné au culte du père de Gia-Long (autel unique).

Thế-Miêu 世廟, destiné au culte de Gia-Long et de ses successeurs (un autel principal, cinq autels secondaires).

Cung-Miêu 恭廟, destiné au culte de Dục-Đức, grand'père de Sa Majesté Duy-Tân (autel unique).

Pour le détail des offrandes, soir 11 août 1915 : Thu-Hương, B. A. V. H. 2^e année, page 467.

Sa Majesté officie à Hưng-Miêu, puis à Thế-Miêu 世廟.

11 Décembre 1915. — 5^e jour, 11^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Fête anniversaire de la naissance de la Reine Tá-Thiên-Nhơn-Hoàng-Hậu, femme de Minh-Mạng. Cérémonies rituelles, au premier autel de gauche du temple Phụng-Tiên 奉先, destiné au culte des Empereurs Gia-Long, Minh-Mạng, Thiệu-Trị, Tự-Đức et de leurs femmes. Un repas est offert, par l'Empereur, dans le Duyệt-Thị 閣 是 (Salle de théâtre), aux mandarins de la Cour.

Reine Tá-Thiên-Nhơn-Hoàng-Hậu 佐天仁皇后, 6 juin 1791-8 juillet 1825. Femme de premier rang de Minh-Mạng 明命 (1820-1841) ; mère de Thiệu-Trị 紹治 (1841-1847). Nom de famille : Hồ 胡. Tombeau: Hiếu-Đông 孝東, au village de Cư-Chánh 居正, huyện de Hương-Thủy 香水, province de Thừa-Thiên 承天.

18 Décembre 1915. — 12^e jour, 11^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Fête anniversaire de la mort de la Reine Huệ-Hoàng-Hậu, femme de Dục-Đức.

A 6 heures du matin, Sa Majesté se rend au temple de Long-Ân 恩隆, à An-Cự, et y accomplir des cérémonies rituelles. Les princes et les mandarins de la Cour, en costume dit lễ phục 禮服, l'accompagnent.

Reine Huệ-Hoàng-Hậu 惠皇后, femme de premier rang de Nguyễn-Phúc-Ứng-Chân 阮福膺禎, surnommé Dục-Đức 育德; mère de Thanh-Thái 成泰 (1889-1907) ; nom de famille : Phan 潘; titre : Từ-Minh-Hoàng-Thái-Hậu 慈禧皇太后. Décédée le 12^e jour, 11^e mois, de la 18^e année de Thanh-Thái (27 décembre 1906).

Sépulture, dans An-Lang 安陵, tombeau de Dục-Đức 育德, à An-Cự 安舊, huyện de Hương-Thủy 香水, province de Thừa-Thiên 承天.

25 Décembre 1915. — 19^e jour, 11^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Décès, à Huế, de M^{me} Ý-Phương 懿芳, Princesse (Công-Chúa 公主) de Đồng-Xuân 同春. Elle était la 24^e fille de Thiệu-Trị 紹治.

31 Décembre 1915. — 25^e jour, 11^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Réception de la nouvelle maison d'habitation de Sa Majesté l'Empereur, construite



Planche XLVIII. — La porte Tường -Loan actuelle,
dans l'intérieur du Palais.
(Dessin de M. Tôn -Thất Sa, d'après une photographie).

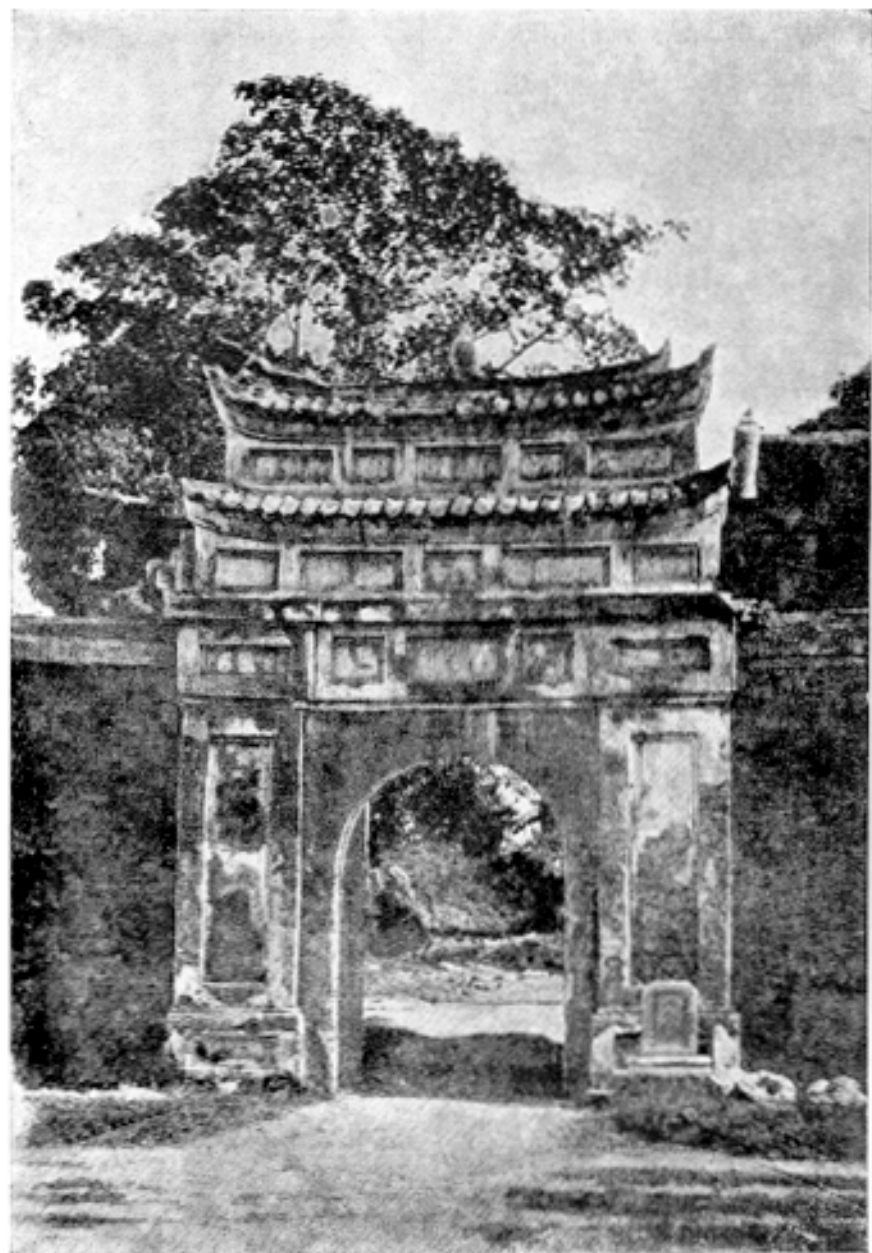


Planche XLIX. — L'ancienne porte Tường -Loan,
dans l'intérieur du Palais.

sur l'emplacement de l'ancien château 'lính-Viễn 明遠. (Voir B. A. V. H, 2^e année, n° 3, 4 juillet 1915, page 357.)

Sa Majesté a décidé que ce nouveau bâtiment porterait le nom de Du-Cửu 患久, « pour un temps illimité », que ces caractères seraient appliqués sur la façade (à l'étage), et qu'en outre, au rez-de-chaussée, on disposerait l'inscription : *Chấp khuyết trung, thủ chích hành*, 執厥中, 守至正 « Garder le juste milieu, s'appliquer à la suprême perfection ».

L'ancienne porte Tường-Loan 翔鸞, trop petite pour donner passage aux voitures et automobiles, a été démolie puis reconstruite sur le même modèle, mais considérablement agrandie.

5 Janvier 1916. — 1^{er} jour, 12^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Cérémonie Ban-Sóc 頒朔, ou Distribution des calendriers officiels, (Voir B. A. V. H. 2^e année, n° 1, 15 janvier 1915, page 57.)

13 Janvier 1916. — 9^e jour, 12^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Promulgation de l'Edit royal relatif à la participation des Annamites à la guerre contre l'Allemagne :

« Nous : Miên-Lịch,
Trương-Như-Cương,
Tôn-Thất Hân,
Hoàng-Côn,
Nguyễn-Hữu-Bài,
Hô-Đắc-Trung,
Đặng-Ngọc-Oánh,

serviteurs du Conseil de Régence, publions le présent édit de S.M. le Roi.

EDIT ROYAL :

« Les relations de l'étroite amitié que notre Etat a entretenues avec la grande France remontent à une époque déjà lointaine. Qui ne se souvient du rôle glorieux de ces nobles Français accourus offrir leurs services à S. M. le Roi Thè-Tổ Cao-Hoàng-Đề (Gia-Long) qui avait à lutter contre la révolte des Huệ et des Nhạc ? Le Quận-Công (titre de Duc) Pigneau de Béhaine s'illustrait alors comme un conseiller politique clairvoyant ; les Nguyễn-Văn-Thắng (1) Nguyễn-Văn-Chân (2), comme des capitaines de marine émérites et valeureux.

« Depuis que notre Etat s'est placé sous l'égide du Protectorat français, sur notre sol, le fléau de la guerre est passé à l'état de souvenir ; la grande piraterie a disparu ; cependant que les affaires du Gouvernement se sont heureusement améliorées, le progrès a marché à grands pas, sous l'influence et l'action bienveillantes de la France protectrice. Nous vivons aujourd'hui en des heures grandioses. L'Allemagne, cet ennemi à la voracité de loups, à la rage furieuse de *hắc-lư* 黑驢 (3), qui foule aux pieds le droit et la justice, a osé s'attaquer à notre Etat suzerain. Non seulement les puissances européennes,

(1) Nom annamite de J. B. Chaigneau, officier français au service de Gia-Long.

(2) Nom annamite de Vannier.

(3) Ane noir.

dites de l'Entente, s'allient avec la France pour combattre cet ennemi, vanda-
le des temps modernes, mais des pays protégés par ces mêmes puissances, com-
me la colonie anglaise des Indes, comme la colonie française du Sénégal, ont
apporté leur concours armé au service de la Métropole ; des contingents de
troupes de l'Indochine ont été envoyés sur le théâtre de la guerre.

« Notre pays d'Annam est lié à la France par des liens indissolubles d'ami-
tie et d'affection, faits de confiance réciproque. La guerre y a vu éclore des
œuvres charitables au profit des victimes de la guerre, de la Croix-Rouge,
comme témoignage de la part prise par notre peuple aux épreuves comme
aux préoccupations de la France suzeraine.

« Nous abordons à présent la question du recrutement des combattants en
Annam, pour mieux faire ressortir toute la profondeur de nos sentiments
d'attachement loyaliste dont, avec nos sujets, nous sommes animés envers elle.

« Ô peuple, mes sujets, vous qui êtes connus comme étant aussi courageux
et braves que distingués par votre loyalisme, de l'ennemi de la France faites
en le votre.

« Pour l'honneur de notre pays, enrôlez-vous pour la guerre, afin de don-
ner des preuves de vos meilleurs sentiments et payer votre dette de reconnais-
sance en retour des inestimables bienfaits du Protectorat. N'est-ce pas le noble
idéal de cette jeunesse pleine d'enchantement et d'enthousiasme que de pren-
dre une mâle résolution et d'accourir sur ce vaste champ de bataille de l'Eu-
rope pour mettre au vent les flamberges de la légion annamite : il y aura pour
vous gloire et honneur.

« Le jour où la France sera venue triomphalement à bout de cette guerre,
votre beau geste vous vaudra des faveurs et une considération particulière de
la Cour.

« Et dites-vous aussi que le souvenir des combattants annamites figurera
en bonne place historique dans cette ville de lumière qu'est la capitale Paris.

« Voici les conditions offertes pour les engagements. Qu'il soit fait ainsi ». (Suivent les conditions d'engagement volontaire)

24 Janvier 1916. — 20^e jour, 12^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Céré-
monie du Phât-Thức 拂拭, « Nettoyage des sceaux royaux », (Voir B. A.
V. H. 2^e année. N° 2, page 225).

26 Janvier 1916. — 22^e jour, 12^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Fête de
Hạp-Hưởng 裕饗 ou Grandes offrandes de fin d'année. Sacrifices en
l'honneur des anciens empereurs.

Pour le détail des offrandes, voir B. A. V. H. 2^e année, page 467, Thu-
Hưởng, 11 août 1915. Toutefois on ajoute à ces offrandes, à chacun des autels
de tous les grands temples, dans le Palais, deux pièces de soie dites *chè*
bach 制帛. Voir aussi plus haut, 7 novembre 1915, Fête de Đòng-Hưởng,
pour le détail des temples où ont lieu les cérémonies.

Sa Majesté officie au Thái-Miếu 太廟, temple destiné au culte des neuf
Chúa, Seigneurs de Cochinchine (un autel principal, huit autels secondaires).
Douze coups de canon sont tirés (9 au départ de l'Empereur pour Thái-Miếu
et 3 à son retour dans ses appartements).

30 Janvier 1916. — 26^e jour, 12^e mois, 9^e année de Duy-Tân. Célébra-
tion du mariage de Sa Majesté l'Empereur.



Planche L. — Statues et décor figurant à la fête Tán -Xuân :
le buffle, le bouvier Mang -Thân et la montagne du Printemps.

3 Février 1916. — 1^{er} jour, 1^{er} mois, 10^e année de *Duy-Tân*. Fête du Têt節. (Voir B. A. V. H. 2^e année, N° 2, pages 167 à 171 et 227 à 229).

5 Février 1916. — 3^e jour, 1^{er} mois, 10^e année de *Duy-Tân*. Fête de Tân-Xuân進春. (Voir B. A. V. H. 5 février 1915. 2^e année, N° 2, page 226).

6 Février 1916. — 4^e jour, 1^{er} mois, 10^e année de *Duy-Tân*. Sa Majesté l'Empereur se rend au temple Long-Ân, à An-Cự, pour y accomplir des cérémonies rituelles à l'occasion du Têt. Sept coups de canon sont tirés à son départ du Palais, deus à son retour.

9 Février 1916. — 7^e jour, 1^{er} mois, 10^e année de *Duy-Tân*. Arrachement des grands bambous mâles (*hạ nêu*) que la veille du Têt on avait plantés devant chacun des temples royaux, pagodes, bâtiments publics, logements particuliers. Neuf coups de canon sont tirés.

2 Mai 1916. — 1^{er} jour, 4^e mois, 10^e année de *Duy-Tân*. Offrande à l'occasion de la venue de l'été, Hạ-Hương夏饗. Ces offrandes sont les mêmes que celles faites à l'occasion du Thu-Hương (Voir B. A. V. H. 2^e année, page 467.)

Sa Majesté officie au Thè-Miêu世廟.

3 Mai 1916. — 2^e jour, 4^e mois, 10^e année de *Duy-Tân*. L'Empereur *Duy-Tân* quitte le Palais. Il est dès lors considéré comme un prince rebelle.

6 Mai 1916. — 5^e jour, 4^e mois, 10^e année de *Duy-Tân*. Cérémonies rituelles au temple Phụng-Tiên, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de la Reine Nghi-Thiên Chương-Hoàng-Hậu儀天章皇后, femme de Thiệu-Trị (20 juin 1810 — 22 mai 1901).

6 Mai 1916. — Le prince rebelle *Duy-Tân* est arrêté avec la plupart de ses complices. Il est placé sous la garde de l'autorité militaire française, dans un bâtiment du Mang-Cá, à la Concession. Il sera désormais désigné par le nom de Vĩnh-San永珊, qu'il avait reçu à sa naissance et dont l'emploi avait été interdit durant son règne.

10 Mai 1916. — 9^e jour, 4^e mois, 10^e année de *Duy-Tân*. Les membres de Conseil de la famille royale et les membres du Conseil de Régence proposent à M. le Gouverneur Général Roume, venu spécialement à Hué, la déchéance de l'Empereur *Duy-Tân* et le choix du Prince Bửu-Đạo, fils de Sa Majesté Đồng-Khánh, pour lui succéder sur le trône d'Annam.

13 Mai 1916 — 12^e jour, 4^e mois, 10^e année de *Duy-Tân*. Le Gouvernement de la République approuve les propositions du Conseil des Tòn-Nhơn et des Ministres et décide l'envoi en exil du Prince Vĩnh-San et de son père, l'ex-Empereur Thành-Thái.

16 Mai 1916. — 15^e jour, 4^e mois, 10^e année de *Duy-Tân*. Cérémonie de « Réception au Palais » du nouvel Empereur (Voir B. A. V. H. 3^e année, 1916, N° 1, pages 1 et suivantes).

17 Mai 1916 — 16^e jour, 4^e mois, 10^e année de Duy-Tân. Remise des pouvoirs impériaux et choix du nom de Khải-Định (Voir B. A. V. H., 1916, N° 1, pages 5 et suivantes.)

18 Mai 1916. — 17^e jour, 4^e mois, 10^e année de Duy-Tân. Cérémonie de cour dite Đại-Triều-Nghi, 大朝儀, ou grands lạy, au palais Thái-Hòa (Voir B. A. V. H, 1916, page 8).

20 Mai 1916. — 19^e jours, 4^e mois, 1^{re} année de Khải-Định. Sa Majesté ordonne la publication d'une Ordonnance relative à son avènement au Trône (Voir le teste dans B. A. V. H, 1916, pages 22 et suivantes.)

21 Mai 1916. — 20^e jour, 4^e mois, 1^{re} année de Khải-Định. Cérémonies rituelles au troisième autel de droite du temple Thái-Miêu, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Túc-Tôn-Hiệu-Ninh-Hoàng-Đế 肅尊孝寧皇帝, connu sous le nom de Ninh-Vương 寧王 (14 janvier 1697 — 7 juin 1738.)

22 Mai 1916. — 21^e jour, 4^e mois, 1^{re} année de Khải-Định. Cérémonies rituelles au troisième autel de gauche du temple Thái-Miêu, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Hiến-Tôn-Hiệu-Minh-Hoàng-Đế 顯尊孝明皇帝 dit Minh-Vương 明王 (11 juin 1675- 1^{er} juin 1725.).

24 Mai 1916. — 23^e jour, 4^e mois, 1^{re} année de Khải-Định. Cérémonies rituelles au premier autel de gauche du temple Phụng-Tiên, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Thánh-Tổ-Nhơn-Hoàng-Đế 聖祖仁皇帝 (Minh-Mạng). (Pour les offrandes, voir : Anniversaire de la naissance de la Reine Từ-Minh, femme de Dục-Đức, B. A. V. H, 2^e année, page 469.)

27 Mai 1916. — 26^e jour, 4^e mois, 1^{re} année de Khải-Định.

A l'occasion du départ pour France du 16^e bataillon de tirailleurs indo-chinois, le Conseil des Ministres avait décidé de donner aux partants une fête au cours de laquelle un discours d'adieu devait être prononcé au nom du Conseil. Lorsque Sa Majesté Khải-Định fut mise au courant de ce projet, elle exprima le désir d'assister à cette fête, voulant donner aux volontaires une nouvelle preuve de la sollicitude dont les a entourés le Gouvernement annamite depuis la formation du bataillon, et tenant à profiter de cette occasion pour adresser les remerciements du Gouvernement annamite aux officiers qui ont instruit les volontaires.

Le samedi, 27 mai 1916, dès avant 6 heures du soir, heure fixée pour cette fête, une très nombreuse toute annamite se pressait autour des estrades dressées sur le parvis extérieur de la porte Ngọ-Môn. Le bataillon formait le carré, les hommes sans arme, autour des estrades. De chaque côté de la tribune réservée à l'Empereur, des places avaient été préparées pour la population européenne et les hauts mandarins de la Cour. Tous les Français habitant Hué ayant tenu à répondre à l'invitation qui leur avait été faite, une foule nombreuse occupait les places réservées. Aux éclatantes couleurs des robes de cérémonie des hauts mandarins, à l'élégance des

toilettes des dames venues très nombreuses à cette fête, se mêlait la note sombre et discrète de la tenue de campagne des officiers de bataillon.

Quelques minutes avant 6 heures, M. le Résident Supérieur Le Marchant de Trigon arrivait, entouré des membres de son Cabinet. Puis les accords discrets d'un orchestre annamite annonçait la sortie du Palais de Sa Majesté Khải-Định qui franchissait alors la porte Ngọ-Môn, dans la solennité rituelle du cortège royal. M. le Résident Supérieur attendait l'Empereur au pied de la tribune réservée, sur laquelle Sa Majesté prenait place, entourée de M. le Résident Supérieur, de M. le Commandant d'armes, commandant la subdivision territoriale de l'Annam, de S. E. le Président du Conseil des Ministres et de M. le Chef de bataillon Tujague, commandant le 16^e bataillon.

Sa Majesté Khải-Định, après avoir adressé à M. le Résident Supérieur les souhaits qu'elle formait pour le succès et la victoire prochaine de la France, remercia personnellement le commandant Tujague des soins dont les volontaires avaient été l'objet et lui remit, au nom du Gouvernement annamite, deux fanions aux couleurs françaises et annamites. Une distribution de petits drapeaux français et annamites fut ensuite faite aux volontaires, puis il fut procédé à la remise de décorations annamites aux sous-officiers français et aux instructeurs indigènes du bataillon. Chacun des nouveaux décorés vint recevoir, au pied de la tribune, l'insigne et le brevet de la décoration qui lui était donnée.

S.E. Đoàn-Đinh... Ministre des Finances, montant alors sur l'estrade qui faisait face à la tribune réservée, prononça en annamite, d'une voix forte et claire, le discours dont l'on trouvera ci-dessous la traduction, traduction dont la lecture, aussitôt faite par le Secrétaire général du Conseil, fut suivie de longs applaudissements.

Discours d'adieux adressé par le Conseil de Régence aux indigènes volontaires, soldats et ouvriers, partant pour France.

« Chers et courageux volontaires,

« Obéissant à l'ordonnance royale, et d'accord avec Monsieur le Résident Supérieur en Annam, nous vous adressons quelques souhaits d'heureux voyage pour France.

« Nous estimons qu'il est inutile de revenir sur les avantages accordés par l'arrêté de Monsieur le Gouverneur Général et l'Ordonnance royale publiée par le Conseil de Régence ; les conférences des mandarins et administrateurs des provinces, vous ont pleinement renseignés sur ces points.

« Mais nous tenons aujourd'hui à vous adresser ces quelques recommandations : au moment où, joyeux, vous partez, courageux, fidèles et sans aucun regret, nous vous engageons à accomplir avec zèle et dévouement les triches qui vous vaudront de revenir ici chargés de mérites, portés sur les ailes brillantes de 19 renommée, avant prouvé au Protectorat toute votre gratitude et votre fidélité.

« Dans notre royaume depuis que la France y a établi son Protectorat, il nous faut constater qu'elle a toujours visé à instruire le peuple annamite et à le conduire vers le progrès et la civilisation, dans la paix et le travail. Aussi

devons-nous nos remerciements les meilleurs à notre grand maître et à notre intime ami, dont la plus grande préoccupation est de nous prodiguer ses bienfaits.

« Depuis déjà deux ans, la France protectrice et ses alliés soutiennent une terrible guerre contre les pirates allemands, ennemis du droit et de la justice. Chaque colonie française, chaque pays protégé, saisi d'une noble émulation, a tenu à payer sa dette de reconnaissance à la France ; nous aurions été indignes de ses bienfaits si nous nous étions tenus en dehors de ce mouvement de reconnaissante gratitude.

« Vous apporterez un rayon de gloire sur notre pays, sur nos chers compatriotes, réputés de tout temps par leur courage et leur fidélité. En partant, vous maintenez votre réputation de loyauté et de bravoure, qu'il vous appartient de faire connaître en Europe, pour affirmer à notre seconde patrie notre entière reconnaissance. Exempts de toutes charges, vous partirez, vous profiterez d'une généreuse rémunération qui améliorera sensiblement le sort de vos proches, et vous nous reviendrez, les uns munis de bons métiers, les autres grandis des honneurs que vous aurez pu mériter. Vous savez tous que la France est, dans le monde, au premier rang des nations civilisées et qu'elle a toujours eu à cœur d'accueillir tous les étrangers avec la plus grande bienveillance, leur accordant la plus large hospitalité, s'ils savent se montrer loyaux avec elle. En raison des liens d'étroite amitié qui nous unissent à la France, nous sommes certains qu'elle vous traitera comme ses propres enfants et ses élèves préférés. En retour de cette bienveillante bonté, nous insisterons pour que vous ayez une conduite exemplaire dans les casernes et dans les ateliers où vous travaillerez sous la direction de vos chefs, officiers, ingénieurs, chefs d'usines ; ayez une grande retenue de langage ; soyez polis, respectueux, modérés dans vos divertissements pendant vos heures de loisirs ; soyez toujours des hommes probes et honnêtes, évitez la familiarité, ne vous adonnez pas aux plaisirs déréglés, vous souvenant de ce proverbe, que « quand on est dans un pays, il faut en suivre les mœurs et les coutumes ». Ne croyez pas que toutes les coutumes se ressemblent. Chaque pays a ses usages et vous devez considérer comme un devoir de vous y conformer. Restez toujours dans le droit chemin, pour continuer à mériter l'estime que, par avance, l'on veut bien vous accorder ; faute de quoi, au lieu de la joie et des honneurs que vous êtes en droit d'espérer, vous ne rencontreriez que tristesse et honte.

« Souvenez-vous aussi, ô vous qui partez, que tous, quels que vous soyez, intelligents ou ignorants, hommes de bien ou hommes de peu, vous êtes tous membres de la même famille, habitants du même pays ; gravez profondément cette pensée dans vos cœurs. Respectez qui vous aime pour en être aimé davantage. Rappelez-vous encore qu'il suffit que l'un d'entre vous ne remplisse pas son devoir fidèlement pour que la réputation de tous en soit ternie.

« Vous partez, mais nous ne voulons point vous dire adieu, mais seulement au revoir, certains que bientôt vous nous reviendrez plus heureux et plus dignes, ayant respecté ces quelques conseils que nous vous avons donnés aujourd'hui. En attendant l'heureux jour de votre retour parmi nous, soyez bien persuadés que nous ne vous oublierons point et que, chaque jour, le meilleur de nos pensées s'envolera vers vous.

« Monsieur le Résident Supérieur en Annam et nous tous réunis ici, nous vous souhaitons une heureuse traversée et un prompt retour.

« Nous espérons que, vous montrant dignes des attentions dont vous êtes l'objet, vous accomplirez votre devoir avec loyauté et droiture.

« En terminant, permettez-nous de vous demander à tous, mandarins et paysans, lettrés et artisans, d'élever vos yeux vers le glorieux drapeau de la France protectrice en formulant ce vœu :

« Que la France triomphe bientôt des pirates allemands pour que sa victoire ramène sains et saufs au pays natal les partants de ce jour.

« Vive la France !

« Vivent les Alliés !

« Vive l'Indochine ! »

S. E. le Ministre de la Guerre s'étant avancé devant la tribune royale pour demander à faire commencer les danses inscrites au programme, l'on vit paraître sur l'estrade le gracieux cortège des petits danseurs de S. E., qui dansèrent en chantant les poèmes faits en l'honneur des volontaires. Ces danses, cette fête d'un bel ordonnancement et d'une simple grandeur, laissèrent la plus heureuse impression dans l'esprit de tous ceux qui, Français ou Annamites, avaient tenu à y assister.

Sa Majesté **Khải-Định** se retira au Palais à 8 heures, après avoir pris congé de M. le Résident Supérieur et des hauts fonctionnaires qui lui faisaient cortège. (*Compte-rendu communiqué par M. l'Administrateur, Délégué au Ministère de l'Intérieur*).

28 Mai 1916 — 27^e jour, 4^e mois, 1^{re} année de **Khải-Định**. Anniversaire de la mort de la Reine **Lê-Thiên-Anh** 儂天英 (30 juin 1828 — 24 mai 1902) femme de **Tự-Đức**. Cérémonies rituelles au 2^e autel de gauche du temple **Phụng-Tiên**.

1^{er} Juin 1916. — 1^{er} jour, 5^e mois, 1^{re} année de **Khải-Định**. Audience, au palais **Cần-Chánh**, des mandarins de la Cour qui font cinq *lay*. Désormais Sa Majesté recevra les mandarins en audience, le 1^{er} et le 15^e jour de chaque mois, au palais **Văn-Minh**.

5 Juin 1916. — 5^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de **Khải-Định**. Fête **Doan-Dương** 端陽 (de Midi juste) (Voir B. A. V. H., 2^e année, 1915, pages 334 à 336).

Sa Majesté reçoit les mandarins au palais **Văn-Minh**. Après la cérémonie, les princes et les mandarins se rendent au **Tả-Vu** 左廡, où ils se partagent le thé que leur a fait offrir l'Empereur.

6 Juin 1916. — 6^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de **Khải-Định**. Réception, au Palais, de Leurs Majestés **Hoàng-Nguyên-Từ** 皇元慈 (Première Reine) et **Hoàng-Linh-Từ** 皇令慈 (Mère de sa Majesté l'Empereur).

9 Juin 1916. — 9^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de **Khải-Định**. Fête anniversaire de la naissance de la Reine **Lê-Thiên-Anh** 儂天英, femme de **Tự-Đức**. Cérémonies rituelles au deuxième autel de gauche du temple **Phụng-Tiên**.

11 Juin 1916. — 11^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Sa Majesté assiste aux cérémonies rituelles qui ont lieu au premier autel de droite du temple Phụng-Tiên, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Hiên-Tổ Chương-Hoàng-Đề 慈祖章皇帝 (Thiệu-Trị).

12 Juin 1916. — 12^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Sacrifices en l'honneur du dieu de l'Agriculture, au tertre Tiên-Nông 先農. Les cérémonies ont lieu vers le milieu de la nuit. Le Phủ-Doãn est désigné comme Khâm-Mạng (Délégué impérial), et il procède au labourage du Tịch-Điền (champ réservé).

15 Juin 1916. — 15^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Audience des mandarins au palais Văn-Minh. Les examinateurs désignés pour faire partie du jury du *thi-hội* (concours de doctorat) font des *lạy* avant de se rendre au Camp des lettrés, d'où ils ne sortiront que le 13 juillet.

16 Juin 1916. — 16^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie d'anniversaire de la mort de la Reine Gia-Dủ, femme de Thái-Tổ Gia-Dủ Hoàng-Đề 太祖嘉裕皇帝, qui régna de 1558 à 1613, et est connu sous le nom de Tiên-Vương 仙王. Les offrandes ont lieu à l'autel du milieu du temple Thái-Miêu.

17 Juin 1916. — 17^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Anniversaire de la mort de la Reine Hiêu-Chiêu 孝昭, femme de Thượng-Chủ 上主, ou Công-Thượng-Vương (13 août 1601 - 19 mars 1648). Les cérémonies ont lieu au premier autel de droite du Thái-Miêu.

19 Juin 1916. — 19^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonies rituelles au premier autel de droite du Phụng-Tiên, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Reine Nghi-Thiên-Chương 儀天章 (20 juin 1810 - 22 mai 1901), femme de Thiệu-Trị.

19 Juin 1916. — Entrée au Camp des lettrés des 260 candidats, dits Công-Sĩ, au concours littéraire *thi-hội*, pour la première épreuve.

20 Juin 1916. — 20^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Anniversaire de la mort de Triệu-Tổ Tĩnh-Hoàng-Đề 肇祖靖皇帝 (Nguyễn-Kim, le restaurateur des Lê, né en 1468, mort en 1545). Les cérémonies rituelles ont lieu au Triệu-Miêu.

20 Juin 1916. — Anniversaire de la mort de Hiêu-Vũ Hoàng-Đề 孝武皇帝 ou Võ-Vương grand père de Gia-Long. Les cérémonies ont lieu au quatrième autel de gauche du Thái-Miêu. (Võ-Vương, né le 26 septembre 1714, mourut le 7 juin 1765).

23 Juin 1916. — 23^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Au premier actuel de gauche du Phụng-Tiên, cérémonies pour l'anniversaire de la mort de la Reine Tá-Thiên-Nhơn 佐天仁, femme de Minh-Mạng.

24 Juin 1916. — 24^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie anniversaire à la mémoire des U-Hồn 幽魂 (Ames abandonnées). (Voir B. A. V. H., 2^e année, page 337).

29 Juin 1916. — 2^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Visite à sa Majesté de M. le Gouverneur Général p. i. Charles, de passage à Hué. L'Empereur rend la visite à l'Hôtel de la Résidence Supérieure, le lendemain 30 juin.

2 Juillet 1916. — 3^e jour, 6^e mois. 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie anniversaire de la mort de Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Dẽ 太祖嘉裕皇帝, đĩ Tiên-Vương 仙王 (26 septembre 1525 — 21 mai 1613). Les offrandes ont lieu à l'autel du milieu, au temple Thái-Miêu.

2 Juillet. — Le prince Vĩnh-San, ex-Empereur Duy-Tàn, quitte Hué à destination du cap Saint-Jacques, pour être ensuite embarqué pour l'île de la Réunion (Voir plus bas, 3 novembre 1916).

9 Juillet 1916. — 10^e jour, 6^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie anniversaire de la mort de Giản-Tôn Nghị-Hoàng-Dẽ 簡尊毅皇帝 ou Kiễn-Phúc 建福 (12 février 1869 — 31 juillet 1884). Les offrandes ont lieu au deuxième autel de droite du temple Chập-Khiêm 執謙.

13 Juillet 1916. — 14^e jour, 5^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Les examinateurs du concours littéraire *thi-hội*, vêtus du costume de cour *đại-triều*, sortent du Camp des lettrés. Ils se rendent au palais Cẩn-Chánh ough, après avoir fait la cérémonie dite *phục mạng* ou « Reddition des pouvoirs octroyés », ils présentent à Sa Majesté le tableau des 13 candidats reçus.

Ce tableau est ensuite transporté par des soldats, sur une table rouge, au Pavillon des Edits (Phu-Văn-Lâu) ough l'on procède à son affichage.

14 Juillet 1916. — 15^e jour, 6^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. A l'occasion de la Fête nationale, Sa Majesté assiste, du haut de la porte Ngọ-Môn, à la revue des troupes de la garnison.

15 Juillet 1916. — 16^e jour, 6^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie, au deuxième autel de gauche du Phụng-Tiên, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de S. M. Tự-Dức.

30 Juillet 1916. — 1^{er} jour, 7^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie du Thu-Hương 秋饗, ou offrandes de l'Automne (Voir B. A. V. H., 1915. page 467).

30 Juillet 1916. — Concours *thi-đình*, au Palais. A 15 heures, les examinateurs, vêtus du costume *đại-triều*, font les *lạy* (*bái-mạng*) devant le palais Cẩn-Chánh, puis se rendent au palais Nội-Các pour procéder au choix des compositions qui doivent être soumises à Sa Majesté.

1^{er} Août 1916. — 3^e jour, 7^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Les 13 candidats reçus au *thi-hội* vêtus du costume de Cử-Nhơn ou licenciés, subissent les épreuves du *thi-đình*, dans les salles Tả et Hữu-Vu. Vers 18 heures, les examinateurs commencent la correction, et, quand ils ont terminé les compositions sont soumises à l'Empereur. Sont définitivement reçus : 1 đệ nhị giáp Tân-Sĩ Docteur du 2^e degré) ; 6 đệ tam giáp Tân-Sĩ (Docteurs du 3^e degré), et 6 Phó-Bảng.

7 Août 1916. — 9^e jour, 7^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie de la proclamation des Tân-Sĩ et Phó-Bảng, ou nouveaux Docteurs. Affichage du tableaux au Pavillon des Edits.

9 Août 1916. — 11^e jour, 7^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Banque offert aux lauréats des concours *thi-hội* et *thi-dinh*, au Ministère de l'Instruction Publique.

Le soir vers 15 heures, les Tân-Sĩ, en tenue, se rendent à cheval au jardin Tịnh-Tâm, où, en signe d'honneur, ils sont autorisés à se promener au milieu des fleurs de lotus. Ils sortent par la porte Chánh-Cung-Môn et continuent leur promenade en ville.

9 et 10 Août 1916. — 11^e et 12^e jours, 7^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Fête du *ruóc-sắc* de la déesse Thiên-Y-A-Na, au temple Huệ-Nam-Điệ (Voir B. A. V. H, 2^e année, pages 359 à 365.)

13 Août 1916. — 15^e jour, 7^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. A l'audience ordinaire du 15^e jour, au palais Văn-Minh, les nouveaux Tân-Sĩ et Phó-Bảng sont présentés à Sa Majesté. Ils remercient et font des *lạy*.

14 Août 1916. — 16^e jour, 7^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*, Cérémonie anniversaire de la mort de la Reine Hiếu-Ninh 孝寧 (1699-19 août 1720) femme de Ninh-Vương qui régna de 1725 à 1738. Les offrandes ont lieu au 3^e autel de droite du temple Thái-Miêu.

25 Août 1916. — 27^e jour, 7^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Fête anniversaire de la naissance de la Reine Từ-Minh (8 septembre 1855-27 décembre 1906), femme de Dục-Đức. Les cérémonies ont lieu au temple Long-An.

12 Septembre 1916. — 15^e jour, 8^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Fête Trung-Thu (du Milieu de l'Automne) (Voir B. A. V. H, 2^e année, page 470.)

22 Septembre 1916. — 25^e jour, 8^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonies rituelles à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. Tự-Đức. Les offrandes ont lieu au deuxième autel de gauche du temple Phụng-Tiên.

27 Septembre 1916. — 1^{er} jour, 9^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Fête Vạn-Thọ 萬壽, Anniversaire de la naissance de Sa Majesté l'Empereur Khải-Định (Pour les détails, voir B. A. V. H, 2^e année, page 467.

Deux jours avant la cérémonie, des offrandes ont été faites au temple Ngưng-Hi.

La veille de la fête, Sa Majesté s'est rendue, accompagnée des princes et des mandarins de la Cour, au temple Ngưng-Hi.

Une réception de la population européenne devait avoir lieu, au Ngọ-Môn, à l'occasion de cet anniversaire. En raison du mauvais temps, la fête est remise au 1^{er} octobre.

1^{er} Octobre 1916. — 5^e jour, 9^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Réception, au Ngô-Môn, de la population européenne et des mandarins, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté l'Empereur. Représentation théâtrale, danses de *tam-tinh* et de *đánh-động*, feu d'artifice, illumination.

2 Octobre 1916. — 6^e jour, 9^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie anniversaire de la mort de *Dục-Đức*, au temple Long-Ân.

6 Octobre 1916. — 10^e jour, 9^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie anniversaire de la mort de *Hưng-Tổ Hiên-Khương Hoàng-Dê* 興祖孝康皇帝, père de Gia-Long. Les offrandes ont lieu au temple Hưng-Miêu.

10 Octobre 1916. — 14^e jour, 9^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie, au temple Hưng-Miêu, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de la Reine Hiên-Khương Hoàng-Hậu 孝康皇后 (2 août 1738 - 30 octobre 1811), mère de Gia-Long.

14 Octobre 1916. — 18^e jour, 9^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie, au quatrième autel de droite du temple Thái-Miêu, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Hiên-Định Hoàng-Dê 孝定皇帝 (Huệ-Vương, 31 décembre 1753 - 18 octobre 1777.)

18 Octobre 1916. — 22^e jour, 9^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Fête anniversaire de la naissance du Prince, fils de Sa Majesté l'Empereur Khải-Định.

23 Octobre 1916. — 27^e jour, 9^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie, au premier autel de droite du temple Phụng-Tiên, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de S. M. Thiệu-Trị 紹治.

27 Octobre 1916. — 1^{er} jour, 10^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Offrandes de l'hiver, Đông-Hương 冬饗, aux temples Triệu-Miêu, Thái-Miêu, Thê-Miêu, Hưng-Miêu, Cung-Miêu, et Phụng-Tiên.

1^{er} Novembre 1916. — 6^e jour, 10^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie, au 4^e autel de gauche du Thái-Miêu, à l'occasion de l'anniversaire de la Reine Hiên-Võ Hoàng-Hậu 孝武皇后 (avril 1712 - 8 novembre 1736), femme de Võ-Vương.

3 Novembre 1916. — 8^e jour, 10^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Les princes Bửu-Lân (ex-Empereur Thành-Thái) et Vĩnh-San (ex-Empereur Duy-Tân) quittent l'Indochine. Ils sont embarqués au cap S^t-Jacques à destination de l'île de la Réunion. Deux femmes de Bửu-Lân, la mère et la femme de Vĩnh-San les accompagnent.

5 Novembre 1916. — 10^e jour, 10^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Au premier autel de gauche du Thái-Miêu, cérémonie anniversaire de la mort de Hiên-Văn Hoàng-Dê 孝文皇帝 (Sãi-Vương, 16 août 1563 - 19 novembre 1635).

23 Novembre 1916. — 28^e jour, 10^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Fête Tôn-Thụy 尊諡. Sa Majesté décerne des titres honorifiques au feu Roi Đồng-Khánh, son père : Cảnh-Tôn, Phôi-Thiên, Minh-Vân, Hiều-Đức, Nhơn-Võ, Vĩ-Công, Hoàng-Liệt, Thông-Triết, Mẫn-Huệ. Thuần-Hoàng-Đệ. 景尊配天明運孝德仁武偉功宏烈聰哲憫惠純皇帝.

29 Novembre 1916. — 5^e jour, 11^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. — Au premier autel de gauche du Phụng-Tiên, cérémonie anniversaire de la naissance de la Reine Nhơn-Hoàng-Hậu 仁皇后 (1791-1825), femme de Minh-Mạng).

3 Décembre 1916. — 9^e jour, 11^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. cérémonie anniversaire de la mort de la Reine Hiều-Văn Hoàng-Hậu 孝文皇后 femme de Sải-Vương. Les offrandes ont lieu au premier autel de gauche du Thái-Miêu.

6 Décembre 1916. — 12^e jour, 11^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie au temple Long-Ân, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de la Reine Huệ-Hoàng-Hậu 惠皇后, ou Từ-Minh (8 septembre 1855-27 décembre 1906), femme de Dục-Đức.

13 Décembre 1916. — 19^e jour, 11^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Fête de Thăng-Phụ, installation au temple Phụng-Tiên des tablettes des feus Empereurs Đồng-Khánh et Kiên-Phúc, père et oncle de l'Empereur.

15 Décembre 1916. — 21^e jour, 11^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie anniversaire de la mort de la Reine Hiều-Triết Hoàng-Hậu 孝哲皇后 (26 avril 1625-26 décembre 1684), femme de Hiến-Vương. Les offrandes ont lieu au deuxième autel de gauche du Thái-Miêu.

16 Décembre 1916 — 22^e jour, 11^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Audience solennelle au palais Thái-Hoà pour distribuer les ordonnances de grâce à la capitale et aux provinces à l'occasion du Thăng-Phụ (Voir 13 décembre 1916).

21 Décembre 1916. — 27^e jour, 11^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Cérémonie anniversaire de la naissance de la Reine Cao-Hoàng-Hậu 高皇后 (1769-1846), femme de Gia-Long, mère de Minh-Mạng.

22 Décembre 1916. — 25^e jour, 11^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Fête Đông-Chi 冬至 (Solstice d'hiver). Offrandes aux principaux temples.

25 Décembre 1916. — 1^{er} jour, 12^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Distribution des calendriers (Voir B. A. V. H., 2^e année, page 57).

31 Décembre 1916. — 7^e jour, 12^e mois, 1^{re} année de *Khải-Định*. Fête Tân-Tôn 晉尊. Sa Majesté décerne à la première Reine Mère le titre honorifique de Hoàng-Thái-Hậu 皇太后.

SAUVONS NOS PINS !

Par L. CADIÈRE,

de la Société des Missions Etrangères de Paris.

C'est un appel désespéré que j'adresse aujourd'hui aux Amis du Vieux Hué.

Les pins qui couronnent nos collines, les grands pins tordus, déjetés, qui profilent leur silhouette noire sur les ciels d'or du couchant, ou qui font tache sur la mince bande rose, dernière trace du soleil disparu ; les jeunes pins dont le feuillage lustré escalade les pentes de l'Ecran du Roi, et ceux dont l'ombre bleutée adoucit les arêtes, affine les assises puissantes, atténue les couleurs criardes de l'Esplanade des Sacrifices ; les pins solitaires qui semblent gémir de leur isolement dans la plaine des tombeaux, ou ceux qui se groupent autour d'une tombe princière, et ceux dont la masse sombre ombrage, au loin, les sépultures royales ; tous nos pins, depuis le plus petit, qui s'élève en pyramide régulière, jusqu'aux plus vieux, dont un maigre bouquet de feuilles termine le tronc dépouillé, tous embellissent les environs de Hué, dont ils sont le charme le plus délicat. Otez les pins, et les mamelons rougeâtres qui ceignent la capitale, seront de vulgaires taupinières, découronnées de ce qui en faisait la beauté.

Or, depuis trois ans surtout, des mains sacrilèges s'acharnent à cette besogne.

Il est du devoir des Amis du Vieux Hué de faire tout ce qui dépend d'eux pour arrêter cette dévastation. Il faut agir rapidement, car le mal est déjà grand. Il faut agir jusqu'à ce que nos efforts aient été couronnés de succès. C'est une obligation pour nous de conserver à Hué sa parure et sa beauté.

Je passais, il y a quelques jours à peine, près du Nam-Giao. Le ciel avait été lavé par les longues pluies des mois derniers ; une lumière d'une grande douceur baignait toutes choses ; les grands pins de l'enceinte sacrée agitaient légèrement leurs aiguilles et semblaient tout heureux de revoir le soleil. Tout à coup, j'entendis des coups de hache. Un soupçon me vint à l'esprit. Je m'approchai : les coups portaient de l'enceinte du palais du Jeûne. Je pénétrai dans l'enclos : un homme, un soldat, le gardien lui-même du palais, était en train de faire voler

en éclats les grosses racines du plus beau des pins de l'enceinte. Pour préciser, c'est l'arbre qui est immédiatement à côté de la porte Sud de l'enceinte, à main droite quand on pénètre par cette porte. Les racines latérales des vieux pins sont saturées de résine ; les gens les entaillent pour en faire de petits éclats, des allumettes, que l'on vend au marché.

Je fus étonné, je fus irrité, je fus navré.

La porte Sud du Trai-Cung, avec ses cinq ou six étages, est une des plus belles de Hué. On en voit seulement quelques-unes qui lui soient comparables, dans l'intérieur du Palais. Et elle l'emporte sur celles-ci par le cadre merveilleux que lui font les grands pins.

Ces pins, on nous l'a dit, ont une histoire ; ce ne sont pas des pins vulgaires ; ils ont été plantés chacun par un prince du sang ou par un grand mandarin. Minh-Mạng en planta dix de sa propre main, et Thiệu-Trị, imitant l'exemple de son père, en ajouta onze. Depuis lors, la plantation de ces arbres est réservée aux membres de la famille royale, aux hauts dignitaires de la Cour. Chaque tronc porte, attachée à une ceinture de métal, une plaque en bronze, sur laquelle étaient inscrits, jadis, soit une poésie impériale, soit le nom et le titre de celui qui avait planté l'arbre. Ce sont, pour certaines familles, comme des chartes de noblesse ; ce sont, en un certain sens, des arbres sacrés.

Et voilà les pins auxquels s'attaquait cet homme, et cet homme était le soldat que le Gouvernement annamite avait préposé à leur garde !

L'hiver dernier, j'avais surpris un soir, entre chien et loup, deux femmes qui s'attaquaient à un autre arbre, — toujours le plus beau, parce qu'ils ont le plus de résine — pour préciser, vous pourrez le voir, avec ses racines entaillées, en dehors de la quatrième enceinte du Nam-Giao, à l'angle Sud-Ouest. Comme je m'approchais, les deux femmes prirent la fuite, et un soldat, sortant de l'ombre, m'expliqua que ces femmes prenaient quelques allumettes. C'est ce que me dit aussi le soldat qui opérait dans l'enceinte du Trai-Cung : « Je ne prends que quelques allumettes ».

Oui, mais ces quelques éclats de bois enlevés au tronc sont la cause du dépérissement de l'arbre et de sa mort. L'arbre, privé de ses grosses racines latérales, ne se nourrit plus suffisamment, végète et meurt.

Ces entailles sont faites parfois aux racines, comme je l'ai dit. Elles attaquent parfois le tronc même de l'arbre.

Si vous voulez faire une promenade charmante, gravissez après avoir dépassé, sur la route qui unit le Nam-Giao au tombeau de Tỵ-Đức, les deux tombeaux de bonzes nouvellement édifiés, gravissez la colline Dã-Khiêm. Jadis, avant l'ouverture de la grand'route actuelle, on la traversait pour aller au Vạn-Niên. Elle était alors couronnée d'une pinède délicieuse, qui feutrait le sol d'un épais tapis d'aiguilles sèches. Assis

dans l'ombre odorante, on avait à ses pieds une petite vallée de rizières verdoyantes, un ruisseau bordé de haies de bambous, un bois de pins d'où émergeaient les colonnes et les toits recourbés des tombeaux de Tữ-Đức et de Đồng-Khánh, et, tout au loin, les hauts pylones du tombeau de Thiệu-Trị, puis un cercle de collines et de montagnes harmonieusement étagées.

Il reste, sur la colline, quelques pins décharnés. Ils sont beaux quand même, lorsque, de la route de Thiệu-Trị, on les voit se détacher sur le ciel en feu. Hâtez-vous de les contempler, car bientôt ils ne seront plus : il portent presque tous, à leur pied, une entaille qui atteint en profondeur, chez quelques-uns, la moitié du tronc, et ils se ressentent déjà de cette blessure saignante.

Et cependant, la colline Dẩn-Khiêm est une des collines sacrées dont l'influence surnaturelle contribue au repos suprême de Tữ-Đức, couché non loin de là, dans son tombeau. Pour que chacun reconnaisse la vertu de cette colline, et que son véritable emplacement ne se perde pas, une stèle, à mi-hauteur, porte son nom en gros caractères.

L'entaille, l'entaille aux racines ou l'entaille en plein tronc, n'est que la seconde phase, dans la mort d'un grand pin.

La première phase, c'est l'ébranchement.

Vous avez tous remarqué que la plupart des vieux pins, soit au Nam-Giao, soit à l'Ecran du Roi, soit aux tombeaux, ne portent qu'un petit plumet de feuillage au sommet d'un long tronc. Lorsque le tronc se tord ou se penche, l'effet ne manque pas d'être original, avec une pointe d'exotisme et de préciosité. Nos pins méditerranéens, les grands parasols du Pincio ou du Monte Mario, à Rome, d'une tenue parfois sauvage, mais toujours si noble, n'offrent pas cet aspect un peu étriqué. Mais quoi qu'il en soit de l'effet produit, méfions-nous, et opposons-nous à cet ébranchement de nos beaux arbres : c'est la première annonce de leur mort.

Vous avez cru peut-être — je l'ai cru longtemps — qu'ils avaient perdu leurs branches par suite des typhons. Sans doute, des typhons comme celui de 1904 sont de vrais désastres. Le côté Ouest du tombeau de Tữ-Đức était ombragé, il y a une quinzaine d'années, par des pins géants, au milieu desquels, dans l'ombre ténue, serpentait un sentier, couleur brique, qui contrastait avec la verdure sombre des pins, avec le tapis fauve des aiguilles mortes. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'une lande aride : c'est le typhon de 1904 qui a réduit à cet état ce coin charmant. Chaque typhon abat des arbres, brise des branches, dépouille les troncs.

Mais examinez de plus près les pins ébranchés, et vous verrez que la plupart des moignons qui restent, le long des troncs, présentent une section franche et régulière. C'est la serpe qui a passé par là.

Le typhon, c'est l'ébranchement accidentel et passager. Le travail de la serpe, c'est le ravage méthodique, le ravage continu, le ravage impitoyable. L'arbre, privé de sa chevelure verdoyante, ne frissonne plus, et son charme en est diminué ; il perd la poésie de sa chanson ; mais il ne respire plus, et sa vie en souffre. Que la hache s'abatte sur ses racines maîtresses, sur son tronc, et le voilà privé de nourriture. Il porte au flanc une blessure par où son sang, la maigre sève qui lui arrive encore de ses racines mutilées, s'échappe peu à peu.

Alors les phases se précipitent.

Faites le tour, un soir, du Nam-Giao, par les larges avenues extérieures, si impressionnantes, si grandioses, par un beau clair de lune, alors que le disque argenté laisse filtrer sa clarté à travers les grands fûts noirs et le feuillage doublement sombre des pins. Arrêtez-vous à l'angle Sud-Est. Vous verrez là, dans la quatrième enceinte, un énorme pin. J'ai pu assister, mois par mois, à sa triste mort. On l'avait ébranché, sauvagement ; on a excavé la base de son tronc ; une végétation parasite, de grandes touffes de *niphobolus*, de *tlrymoglossum*, avaient envahi son écorce rugueuse. On aurait dit une parure : c'étaient les bandelettes de lin et les guirlandes de fleurs dont la nature compatissante ornait la victime condamnée à la mort. Aujourd'hui, sur une longueur de deux mètres — la hauteur d'un homme armé d'une serpe — son tronc est dépouillé de l'écorce, et le ridicule plumet de feuilles qu'on lui avait laissé au sommet pend tristement, presque entièrement desséché, dernier signe de vie d'un arbre qui ne voulait pas mourir, d'un arbre qui avait poussé droit vers le ciel, qui avait étendu largement ses rameaux dans la lumière pour défier les siècles.

C'est lamentable !

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'ébranchement des arbres que l'on a plantés en bordure des routes, ces jolies routes qui sillonnent les collines rouges des environs de Hué, et qui font l'admiration des visiteurs.

Les arbres ont besoin d'être élagués. Mais il faut que l'on sache que l'émondage laissé au caprice de cantonniers inintelligents et rapaces, est fait d'une façon déplorable. Lorsqu'un arbre a deux branches, l'une inutile et défectueuse, mais petite, l'autre qui assurerait à l'arbre un développement symétrique et harmonieux, mais grosse, c'est la petite que laissera le cantonnier, et c'est la grosse qu'il coupera, parce qu'elle lui fournira plus de bois. C'est un fait dont j'ai pu me rendre compte bien souvent.

Jetez les yeux sur les pins que fit planter avec tant d'amour le Résident Supérieur Brière, le long de la route qui va du Nam-Giao au tombeau de Tũ-Đức, ou de ce tombeau aux Arènes. Ils couvraient

naguère la chaussée d'une ombre protectrice. On les a tellement allégés de leurs branches inférieures que la route est brûlée par le soleil dès les premières heures de l'après midi. Et pourtant, les vallons que traverse la première de ces routes sont si frais, si jolis, et, de la falaise aux croupes arrondies que parcourt la seconde, on a une si belle vue, sur la vaste boucle du fleuve, sur la tour de Confucius, sur l'amoncellement des montagnes !

Souvent, on abrège les souffrances du pin, et c'est la mort sans phrase.

Avez-vous jamais gravi l'Eminence du Ciel, Hòn-Thiên ? C'est la petite colline, presque soudée à l'Ecran du Roi, du côté Ouest. Les couchers de soleil y sont splendides. Quatre avenues, grossièrement tracées, conduisent au sommet, aplani, entouré de quatre gradins circulaires, et couronné d'un bouquet de pins qui fait l'effet de ces touffes de cheveux hérissés que les enfants annamites portent parfois au sommet de leur tête rasée. C'est là que, vraisemblablement, les Tày-Sơn offraient leur solennel sacrifice au Ciel.

Montez-y. Vous verrez, sur un espace de cinquante ou soixante mètres au plus de diamètre, vingt-quatre pins coupés au ras du sol. Le forfait a été accompli l'an dernier. Maintenant que les souches ont été ramollies par les pluies, on les arrache, éclats par éclats.

J'ai parlé plus haut de la colline Dẩn-Khiêm. Descendez-en le versant, du côté qui regarde le tombeau de Thiệu-Trị : vous pourrez y compter une trentaine de souches de pins, coupées au ras du sol, quelques-unes soigneusement cachées sous des amas des branchages.

L'an dernier, nous gravîmes, quelques-uns de mes collègues de la Société et moi, la colline qui domine la pagode de Thiên-Thai, en avant de l'Ecran du Roi. L'air y est pur, le sentier abrupt et rocailleux, et la marche fait trouver délicieux les gâteaux et autres douceurs que des mains charmantes ont délicatement rangés dans les paniers. Pendant que nous grimpons, nous remarquons, à droite et à gauche du sentier, d'innombrables souches de pins abattus.

Même spectacle attristant des deux côtés du sentier qui mène, à travers des ravins dénudés, pourtant pittoresques, vers cet antique tombeau, à la triple enceinte circulaire, que nous croyions être le tombeau d'un empereur Tày-Sơn, et que nous allâmes reconnaître l'an dernier.

Les ravages sont effrayants.

Et pourtant, si je me reporte à vingt ans en arrière, je me souviens que lorsque je conduisais mes élèves en promenade dans les bois de pins qui s'étendent autour du tombeau de Thiệu-Trị — ils sont si sauvages ! une promenade, un peu fatigante, y est si saine — je me

souviens donc qu'aussitôt apparaissent un ou deux des soldats préposés à la garde des tombeaux : ils venaient voir si nous ne commettrions pas quelques dégâts. Parfois même le Đội, chef du détachement, venait, et il me disait le souci que lui causait la garde des pins, sa peur des incendies.

Si je remonte plus haut, je vois Thiệu-Trị et Minh-Mạng, avant eux Gia-Long, faisant planter des pins, en plantant eux-mêmes de leurs propres mains, au Nam-Giao, sur le Ngự-Bình, aux alentours des tombeaux royaux.

Je me dis que le pin est devenu un arbre royal, qui distingue les tombeaux des membres de la famille impériale, un arbre sacré, que l'on ne pouvait planter que devant les pagodes.

Aujourd'hui, ce sont les gardiens eux-mêmes, qui abattent ces pins. Aujourd'hui, c'est le ravage sans frein, la dévastation sans mesure.

Il nous faut agir.

Nos efforts tendent à conserver les vieux souvenirs de la capitale. Ils tendent aussi à en conserver les beautés. Nous nous opposerions à ce qu'on démolit, ou que l'on restaurât maladroitement un des vieux monuments, dont les lézardes, la vétusté, la patine, la folle végétation parasite, nous reportent, non sans mélancolie, non sans douceur, aux périodes écoulées. Opposons-nous à ce qu'on enlève à la ville des Nguyễn sa sombre ceinture de pins qui s'harmonise si bien à la ceinture d'azur de son fleuve.

Que diraient les étrangers, les touristes, que nous voulons attirer ici, s'ils étaient en droit de nous accuser de ne pas avoir conservé ce que nous nous proposons de leur faire admirer ?

Il nous faut agir.

Des sociétés similaires à la nôtre, les sociétés d'étude ou d'art de la Cochinchine et du Tonkin, les sociétés de tourisme de France, seraient toutes disposées, je n'en doute pas, à nous prêter une aide fraternelle, à appuyer nos démarches, à les confirmer de leur autorité.

Mais je ne pense pas que nous devons aller jusque là.

Sa Gracieuse Majesté qui aime tout ce qui est élégant, ce qui est distingué, ce qui est beau, comprendra, dès qu'elle en sera respectueusement avertie, combien notre intention est louable et digne d'être encouragée, de vouloir maintenir, dans toute sa beauté, la capitale de ses Ancêtres.

Leurs Excellences, qui s'intéressent — nous en avons eu tant de preuves — à nos travaux et à nos efforts, se rendront compte, dès qu'on leur en aura fourni les preuves, de l'étendue du mal, et sauront y porter remède.

Notre distingué Président a remarqué, lui aussi, les dégâts faits dans

les environs de Hué par des mains sacrilèges ; il en gémit ; il a fait des efforts pour les enrayer. Le Service des Forêts, auquel cependant échappe complètement la surveillance des bois qui ombragent les tombeaux royaux et les lieux sacrés, s'est préoccupé de leur sauvegarde, avec un zèle qui n'a pas encore été couronné de succès.

Monsieur le Résident Supérieur *par intérim* s'est associé, avec un zèle éclairé, à tous ces efforts, les prenant sous son haut patronage.

Monsieur le Gouverneur Général *par intérim*, Monsieur le Gouverneur Général, qui, tous les deux, aiment si passionnément Hué, parce qu'ils ont su en apprécier les beautés, en goûter le charme captivant, entendront notre plainte désintéressée, et sauront que c'est uniquement l'amour de Hué qui nous guide.

Je répète encore une fois mon cri angoissé :

Sauvons nos pins !



NOTES, DISCUSSIONS, RENSEIGNEMENTS

SUR UNE STATUETTE BOUDDHIQUE CONSERVÉE AU TÂN-THƠ-VIỆN. — Dans la précieuse collection de statuettes de Bouddhas que S. E. le Ministre des Rites a bien voulu confier aux vitrines de notre musée en formation, il en est une qui a attiré plus particulièrement notre attention. Elle a 0^m. 24 de haut, est en terre cuite de couleur noirâtre, et représente un



Fig. 180. — Statuette bouddhique conservée au Tân-Thơ-Viến.

personnage, que je laisse à d'autres compétences le soin d'étudier.

Ce que je veux noter, c'est ce qui ne peut manquer de frapper chacun : l'évocation saisissante du célèbre Balzac, de Rodin.



Fig. 181. — Le Balzac, de Rodin.
(D'après l'illustration).

C'est la rencontre curieuse et au moins inattendue, presque aux antipodes et à combien d'années de distance, non seulement d'une ressemblance physiologique étonnante, mais encore de deux manifestations d'art similaires ; c'est une coïncidence étrange, entre un « primitif jaune » et l'un des plus illustres représentants des formules modernes occidentales. Car l'on avouera que ce n'est pas chose banale de voir l'ancien et sage et calme et patient sculpteur chinois, respectueux des formules rituelles et sacrées, subir la même « impression » et la traduire avec la même expression libre que le puissant maître moderne, qui marche à l'avant-garde de notre art. Evidemment la vérité est une et c'est ici le cas de rappeler l'éternel symbole du serpent qui se mord la queue.

Déjà l'on est frappé, dès que l'on arrive en Extrême-Orient, par un des motifs les plus fréquents de l'art décoratif indigène, motif que l'on retrouve partout, motif populaire et, pourrait-on dire, national, qui n'est autre que la « grecque », la grecque des monuments grecs de la Grèce antique. Troublantes accointances, mystère des origines...

Mais bornons-nous au rapprochement des deux photographies ci-contre. On me pardonnera, je l'espère, en raison de son piquant, ce léger grain de moutarde après notre substantiel menu.

EDMOND GRAS.

. . .

LE CIMETIÈRE FRANÇAIS DE THUẬN-AN. — Le P. Morineau nous avait donné (1) quelques renseignements sur le cimetière français de Thuận-An. Il avait fait une erreur qu'il veut bien corriger aujourd'hui : la translation des restes de nos compatriotes morts sur la dune sablonneuse de Thuận-An ne fut pas faite sous la direction du D'Cognac, mais par les soins du Médecin-Major Marque, des troupes coloniales, et de M. Scholl, Inspecteur de la Garde indigène de Thừa-Thiên. C'est M. Le Marchant de Trigon, alors Résident de France à Thừa-Thiên, qui avait donné les ordres nécessaires pour cette opération, qui a bien voulu donner ces détails à l'historien des « souvenirs en aval de Bao-Vinh ».

D'un autre côté, M. le D'Gaide nous a communiquée les pièces relatives à cette translation : une lettre du D'Duvigneau, Médecin Principal de la Légation, à M. le Chef du Service de Santé de l'Annam-Tonkin, et le rapport du D'Marque. Sous les reproduisons ci-dessous, en même temps que la lettre du D'Gaide qui accompagnait ces documents. L'histoire du cimetière de Thuận-An, où reposent tant de nos compatriotes, sera ainsi fixée.

(1) B.A.V.H 1914, pp. 237-239.

Huế, le 30 mai 1916.

Monsieur le Président,

En compulsant les archives de la Direction locale de la Santé, j'ai trouvé un rapport du Docteur Marque sur les opérations nécessitées par le transfert du cimetière européen de Thuận-An.

Je vous en adresse une copie, persuadé que les renseignements qui y sont contenus sont susceptibles d'intéresser les membres de notre Société. En tout cas, ce rapport complétera et précisera même en quelques points la communication faite par le P. Morineau sur le même sujet et insérée dans le Bulletin n° 3 (juillet-septembre 1914).

J'y joins également, dans le cas où vous jugeriez opportun de les faire reproduire et publier, deux croquis de l'île de Thuận-An (1), ainsi que la lettre envoyée par le Médecin de la Légation au Chef du Service de Santé de l'Annam-Tonkin au sujet de l'utilité de cette exhumation en masse, en prévision de la destruction probable de ce cimetière par la mer lors de la prochaine mousson du N. E.

Après avis favorable de la Direction du Service de Santé (lettre du 8 août 1900) et approbation de la Résidence Supérieure (arrêté du 21 mars 1901), la date des travaux fut fixée par le résident de Thừa-Thiên (M. Le Marchant de Trigon), d'entente avec le Médecin Principal (D'Uvigneau), qui donna toutes les instructions de détails.

Il m'est d'autant plus agréable de vous communiquer ces renseignements que l'occasion m'est ainsi offerte de rappeler le nom du Docteur Marque. Ce camarade, qui était alors jeune médecin de 2^e classe des Colonies et qui remplissait les fonctions d'adjoint au Médecin Principal, a laissé à Huế la réputation — on ne peut mieux justifiée — d'un praticien des plus distingués et d'un médecin d'un dévouement vraiment exceptionnel, dont il lit preuve tout particulièrement pendant l'épidémie de choléra de 1902. Cette dernière fut très sévère, puisqu'en moins de deux mois il se produisit, en dehors des nombreux décès indigènes, 15 décès européens (huit fonctionnaires et sept militaires de la garnison).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L. GAIDE.

Huế, le 2 août 1900.

*Le Médecin principal de la Légation, à Monsieur le Chef
du Service de Santé de l'Annam-Tonkin, à Hanoi.*

A Thuận-An, la mer rongeant les dunes avec rapidité, il est à prévoir qu'à la prochaine mousson de Nord-Est, la moitié au moins du cimetière français

(1) Les deux plans, fort intéressants pour l'histoire de Thuận-An, seront publiés ultérieurement (*Note du Rédacteur du Bulletin*).

sera dévastée et emportée. On évalue à quatre cents le nombre des tombes de nos soldats et nationaux ainsi menacées. Cette situation a ému l'autorité qui vient d'adresser à M. le Résident Supérieur un rapport qui m'a été communiqué pour examen et avis.

On me demande, entre autres choses, de me prononcer sur l'opportunité d'une exhumation en masse, en me taisant remarquer que dans ce cimetière sont inhumés un grand nombre de cholériques. Cette question étant du domaine de l'hygiène publique, j'ai différé une réponse jusqu'au moment où je recevrai vos instructions à ce sujet.

A tous les points de vue, j'estime cependant nécessaire cette exhumation. Il vaut mieux faire méthodiquement et avec précaution ce que la mer ferait brutalement et en dispersant des restes de tous côtés.

Ces précautions seraient faciles à prendre dans cet endroit écarté et peu habité.

Les travailleurs seraient isolés tout le temps de l'opération et, celle-ci terminée, subiraient une quarantaine de dix jours pleins. En un mot, on appliquerait les règlements de police sanitaire.

D^r. DUVIGNEAU.

Hué, le 1^{er} mai 1901.

*Le Médecin de 2^e classe des Colonies Marque,
à Monsieur le Médecin principal des Colonies à Hué.*

Monsieur le Médecin Principal,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations nécessitées par le transfert du cimetière de **Thuận-An**, opérations qui ont duré du 18 au 29 avril 1901.

Le cimetière français, affectant la forme d'un quadrilatère, était situé vers l'angle Nord de l'île de **Thuận-An**, entre la mer et un sentier qui partage à peu près en deux la partie habitée de l'île, dans sa longueur, et à une distance de cinquante mètres environ de la lagune Est. Des deux autres côtés se trouvaient des terrains vagues servant de cimetière aux Annamites.

Deux voies s'offraient donc pour transporter les ossements au nouveau cimetière, la lagune ou la mer. L'embarquement du côté de la mer aurait été difficile, car elle déferle constamment à cet endroit ; en outre, la passe Sud où il fallait s'engager pour se rendre au nouveau cimetière paraissait peu praticable, à cause des courants qui y règnent et des sables mouvants qui l'obstruent. Pour ces raisons, j'ai choisi le transport par la lagune, quoiqu'au premier abord cette voie parût offrir moins de sécurité à cause du nombre relativement considérable d'embarcations qui y stationnent ; mais il a été facile de faire surveiller le sampan destiné au transport des ossements par un sampan monté par deux miliciens, de façon à éviter tout contact entre les travailleurs et les personnes étrangères.

Un cordon sanitaire de jour et de nuit a été établi autour du cimetière pour empêcher les communications entre les coolies et les habitants du village. Les coolies ont été ainsi isolés pendant toute la durée des opérations ; ils étaient logés dans deux paillottes construites sur l'emplacement du cimetière, où ils préparaient leurs repas. Le soir, les coolies du sampan servant au transport des ossements rentraient au cimetière, le sampan restant amarré à une certaine distance de la rive ; le sampan sanitaire, d'ailleurs, ne s'éloignait jamais et faisait tenir les embarcations étrangères à une distance suffisante pour éviter toute communication.

Au fur et à mesure que les ossements étaient découverts, on les plaçait dans des caisses, avec addition de chaux, et on les transportait au nouveau cimetière, situé au Fort-du-Sud, où une fosse commune de 10 mètres de long, 3 mètres de large et 3 mètres de profondeur, avait été creusée ; les ossements étaient jetés dans la fosse, et, tous les soirs, couverts de sable et arrosés d'une solution de sulfate de fer.

Les débris de cercueils que l'on trouvait dans l'ancien cimetière étaient ramassés et brûlés sur place chaque soir.

Les fosses, avant d'être comblées, ont été arrosées avec un lait de chaux.

Lorsque les opérations ont été terminées, on a brûlé le sampan et les caisses qui avaient servi au transport des ossements, ainsi que les paillottes qui servaient d'abri aux travailleurs et au matériel.

Les outils ont été flambés ; les manches d'outils, les vêtements des travailleurs ont été incinérés. Enfin, le personnel de surveillance et les coolies ont été désinfectés avec des solutions antiseptiques (crésyl, acide phénique, sulfate de fer).

Il a été exhumé 392 cadavres ; on n'a absolument trouvé que des ossements : même dans les cas d'inhumation les plus récents (un militaire avait été enterré à Thuàn-An en novembre 1899), toute trace de chairs avait disparu ; dans les cas anciens, comme chez les victimes du choléra en 1885, il était impossible de reconstituer entièrement le squelette ; la plupart des os spongieux ainsi que les extrémités épiphysaires des os longs avaient en partie disparu.

Le temps a été très beau pendant toute la durée des opérations ; et la brise de Nord-Est qui soufflait chaque jour mettait les habitations européennes à l'abri des poussières. D'ailleurs, il n'a jamais été perçu d'émanations.

L'état sanitaire a été satisfaisant durant le travail ; je n'ai eu à constater que trois cas de fièvre qui ont vite cédé à une dose moyenne de quinine.

Je n'ai eu à relever aucun symptôme alarmant chez les travailleurs.

Trois fosses spéciales ont été creusées, l'une sur la demande de M. Meunier pour sa femme, les deux autres, sur la demande de M. le Résident de Thừa-Thiên, pour M. Michel, Vice-Résident, et M. de Soulages, Inspecteur de la Garde Indigène.

LA CITADELLE CHAME DES ARÈNES. — M. Parmentier, de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, lors de son dernier passage à Hué, avait remarqué que le rempart de l'ancienne citadelle chame commençait à être envahi par des cultures et des tombeaux. M. Finot, Directeur de l'Ecole, averti de cet état des choses, a écrit à ce sujet au Résident du Thừa-Thiên. Il a bien voulu faire appel en même temps au concours de la Société des Amis du Vieux Hué. « Ce vestige est trop important, disait-il, pour qu'on ne s'attache pas à le préserver dans une parfaite intégrité. »

Dans la séance du 31 mai 1916, tous les membres présents furent d'avis qu'il fallait associer nos efforts à ceux de l'Ecole. On a agit de divers côtés, et, pour quelques mois, le mur a été respecté. Mais, hélas ! de même que les dégradations signalées par M. Parmentier ne sont pas précisément nouvelles, de même il sera nécessaire que l'on s'oppose longtemps encore aux empiètements des paysans annamites.

* * *

LA CHAUDIÈRE DE BÍCH-LÀ-SOÌ. — Le Père de Pirey nous signale qu'il y aurait, d'après la tradition, au village de Bích-Là-Soì, *phủ* de Triệu-Phong, province de Quảng-Trị, dans une grande mare qui se trouve entre les maisons du village et le grand chemin de limite du village de Đâu-Kênh, une chaudière en bronze, *vạc*, en annamite, qui aurait été jetée là du temps de Quang-Trung, titre de règne de Nguyễn-Văn-Huệ, l'un des Tây-Sơn (1788-1792). Elle serait déjà enlisée dans la rase de la mare.

Notre Président a communiqué ce renseignement à feu Đào-Thái-Hanh, alors Tuấn-Vũ de Quảng-Trị, qui a fait commencer des recherches, restées malheureusement infructueuses.

* * *

LA BERGE DE LA CHÛTE DE CHEVAL. — Notre collègue M. Nguyễn-Đình-Hoè nous signale que dans une promenade qu'il a faite en compagnie de MM. Nguyễn-Đình-Hiền et Ưng-Trình, ils ont découvert deux inscriptions présentant un certain intérêt au point de vue historique et religieux. Elles sont situées toutes les deux sur la paroi rocheuse d'un petit torrent qui longe la route du Nam-Giao au tombeau de Tự-Đức, vers le kilomètre 6, dans un site charmant.

La première, en caractère très soignés, est ainsi conçue : *Trụy-mã-nhai* 墜馬崖, « la berge, le précipice, où l'on tombe de cheval, ou de la chute de cheval ». La tradition rapporte qu'il y avait jadis là un pont jeté d'une berge à l'autre. Un noble voyageur, dit l'un, un Immortel, dit l'autre, serait tombé de cheval en le passant, et aurait roulé dans le torrent.

La seconde inscription, en caractères grossièrement taillés dans la roche, porte : *Cam-lồ-tinh* 甘露井, « puit de l'eau lustrale » bouddique. Ce puit dépendait jadis, dit-on, d'une pagode bouddhique aujourd'hui disparue.

NOTICE NÉCROLOGIQUE (1)

par R. ORBAND,
Administrateur des Services civils.



S. E. ĐÀO-THÁI-HANH
Tuần-Vũ de Quảng-Trị, Ministre honoraire.

Le 9 janvier 1916 (5^e jour, 12^e mois, 9^e année de Duy-Tân), est décédé à
Quảng-Trị, M. ĐÀO-THÁI-HANH, Tuần-Vũ de cette province.

(1) Lue à la réunion des Amis du Vieux Hué du 26 janvier 1916.

Ce mandarin de grade élevé était né en 1870 à Sadec (Cochinchine.) Il était professeur de caractères chinois dans sa province d'origine lorsqu'il demanda à entrer dans l'administration d'Annam. Après concours, il est nommé, en 1894, lettré des Résidences. En 1898, il obtient le grade universitaire de Hàn-Lâm-Viện-Diển-Tịch (8-1) et est promu lettré titulaire. En 1902, il est choisi comme interprète de Sa Majesté et, l'année suivante, il obtient le grade de Hàn-Lâm-Viện-Thị-Giảng (5-2) et l'emploi de Lành-Tri-Huyện. En 1906, il est Tri-Phủ de Cam-Lộ et, en 1907, il est appelé à Huê pour y occuper l'emploi délicat de Tham-Biện (Secrétaire Général) du Cơ-Mật. Nommé successivement Hương-Lò-Tự-Khanh et Lành-Thị-Lang au Ministère de l'Intérieur (1908), Quang-Lộc-Tự-Khanh (1910), Thị-Lang titulaire et Gia-Tham-Tri (1911), Tham-Tri titulaire (1914), il fut désigné, en février 1915, comme Tuần-Vũ de Quảng-Trị.

M'Đào-Thái-Hạnh était officier d'Académie depuis 1910 et Chevalier de la Légion d'Honneur du 14 juillet 1912.

Membre, dès l'origine, de l'Association des Amis du Vieux Huê, il ne cessa de faire une active propagande en vue d'augmenter le nombre de nos adhérents et, par conséquent, nos ressources. Grâce à son talent de persuasion il obtint, notamment, que Leurs Excellences les Ministres de l'Empire d'Annam voulussent bien s'intéresser tout particulièrement à nos travaux. Il fut lui-même un collaborateur assidu de notre Bulletin et nous lui devons d'intéressantes études sur les déesses Thiên-Y-A-Na, Liễu-Hạnh, Thái-Dương, Kỳ-Thạch. Il nous donna de très belles pages sur la vie de Son Excellence Phan-Thanh-Giản, cette grande figure de l'histoire d'Annam.

Sa Majesté l'Empereur accorda à M'Đào-Thái-Hạnh le titre posthume de Lễ-Bộ-Thượng-Thor, Ministre des Rites (2^e degré, 1^{re} classe).

M'Đặng-Ngọc-Oánh, notre dévoué collègue, s'était chargé de représenter aux obsèques les Amis du Vieux Huê, de retracer la brillante carrière du collègue disparu et d'adresser à sa famille l'expression de nos sentiments de condoléances.



HOMMAGE AU LIEUTENANT MONIER (1)

*Administrateur des Services Civils de l'Indochine, membre de la Société
des Amis du Vieux Huè,*

Mort au Champ d'honneur.

Messieurs,

Nous avons appris, par une information officielle, que notre camarade René Manier était tombé glorieusement, à Souchez, mais nous n'avions aucun détail sur les faits de guerre auxquels il avait pris part.

(1) Lu à la réunion du 29 décembre 1915.

M. le Résident Supérieur Charles, l'un de nos Présidents d'Honneur, a bien voulu me communiquer quelques passages d'une lettre émue qu'écrivait à Monsieur le Président Monier, père de notre ami, le colonel commandant le 43^{me} régiment colonial auquel il appartenait. J'éprouve de la fierté à vous en donner connaissance. « Le 28 septembre, écrit le colonel, mon régiment a attaqué en tête de toute l'armée. Nous avons enlevé toutes les positions allemandes, défendues par la Garde. Votre fils, qui avait déjà su se faire hautement apprécier, a été tué d'une balle au front en entraînant sa section à l'assaut.

« Je ne veux pas essayer de consoler votre douleur ; elle n'a d'égale que la mienne.

..... Le régiment doit être cité à l'ordre de l'armée. Ne pouvant récompenser tous les braves qui sont tombés, j'ai demandé aussi que le 2^e bataillon tout entier soit cité à l'ordre, car je n'ai jamais vu une troupe marcher à la mort avec un tel calme et une telle assurance. Vous pouvez, Monsieur le Président, être fier de votre fils. Il est mort en brave, le sabre haut, face à l'ennemi. »

Les Amis du Vieux Hué partageront tous la douleur qu'éprouvent les parents si cruellement atteints de notre cher camarade. La gloire dont il s'est couvert fait honneur à notre groupement.

R. ORBAND.



HOMMAGE A L. DUMOUTIER

Payeur à Hué,

Ancien Président des Amis du Vieux Hué,

Sous-Lieutenant porte-drapeau u au 3^{me} régiment d'Infanterie Coloniale,

Mort pour la Patrie.

Nous signalons, dans le Bulletin de l'année dernière (1), le bel exemple de patriotisme que notre ancien Président, L. Dumoutier, venait de donner, en s'engageant, malgré son âge et sa situation, dans le 3^{me} régiment d'Infanterie coloniale, pour « tenir la place d'un père de famille ». Le sacrifice s'est accompli jusqu'au bout, et d'une façon obscure et silencieuse qui en exalte la grandeur et en rend la beauté plus tragique et plus impressionnante : notre collègue a péri en mer dans le torpillage de la *Provence II*.

(1) B. A. M. H. 1915 pp. 346 347.

Engagé comme caporal, il avait été nommé rapidement sous-lieutenant. Blessé en Champagne, il était resté en traitement, pendant quelques semaines, à l'hôpital militaire de Beauvais. Il était encore incomplètement remis de sa blessure, lorsque son régiment reçut l'ordre de partir pour Salonique. Ses parents, ses amis, l'engageaient à demander un sursis pour achever sa guérison. Mais il voulut être fidèle à son devoir. Il voulut se montrer digne de l'honneur qu'on lui avait fait en lui confiant le drapeau du régiment. Il s'embarqua, avec l'état-major de son corps, sur le croiseur auxiliaire *Provence II*. Longtemps, on conserva l'espoir qu'il avait pu échapper au naufrage. Mais il fallut enfin se rendre à la triste évidence. L. Dumoutier fut porté officiellement sur la liste des disparus dressée par le Ministère de la Guerre.

« Quand, après être resté plus sur le front plusieurs mois, nous écrivait son beau-frère et ami M. Serres, il nous était revenu de l'attaque de Champagne, ayant échappé aux hécatombes de septembre dernier, nous nous étions habitués à le croire protégé par le sort et envisagions sans trop d'appréhension pour lui la fin de la guerre. C'est vous dire notre peine lorsque nous avons appris sa fin malheureuse et si tragique. Mais nous le connaissons trop bien pour ne pas être convaincus que, jusqu'à la dernière minute, il a été, comme toujours, l'homme du devoir, s'occupant du sauvetage de ses hommes avant de songer un seul instant à lui-même ».

Et M. Serre nous rappelait aussi combien notre ancien Président était attaché à notre Société.

« Il m'a souvent, très souvent parlé de vous, de ses bons amis de la Société des « Amis du Vieux Hué », et vous n'étiez pas sans connaître la grande estime et la profonde sympathie qu'il avait pour votre personne. Dans sa carrière d'errant à travers le monde, son dernier séjour à Hué lui paraissait une des étapes les plus agréables de son existence coloniale, et il espérait bien, sitôt les hostilités terminées, aller retrouver Hué et les amis qu'il avait quittés pour accomplir plus que son devoir de patriote ».

Nous garderons toujours, aux Amis du Vieux Hué, un souvenir ému pour l'ami délicat que fut L. Dumoutier. L'exemple que nous a donné celui qui fut notre premier Président, son sacrifice, accompli avec tant de générosité, avec tant d'abnégation, d'une façon si délibérée et pour une si noble cause, est pour nous l'objet de la plus pure admiration, de la plus légitime fierté.

L. CADIÈRE.

NOS HÉROS

Nos collègues mobilisés en France, ceux que la mort a épargnés, continuent à accomplir bravement leur devoir. Six d'entre eux ont été cités à l'ordre du jour. Deux ont été grièvement blessés : MM. NADAUD et H. LE BRIS. Dans les dures épreuves des tranchées, sur le champ de bataille meurtrier, ils pensent à nous. Ils nous ont écrit de longues lettres, sur la vie journalière des combattants, sur le torpillage de *La Ville de la Ciotat* dont M. E. LE BRIS faillit être une des victimes, sur l'offensive en Argonne, en Champagne, dans la Somme, sous Verdun, sur la vie d'hôpital, et même sur la « vie de château », après la glorieuse blessure. La plupart de ces lettres, après avoir circulé parmi nous, excitant l'intérêt, tant par l'esprit de sacrifice, par l'héroïsme qu'elles respirent, qu'à cause de l'affection que nous portons à leurs auteurs, ont été publiées dans la *Revue Indochinoise*. Nous nous contenterons donc de donner quelques courts billets, où l'on nous dit que « le moral est bon », qu'« on les aura », qu'on se souvient avec émotion de la table du Tân-Thơ-Viên autour de laquelle nous nous réunissons chaque mois, et que, est-ce possible ! le numéro du « Hué pittoresque » était attendu plus impatiemment dans les tranchées de la Somme qu'à Hué même.

Tous les Amis du Vieux Hué restés dans la Colonie sont sensibles à ce souvenir fidèle de leurs amis partis pour le front, et ils s'apprêtent à fêter leur retour triomphal.



Le sous-lieutenant H. LE BRIS, du 2^e Colonial, « excellent officier, qui a très bien conduit sa section à l'attaque des tranchées ennemies, le 25 septembre 1915 ; a ensuite brillamment commandé la compagnie jusqu'au 30 septembre, le capitaine avant pris le commandement du bataillon ».

Citation à l'ordre du jour du Corps d'armée, avec attribution de la Croix de guerre.

A la suite de cette action, notre collègue a été nommé lieutenant.

Son frère écrivait à la date du 4 novembre 1916 :

« Le lieutenant H. LE BRIS a été grièvement — mais heureusement — blessé, le 29 octobre, dans la tranchée dite « des Annamites », près d'ici. Large plaie à l'aisselle, au biceps (bras gauche) et doigts immobilisés (torpille aérienne)... Sommes tous fiers de lui. Pas de fièvre ; moral excellent. Continuons à abattre beaucoup d'ouvrage, malgré les bombes. Tirailleurs félicité par Général commandant les étapes et chantiers de la zone de l'avant ».

Une autre lettre du même nous apprenait que le lieutenant H. LE BRIS, réintégré dans l'armée active avec son grade, renonçait définitivement à l'enseignement. Nous espérons cependant revoir à Hué le noble soldat qui

contribua à l'élaboration des Statuts des Amis du Vieux Hué, et qui montra toujours pour nos travaux un intérêt intelligemment compris.

* * *

« Au Quartier Général, le 6 mars 1916.

« Le Général commandant le 3^e Corps d'armée cite à l'ordre du Corps d'armée :

« Le sergent NADAUD, Georges, du 22^e régiment d'Infanterie coloniale.

« Le 9 février 1916, a magnifiquement entraîné sa demi section à l'assaut d'une tranchée, sous un bombardement des plus violents. Blessé très grièvement aux deux jambes, a fait preuve de beaucoup d'énergie en continuant à encourager ses hommes, malgré ses souffrances » (Extrait de l'ordre n° 102.)

Le Général Commandant le 3^e Corps d'armée :

Signé : NIVELLE.

Notre cher collègue écrivait à notre Président, à la date du 18 novembre 1915 :

« Je vous prie d'excuser le long retard que j'ai mis à vous donner signe de vie, en le mettant sur le compte d'une existence toute nouvelle pour votre serviteur.

« Poilu, au front depuis le commencement d'octobre, la santé est toujours bonne, tant au physique qu'au moral : Pour ce dernier, d'autant meilleur, que je l'entretiens en pensant aux amis, en évoquant, notamment, les bons moments passés avec eux au Vieux Hué, et en souhaitant de les voir revenir le plus tôt possible. »

Rien de plus vivant, de plus émotionnant, que les longues lettres ou les petits billets écrits par notre collègue M. NADAUD, et publiés dans la *Revue Indochinoise*. Il y conte, simplement, spirituellement, élégamment, souvent avec une émotion contenue, la vie du soldat telle que l'ont faite les méthodes de guerre actuelles. Nous espérons revoir incessamment leur auteur que ses blessures ont privé de l'usage d'une jambe. Diverses circonstances ont retardé son embarquement. Nous souhaitons que toute difficulté soit aplanie au plus tôt.

. . .

M. A. FAJOLLE donnait de ses nouvelles à M. ORBAND, le 5 septembre 1915.

« Meilleurs souvenirs de celui qui, quoique avare de ses nouvelles, n'en pense pas moins aux « Amis du Vieux Hué » . . . Suis heureux de vous annoncer que mon frère et moi sommes des premiers à marcher. »

Depuis, il a vaillamment combattu, comme tous nos collègues.



« Le médecin auxiliaire LACOMBE, Elie-Alexis, du 1^{er} bataillon du 162^e régiment d'Infanterie : Le 10 mai 1916, un gros obus ayant blessé cinq hommes devant le poste de secours, s'est porté, sous un violent bombardement, auprès d'eux, donnant à tous un bel exemple de tranquille courage. Engagé volontaire pour la durée de la guerre, a toujours été un modèle de dévouement et d'abnégation » (Citation à l'ordre de la Division).



« LEVADOUX, Eugène, soldat de 2^e classe au 22^e régiment d'Infanterie Coloniale : Trois fois volontaire comme réparateur de lignes, a, le 10 février 1916, sous un très violent bombardement, traversé quatre fois la zone balayée par les tirs de barrage de l'ennemi, a été blessé au cours de sa mission, mais n'est revenu qu'après l'avoir accomplie entièrement ». (Citation à l'ordre de la Division).



Le Rév. Père « ESCALÈRE, Laurent, sergent au groupe de brancardiers divisionnaires. 42 D : Chef de section d'un zèle et d'un dévouement au-dessus de tout éloge, a assuré avec courage la relève des blessés et des morts de la division, dans un secteur continuellement battu par le feu de l'artillerie ennemie ; s'est particulièrement distingué pendant les combats du 21 au 24 mai 1916 ». (Citation à l'ordre de l'armée).



« Somme, 13 décembre 1916.

« Plaisir sous annoncer, ainsi qu'aux « Amis du Vieux Hué », par votre bienveillant intermédiaire, que par ordre n^o 141 du 15 novembre 1916 du 2^e régiment d'Infanterie coloniale, le soldat brancardier musicien E. LE BRIS, m^{le} 08440, a été cité à l'ordre du jour dans les termes suivants : « Brancardier zélé, dévoué, toujours volontaire ; a rendu les meilleurs services dans des conditions particulièrement difficiles ».

Dans cette carte, adressée à notre Président, M. DÉLETIE, sur le front, lui aussi, avec un bataillon de tirailleurs indochinois, ajoutait :

« J'ai eu hier mes premiers morts et grand blessé. Laguerre est dure : marmites de 240, boue, neige. Mais nous tiendrons, et on les aura, avec l'aide de ceux qui peuvent encore faire plus ».

De son côté, M. E. LE BRIS écrivait, le 1^{er} décembre 1914, au Président du Vieux Hué :

« Une bonne et heureuse année à tous les « Amis du Vieux Hué », et au plaisir de nous retrouver tous autour de la chère table de nos réunions. L'année 1917 nous apportera la paix et sans doute la victoire complète.

« Depuis quatre mois, nous sommes dans le secteur Sud de la Somme, et je vous assure que nous ne sommes pas restés inactifs. Dans cinq ou dix jours nous attaquerons de nouveau... Ces sacrés boches sont rudement durs à déloger, mais nous en viendrons à bout, j'en suis persuadé. On travaille beaucoup, en France, et les poilus ont encore un moral suffisamment bon pour qu'ils tiennent solidement pendant toute l'année prochaine ».

Quelques mois auparavant, il écrivait, toujours au même :

« Un jour de soleil ! Monsieur DÉLÉTIE est parmi nous, débarque avec les Indochinois, en ce secteur de Barleux. Nous parlons de Hué, de l'Indochine, de vous tous, c'est épatant. La guerre est dure ; il y a de mauvais jours, mais le moral est bon quand même — on les aura ».

Sur la même carte, son frère H. LE BRIS ajoutait un mot :

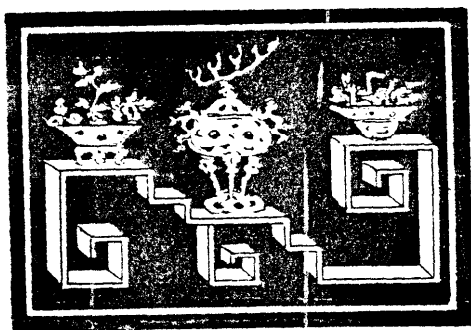
« Vivent les Vieux Huéens ! »

Et M. DÉLÉTIE :

« Vive le Vieux Hué !

« A quand votre gros numéro ? ».

Ce numéro, si impatiemment attendu, leur a été expédié. Puisse-t-il leur avoir apporté beaucoup de joie, un peu de réconfort !



RAPPORTS

DES MEMBRES DU BUREAU SORTANT

SUR L'ANNÉE 1915

Rapport du Président.

MESSIEURS,

L'ordre du jour appelle l'élection du Bureau pour l'année 1916. Avant de céder le fauteuil de la présidence au successeur que vous voudrez bien me donner, je désire vous exposer rapidement la situation dans laquelle se trouve notre Association au début de sa troisième année d'existence.

Vous estimerez, je pense, que cette situation est satisfaisante. A la fin de 1914, nous étions 70 membres adhérents ; nous sommes aujourd'hui 128, encore avons-nous eu à déplorer la mort de quatre de nos collègues dont je salue ici, à nouveau, respectueusement la mémoire.

Les présidents et membres d'honneur ont reçu régulièrement le Bulletin, de même que les Société d'études de la Colonie ; un vote de l'Assemblée nous a permis en outre d'adresser les exemplaires de notre publication à plusieurs personnalités du monde savant en France : Messieurs le Président de la Commission archéologique de l'Indochine, au Ministère de l'Instruction Publique ; le Président du Comité de l'Asie Française ; le Président de la Société de l'Histoire des colonies françaises ; le Directeur du Musée Guimet : M. Sénart, membre de l'Institut ; M. Foucher, professeur à la Sorbonne ; M. Sylvain Lévy, professeur au Collège de France. Et, quand la victoire nous aura enfin rendu les provinces que l'Allemagne nous a ravies en 1871, nous ferons aussi le service régulier à Mgr. Caspar qui s'est retiré en Asalce et qui possède tant de documents intéressant le Vieux Hué.

M. Cadière, notre dévoué Rédacteur, vous parlera de nos travaux et je ne veux point empiéter sur son domaine. Je désire cependant rappeler que c'est grâce aux communications nombreuses que vous nous avez données à chaque réunion que notre Bulletin, trop maigre, disions-nous en 1914, a pris du ventre ; que c'est grâce au crayon et au pinceau des artistes que nous comptons parmi nos amis qu'il a pris des couleurs. Mais le Bulletin n'est pas seul l'objet de nos préoccupations, et si nous adressons des remerciements à tous ceux qui ont contribué à lui assurer vie et succès, nous n'oublierons pas de témoigner notre reconnaissance à quelques-uns d'entre vous qui ont retenu notre attention sur d'autres points du programme que nous poursuivons.

S. E. le Ministre de l'Instruction Publique nous a fait remettre l'intéressant *khánh* de La-Chừ.

S. E. le Ministre des Rites a fait transporter au Thơ-Viện des urnes et des cloches en bronze. Elle a également fait remettre à notre groupement une intéressante collection des divers objets de culte servant à l'imposante cérémonie du Nam-Giao, collection, qu'avec sa bonne grâce habituelle et son ingéniosité, M. Tassel a disposée sous vitrine.

MM. Cosserat et Nguyễn-Dôn nous ont donné de vieilles armes.

C'est parce que M. Gras nous a signalé la statue chame de Giám-Biểu que nous sommes allés, en, groupe à sa recherche ; c'est parce qu'il nous a signalé que des travaux malencontreux avaient été entrepris au « Pavillon des Edits » que nous avons songé à demander à S. E. le Ministre des Travaux Publics de vouloir bien intervenir pour que l'on n'enlève à cet édifice rien de sa grâce et de sa légèreté.

MM. Nguyễn-Đình-Hòe et Hồ-Đắc-Hàm se sont mis à la recherche de vieilles pierres sculptées et, grâce à leur ténacité, quelques-unes de ces pierres sont venues heureusement se grouper autour de notre statue.

M. Carlotti a également bien voulu faire transporter au Thơ-Viện des pierres sculptées, vestiges d'anciens monuments chams, que le Père Cadière lui avait signalées.

Messieurs, pour ne point imposer une fatigue à notre sympathique camarade Bernard qui a souffert d'une maladie d'yeux, j'ai assuré, provisoirement, en attendant sa complète guérison, ses fonctions de Trésorier. Je vous donnerai donc, en terminant, l'exposé de la situation financière.

Au 31 décembre 1914, notre encaisse s'élevait à.	250 \$20
Nos recettes en 1915 ont été de.	3.202 03
Ensemble.	3.542 \$ 23
Les dépenses se sont élevées à.	2.348 53
Le solde en caisse est donc de.	1.193 \$ 70

Il reste, il est vrai, à payer le dernier bulletin de 1915, qui va paraître incessamment, mais dont la facture ne nous est pas encore parvenue. Il n'y a d'ailleurs pas à tenir compte de cette dépense pour l'exercice 1915, puisque le dernier bulletin de 1914 a été payé en 1915 et qu'il est admis que le dernier numéro d'une année est toujours soldé sur les ressources de l'année suivante.

Les recettes de 1915 se décomposent comme suit :

Cotisations ; cessions de bulletins parus : cessions	
de tirés à part.	2.392 \$ 03
Subventions de divers budgets.	900 00
Ensemble.	3.292 \$ 03

Les dépenses ont été les suivantes :

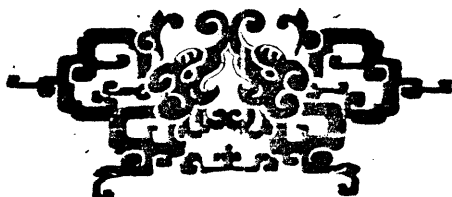
Pour 4 numéros du Bulletin.	2.222 \$ 79
Photographies, dessins, estampages, frais divers pour recherches, etc.	49 20
Imprimés, fournitures, cachets, frais de correspondan- ces, etc.	76 54
Ensemble.	2.348 \$ 53

En résumé, nous commencerons l'année 1916 avec une encaisse de (en chiffres ronds).	1.200 \$00
Les cotisations nous donneront.	1.500 00
Les subventions.	800 00
Soit un budget de.	3.500 \$00

Et c'est là, Messieurs, une prévision qui n'a certainement rien d'optimiste, puisque je ne compte, dans ce total, ni adhésions nouvelles ni cessions de bulletins parus.

Dans ces conditions, le bureau que vous allez élire pourra, je l'espère, nous donner des bulletins trimestriels aussi soignés que les derniers parus et peut-être même un numéro de grand luxe.

R. ORBAND.



Rapport du Rédacteur du Bulletin.

Imitant l'exemple de notre si dévoué Président, je ne m'étendrai pas longuement sur ce que nous avons fait pendant le courant de l'année 1915. Je préfère laisser parler les faits. L'Imprimerie d'Extrême-Orient m'écrivait, il y a quelque temps déjà, que le Bulletin était remarqué, et qu'elle s'offrait, en conséquence, à en tenir en dépôt un certain nombre d'exemplaires pour la vente courante. D'un autre côté, le Secrétaire de la Société de l'Histoire des colonies françaises demandait à recevoir le service de notre publication. J'ajouterai simplement que le volume qui formera les quatre numéros de notre Bulletin sera plus gros que celui de l'année dernière ; qu'il contient des articles plus intéressants encore, qu'il groupe un nombre tout aussi élevé de collaborateurs, parmi lesquels nos collègues annamites sont en plus grand nombre, enfin que l'illustration est notablement plus abondante, je dirai même plus soignée, et je ne fais pas allusion aux auteurs des dessins, ce serait de l'impertinence de ma part, étant donné les artistes qui veulent bien honorer notre Bulletin de leur collaboration : je parle de la manière dont l'éditeur a rendu les dessins qu'on lui envoyait.

Il convient de dire un mot de la question.

Tout le monde est heureux de voir que le nombre des planches hors texte et des figures augmente de bulletin en bulletin. Je relisais ces jours-ci un tableau que j'avais présenté à je ne sais quelle réunion de 1914, à une de ces réunions que le souci du lendemain assombrissait quelque peu. Il y était prévu 4 photogravures en hors textes, et environ 4 dessins au trait page entière, et cela pour toute une année, c'est-à-dire une planche hors texte et une ou deux figures par numéro du Bulletin. Cette débauche d'illustration — car c'était, pour l'époque une vraie débauche — obérait notre budget de 180 francs environ ; et les quatre numéros du Bulletin d'une année entière nous seraient revenus, tout compris, à 480 piastres.

Ce n'est pas la somme que nous mettons actuellement à un seul de nos bulletins.

C'est que, l'année dernière, notre Bulletin a été illustré de 8 planches hors texte et de 53 figures, dont quelques-unes hors texte, et que, cette année-ci, le nombre des planches est de 62, je dis bien, 62, dont quelques-unes, 8, en couleurs, et le nombre des figures est de 79. Si notre projet concernant le numéro consacré au « Hué pittoresque » réussit, comme nous l'espérons, l'illustration sera plus abondante encore pour l'année 1916.

Elle sera plus abondante. Beaucoup, je dirai même tous, voudraient qu'elle fut plus soignée.

C'est une chose malaisée que de faire le procès de notre éditeur. J'ai entendu qualifier certaines planches, la reproduction de certaines photographies, de termes qui rappelaient un peu le langage des tranchées. Je préfère prendre la défense de l'Imprimerie d'Extrême-Orient.

Tout d'abord, je vous prie de remarquer que la bonne volonté de la maison est au-dessus de tout soupçon. L'imprimerie fait tout ce qu'elle peut, étant donné la main d'œuvre dont elle dispose. Les ouvriers indigènes quelque habiles qu'on les suppose, n'ont pas, chacun le sait, la conscience, l'amour-propre professionnel, l'initiative raisonnée et intelligente qu'ont les ouvriers européens. De plus, la mobilisation, les temps tourmentés que nous traversons, ont désorganisé les entreprises privées tout comme certains services publics. Le manque d'hommes, ou de matières premières, ou de temps, vient continuellement entraver les meilleures volontés. Jetez un regard sur les illustrations du Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient : beaucoup ne valent pas mieux que les nôtres, et cependant l'Ecole dispose de moyens de se faire bien servir que nous n'avons pas : ses opérateurs sont plus habiles, ses ressources ne sont pas limitées et ses membres sont sur les lieux pour contrôler constamment le travail de l'éditeur.

De plus, chacun convient que les dessins au trait sont ordinairement bien rendus. Je fais exception pour certaines planches dont l'auteur avait pourtant noté les valeurs du dessin soigneusement, méticuleusement, et dont tous les plans ont été rendus de la même façon par l'éditeur, ce qui enlève à l'ensemble tout relief, partant toute vie. Ajoutons que l'on a cru devoir, ici renforcer certains traits, là en ajouter d'autres, ce qui a faussé parfois l'œuvre de l'artiste.

Mais nous n'avons pas que des dessins d'architecte. Nous avons des planches en couleurs. La manière dont on a rendu le portrait de bonze, réduction d'une vieille peinture, n'a suscité, je crois, que des éloges. La reproduction a été digne de l'original, au dessin si sûr, aux couleurs si fines, si délicates. On a employé le procédé lithographique. Nous aurons les mêmes résultats toutes les fois que l'aquarelle que nous confierons à l'éditeur lui permettra d'employer ce procédé. Lorsqu'il aura recours au procédé dits des trois couleurs la reproduction ne sera ni aussi exacte, ni aussi fine. Mais nous aurons cependant de quoi être satisfaits ; c'est ce que me disait ces jours-ci l'auteur d'une aquarelle dont vous verrez la reproduction dans le numéro 4 de l'année courante : l'éditeur n'en a pas rendu la fraîcheur des teintes, qui ont presque toutes été plus ou moins transposées ; mais ne soyons pas plus sévère que M. Gras.

Parlerai-je des photogravures ? Hélas, je ne pourrai guère en dire du bien. J'en suis bien souvent désespéré. Je ne sais pas par suite de quel secret de métier les épreuves les plus défectueuses sont rendues avec le plus de netteté, tandis que les meilleures nous sont renvoyées, je n'ose pas dire comment. Je fais des vœux pour que l'imprimerie fasse mieux à l'avenir.

Vous avez remarqué, et approuvé hautement, le changement de la couverture du Bulletin.

Beaucoup d'entre vous, venus à la première heure, ont pu voir et admirer le dessin qu'avait fait pour nous M. Ducro. Je dis admirer, car je ne considère pas seulement le mérite qu'avait eu l'auteur de nous offrir son talent, patient et délicat, à un moment où la Société cherchait des collaborateurs qui lui permettent de vivre ; je veux dire que l'œuvre de M. DUCRO était

vraiment remarquable, autant par l'ensemble de la composition que par la netteté des détails et la vigueur du trait. L'éditeur en a fait le bloc que vous connaissez : les causes, en sont l'imperfection du procédé de reproduction employé et l'ignorance où était notre collaborateur des conditions que doit réunir un dessin pour qu'il puisse être convenablement reproduit d'après ce procédé.

Je me souviens du jour où, ayant reçu quelques exemplaires, sur papier de diverses couleurs, du tirage du dessin, je les portai à l'auteur. J'avais été profondément déçu de la manière dont l'éditeur avait rendu le travail qu'on lui avait confié. J'en étais tout triste pour M. Ducro, et je me demandais, le sachant sensible, comment il allait prendre la chose. Il fit contre mauvaise fortune bon cœur et choisit la nuance qui faisait le mieux valoir son travail, ou plutôt, le travail de l'éditeur.

Mais cette vieille couverture, empâtée et confuse, me plaisait tout de même un peu : elle me rappelait un collaborateur de la première heure, discret et dévoué ; elle me donnait l'illusion de ces vieilles estampes du XVI^e siècle, dont les planches, au relief émoussé par un long usage, ne donnaient plus que des lignes hachées, un dessin hésitant, des traits empâtés, où transparissait pourtant le talent de l'artiste, la délicatesse et la sûreté de son burin. Enfin, je n'aurais voulu, pour des raisons de décence et de bonne tenue, me semblait-il, changer le motif de notre couverture, sa couleur, qu'au commencement d'une année nouvelle, tout comme c'est au commencement de la saison qu'une jolie femme arbore une toilette printanière.

La comparaison n'est pas déplacée. Notre nouvelle couverture est une toilette, voyante, chatoyante, pimpante, qui aguiche pas mal d'admirateurs, et avec raison, car le costume sort de chez le meilleur faiseur, pour lequel les ateliers de Montmartre n'ont pas de secret, dont le crayon alerte et mordant silhouettait jadis avec tant de bonheur les habitués de « l'Allée des poteaux », dont vous pourrez admirer, dans quelques mois, quelques-unes des meilleures productions, dont nous voudrions bien reproduire l'oeuvre indochinoise tout entière, d'une manière digne de son pinceau. Je prie M. Gras d'excuser les éloges que je lui donne : ils sont sincères et mérités.

Je terminerai en rendant hommage au talent de nos collaborateurs annamites, M. **Hùng-Cao**, surtout M. **Tôn-Thất Sa**, dont la bonne volonté n'est jamais en défaut, dont l'habileté technique est toujours égale à la difficulté du travail qu'on lui demande.

L. CADIÈRE.



RAPPORTS

DES MEMBRES DU BUREAU SORTANT

SUR L'ANNÉE 1916

Rapport du Président.

MESSIEURS,

Le bureau qu'en décembre 1915 vous avez élu pour un an, conformément aux dispositions prévues par les Statuts, aura terminé sa mission lorsqu'il vous aura exposé la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui notre Association.

Cet exposé sera simple et facile. Les chiffres parleront.

Nous servons maintenant 200 exemplaires du Bulletin (en chiffres ronds) à nos sociétaires et abonnés. Aussi nous avons dû décider, au début de l'année 1916, en prévision de demandes nouvelles d'adhésion, d'augmenter notre tirage de 100 exemplaires. A part une toute petite réserve que nous avons constituée, les collections de bulletins des années 1914 et 1915 sont aujourd'hui épuisées.

Ces résultats dépassent, je ne crains pas de l'affirmer, les prévisions de ceux des A. V. H. qui se sont toujours montrés le plus optimistes et dont on me reproche parfois d'être le plus convaincu sinon le plus exalté.

Ils prouvent en tout cas surabondamment le succès grandissant qu'ont obtenu nos publications, succès auquel vous avez tous contribué.

Malgré la guerre, vous nous avez donné de nombreux articles que les artistes de nos amis ont bien voulu, plus que jamais, illustrer superbement. Le Bureau vous remercie de cette si généreuse collaboration.

Vous avez tous particulièrement apprécié, Messieurs, le dévouement de notre cher Rédacteur du Bulletin qui, pour décider enfin l'imprimeur à faire sortir de ses presses ce numéro du « Hué Pittoresque » si attendu, n'a pas hésité à séjourner pendant trois mois à Hanoi, d'où il nous est d'ailleurs revenu fatigué et malade. Je me félicite de le voir aujourd'hui complètement rétabli.

Plusieurs camarades m'ont prié de proposer à l'Assemblée de lui renouveler son mandat, par acclamations. Je n'ai pas besoin de dire que je m'associe pleinement à ce témoignage de très grande sympathie.

Le Père Cadière vous exposera tout à l'heure dans quelles conditions il espère voir se réaliser, en 1917, toute une partie du programme que nous nous sommes fixé par nos Statuts. Mais je désire vous signaler que nous avons commencé à organiser les excursions que nous avions projetées et qui, malheureusement, n'ont pas pu avoir lieu, en raison du mauvais temps. Il

serait à souhaiter que le nouveau bureau que vous allez élire, ne les perdît point de vue.

La situation financière est, vous allez pouvoir en juger, tout à fait favorable :

Nous avons, au 1 ^{er} janvier 1916, un excédent de recettes	
sur les dépenses de	1.193 \$ 70
Les recettes se sont élevées à.	3.074 40
Ensemble	4.268 \$ 10
Les dépenses ont atteint.	1.427 61
Il reste donc en caisse.	2.840 \$ 49

Le numéro « Hué Pittoresque » n'est, il est vrai, pas encore payé, mais la cession des exemplaires supplémentaires que nous avons décidée, aux conditions que vous connaissez, couvrira la totalité de la dépense.

Nous pouvons donc établir comme suit notre budget des recettes de l'an prochain :

Reliquat de l'exercice 1916	2.800 \$ 00
Subventions diverses	900 00
Cotisations et cession des bulletins de 1916.	2.400 00
Total.	6.100 \$ 00

Je vous propose, Messieurs, de décider, dès maintenant, la constitution d'un fonds de réserve de 2.500 piastres. Comme on me l'a très justement fait observer, de mauvaises années peuvent venir, des rentrées sur lesquelles on comptait peuvent ne pas se réaliser, et alors, grâce à ce fonds de réserve, il deviendrait aisé d'attendre des jours meilleurs, sans que les sociétaires eussent à souffrir d'une crise passagère.

Il resterait encore, pour l'année, 3.600 piastres au chapitre des dépenses, soit 900 piastres environ par trimestre. Or, nos bulletins ne nous coûtent jamais plus de 500 piastres en moyenne. Nous pouvons donc faire mieux qu'avant et plus riche, tout en réservant d'importantes sommes pour les autres parties de notre programme.

Je termine, Messieurs, en adressant à ceux de nos amis qui sont tombés glorieusement pour la France un souvenir ému et à ceux qui, sur les champs de bataille, continuent à soutenir l'honneur du plus fier des drapeaux, un fraternel salut.

Pour vous tous, ainsi que pour vos familles, je forme les vœux les meilleurs de bonheur et de santé.

Rapport du Rédacteur du Bulletin.

Vous connaissez tous, Messieurs, l'histoire du numéro du Bulletin consacré au « Hué pittoresque ». Il fut conçu allègrement. Mais sa naissance a été longue et pénible. Enfin, il a vu le jour, et j'espère que vous lui aurez tous fait un accueil souriant. Il me sera permis de l'avouer, sans fausse modestie, comme sans vaine gloriole, lorsque j'ai feuilleté le premier exemplaire, je me suis dit que l'on pourra faire à cette publication forces critiques de détail, mais que le fait d'avoir pu réunir, dans un petit centre comme Hué, tout ce qu'il faut — et, croyez-moi, il faut beaucoup — pour mener à bien un travail pareil, teste, illustrations et fonds nécessaires, prouve que les coloniaux de Hué savent occuper leurs loisirs utilement, et que notre Société montre une vitalité qui promet pour l'avenir.

Nous devons remercier tous ceux qui ont collaboré à la publication du « Hué pittoresque », mais vous me permettrez de citer ici un nom qui devrait figurer au bas de la plupart des illustrations et que l'on n'y voit pas : j'ai nommé M. GRAS. Il a tenu à ce que ses aquarelles si délicates, si légères, ses croquis, si pleins de vie et de mouvement, ne fussent pas alourdis par la moindre légende. Je le regrette au nom de ses admirateurs.

Mon rapport ne sera pas long. Je veux simplement vous entretenir de quelques sujets qui intéressent directement le Rédacteur du Bulletin.

Il faut à notre Société des instruments de travail, c'est-à-dire des livres.

Vous vous souvenez que, il y a quelques mois, je vous proposai de fonder une bibliothèque qui comprendrait, d'une façon générale, tous les livres concernant l'Indochine, et, en particulier, tous les ouvrages ayant trait spécialement à l'Annam et à Hué.

A la réunion du mois suivant, M. Russier nous fit l'honneur de s'asseoir parmi nous. Entre temps, il m'avait dit qu'il avait l'intention de fonder lui aussi une bibliothèque au Quốc-Học. Nous parlâmes de nouveau de ce commun projet et nous convînmes qu'il serait bon de coordonner nos efforts, de délimiter, d'une façon assez large cependant, les matières qu'embrasseraient ces deux bibliothèques, de façon à ne pas faire double dépense, enfin de nous aider mutuellement, les livres étant pour ainsi dire considérés comme ne faisant partie que d'une seule bibliothèque, bien que localisés en deux endroits et étant la propriété de deux organismes indépendants.

Monsieur le Président, tout en approuvant le projet, arrêta la discussion en disant que la réalisation de cette idée dépendait de l'état de nos finances et qu'il fallait attendre que le « Hué pittoresque » fut sorti des presses.

Aujourd'hui que la question est réglée, et que, comme vous l'avez entendu, la situation financière s'annonce excellente, il convient, il est absolument nécessaire de reprendre le projet.

Quelques-une d'entre vous, beaucoup même, savent combien je suis importun, fatigant, quand je suis à la recherche d'une étude, d'un article pour

la prochaine séance, pour le prochain Bulletin. Que de fois je me suis heurté à cette réponse : « Mais que voulez-vous que je fasse ? Je n'ai pas de livres ! » Et de fait, c'est une raison qui décourage, qui arrête net le rédacteur du Bulletin le plus entreprenant. Bien souvent même, je m'abstiens de proposer tel ou tel sujet, parce que je sais que les ouvrages les plus importants, les plus utiles, pour traiter ce sujet, font défaut. Ma bibliothèque est bien ouverte à tous, mais, quoiqu'elle contienne pas mal de choses, elle est bornée. La bibliothèque de la Résidence Supérieure, celle du Cercle de la Rive droite, celle du Cercle de la Rive gauche, seraient, je le pense, à la disposition des membres de notre Société ; mais elles sont si pauvres en ouvrages qui nous seraient utiles !

C'est qu'il nous faut des ouvrages spéciaux. Il nous faut des ouvrages historiques, avant tout. Il nous faut des ouvrages d'exploration, des journaux de voyages concernant le pays où nous sommes. Il nous faut des livres descriptifs, des livres de géographie. Il nous faut des études concernant les mœurs, les coutumes, la religion des peuples qui habitent l'Indochine. Il nous faut les ouvrages relatifs à la Chine, mais qui nous expliqueront beaucoup de faits que nous rencontrons en Annam. Il nous faut des ouvrages anciens, et il nous faut des ouvrages modernes. Il nous faut tout ce que l'on a écrit sur le pays dans l'ordre d'idées qui nous occupe. Il nous faut tout ce qui nous est absolument nécessaire, je le répète, absolument nécessaire, pour étudier le pays d'une manière profitable, et d'une manière sérieuse.

La bonne tenue du Bulletin est liée intimement à cette question de la fondation d'une bibliothèque. On me faisait remarquer, à Hanoi, quelques erreurs qui déparaient une étude par ailleurs très intéressante. C'est le manque de livres qui avait arrêté l'auteur. Une question qui paraît insoluble, lorsqu'on n'a pas sous la main les livres nécessaires, s'éclaircit tout d'un coup lorsqu'on peut consulter les auteurs qui font autorité.

Mais il est inutile que je m'attarde sur cette question. Il est absolument nécessaire que nous commençons dès cette année la constitution d'une bibliothèque d'étude, et que nous consacrons chaque année une certaine somme à cette œuvre. L'avenir du Bulletin est attaché à cette question.

Je vous disais, à la réunion du mois d'octobre, que j'avais rapporté de Hanoi un certain nombre de relations de voyageurs qui avaient visité Hué. L'Ecole Française d'Extrême-Orient a bien voulu consentir à s'en désaisir momentanément. J'espère que l'on réussira à trouver les moyens de faire recopier ces relations, afin de rendre le plus tôt possible à l'Ecole son bien.

Il nous manque des instruments de travail, c'est-à-dire des livres. Il nous manque aussi un dessinateur. Nous parlions de cette question à la réunion du mois d'octobre, et notre conclusion fut qu'il nous fallait un dessinateur. J'espère que nous finirons par le trouver, soit d'une manière soit d'une autre. Vous ne sauriez croire combien il est pénible d'aller quêter des articles auprès de gens qui n'ont entre les mains aucun des livres nécessaires pour traiter les sujets proposés. Eh bien ! il est plus pénible encore, malgré toute la bonne grâce que l'on met à vous accueillir, d'aller demander à tel ou tel Service de faire faire un ou plusieurs dessins, car, dans le premier cas, on

demande un service personnel, tandis que dans le second c'est au chef, à l'homme public, à l'homme chargé d'une responsabilité, que l'on s'adresse. Et l'on a conscience, en s'adressant à lui, de lui demander quelque chose qui ne lui appartient pas.

Or, vous savez tous que plus le Bulletin sera illustré, plus il répondra au but que l'on se propose d'atteindre en le publiant, plus il sera apprécié, plus il plaira.

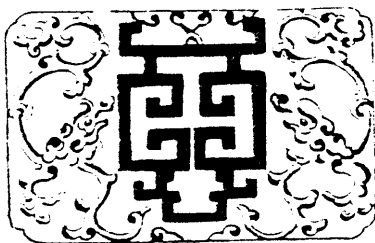
Seconde conclusion : il nous faut absolument un dessinateur. Nous devons donc le prévoir dans notre budget, tout en cherchant une combinaison qui adoucira les sacrifices que nous devons faire de ce chef.

Enfin, je crois qu'il serait temps de commencer à ériger ces stèles commémoratives des faits du passé, de l'histoire des monuments et du pays, que prévoit l'article 4 de nos Statuts. L'un de nous a fait, et a bien fait, l'histoire de la pagode de Thiên-Mộ, dite de Confucius. Nous connaissons son travail, c'est-à-dire que nous savons où nous pouvons le trouver. Mais l'étranger qui vient à Hué, qui va voir la Tour de Confucius, ne sait rien de l'histoire de cette tour et des bâtiments qui l'entourent, et il ne sait pas où il pourra se renseigner. Je propose donc que, « pour conserver et pour transmettre les vieux souvenirs qui se rattachent à Hué et à ses environs », comme s'expriment nos Statuts, on dresse une stèle, dont le modèle, les dimensions, l'ornementation, seraient à débattre par notre Commission artistique, une stèle, dis-je, qui porterait, avec un monogramme discret de la Société, les quelques dates qui jalonnent l'histoire de la pagode, ce qui est nécessaire pour renseigner le touriste d'un jour et même pour rafraîchir la mémoire des vieux habitants de Hué. La stèle sera la continuation du Bulletin, le Bulletin résumé et placé au pied même des monuments, pour la plus grande utilité des visiteurs.

Nous élèverions ainsi deux ou trois stèles par an ; la dépense ne serait pas grande. Il convient de l'inscrire dans notre budget dès cette année pour affirmer notre vitalité et notre désir de faire plus encore que nous n'avons fait.

Voilà, Messieurs, ce que je voulais vous dire.

L. CADIÈRE



COMPTES-RENDUS

DES RÉUNIONS DE L'ASSOCIATION

DES « AMIS DU VIEUX HUÉ »

Séance du 29 juin 1915.

Présidence de M. Orband.

Etaient présents : MM. Auclair, Bernard, Bonhomme Cosserat, Délétie, Gras, Guibier, Hồ-Đắc-Đệ, Hồ-Đắc-Hàm, Le Bris E, Lecœur, Martin, Rigaux, Nguyễn-Duy-Tích, Tassel, Tôn-Thất-Sa, Ưng-Trình.

Le président, ouvrant la séance, adresse un souvenir ému à la mémoire de M. Dodey, mort récemment à Hanoï. M. Dodey fut un des membres de la Société de la première heure.

M. Orband fait part aux « Amis du Vieux Hué » du don de 100 \$ de M. le Gouverneur Général, lors de son passage à Hué.

Le Secrétaire lit ensuite le procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

M. Bonhomme continue la description de la pagode de Thiên-Mẫu, dite de Confucius.

M. Orband présente une étude sur un disque sculpté, en stéatite, avec scène taoïste et comportant une inscription littéraire due à Minh-Mạng ; puis il note quelques éphémérides annamites.

Les candidatures de :

MM. Maybon, Directeur d'école, à Shanghai ;

Lan, Chef du Service de L'Agriculture, à Hué ;

Tutier, Commerçant, à Hué ;

Tassel, Directeur de l'Ecole professionnelle, à Hué ;

Nguyễn-Đôn, Phó-Giám-Lâm au Nội-Vụ ;

Hồ-Đắc-Hàm, Instituteur à l'Ecole des Mậu-Bổ sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 1/2.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

E. LE BRIS.

Séance du 29 juillet 1915.

Présidence de M. Orband.

Présents : MM. Bernard, Bonhomme, Cadière, Cosserat, Đặng-Ngọc-Oánh, Đặng-Duy-Tích, Délétie, Gras, Fortier, Hồ-Đắc-Hàm, Lan, Le Bris E., Lanneluc, Martin, Morineau, Nguyễn-Văn-Hiến, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Đôn, Rigaux, Tôn-Thất Quảng, Tôn-Thất Sa.

Après vote, sont admis à l'unanimité membres de notre Société :

MM. Capdeville, Entrepreneur à Sa-Uỳnh ;
Loisy, Conducteur des T. P., à Hué ;
Nguyễn-Văn-Hiệu, Lang-trung au Ministère des T. P. ;
Thái-Văn-Toản, Secrétaire des résidences à Vinh ;
Martin, Pharmacien, à Hanoi ;
Tôn-Thất Quảng, Lang-Trung au Ministère des Finances ;
Fistié, Médecin-major des Troupes Coloniales, à Hué ;
Nguyễn-Hi, Ingénieur, à Hué.

Le Président lit une lettre de M. Gras demandant de faire don à la Société « Lecteurs-sportmen » d'une collection de nos bulletins déjà parus. Après discussion, la proposition de M. Gras est adoptée.

Deux fusils anciens ont été offerts au musée par M. Cosserat. M. Orband, au nom de tous, remercie le généreux donateur.

M. Cadière présente une étude très approfondie sur la pagode de Quốc-Ân et ses divers supérieurs.

Le Président, après avoir fait connaître le gros travail fourni par S. E. le Ministre de la Justice en dépouillant des documents relatifs au Nam-Giao, reçoit mandat de lui adresser des félicitations et des remerciements pour son dévouement à notre Société.

M. Nguyễn-Khoa-Kỳ vient ajouter à tout ce qui a été dit sur le Nam-Giao quelques précisions très intéressantes.

M. Cadière propose qu'un concours de portails soit ouvert parmi les propriétaires indigènes de Hué et de ses environs. Les portails ont généralement l'avantage d'être de pur style annamite et il s'en trouve à Hué de remarquables. Après discussion il est décidé qu'à la prochaine séance on nommera une commission pour étudier cette question plus à fond.

Le Rédacteur du Bulletin lit ensuite une note de M. de Pirey sur une urne ou chaudière (vạc) de la province de Quảng-Trị.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h 1/2. La prochaine séance aura lieu le 31 août :

Le Président :
R. ORBAND.

Le Secrétaire :
E. LE BRIS.

Séance du 30 août 1915.

Présidence de M. Orband.

Etaient présents : MM. Bœuf, Bernard, Cadière, Cosserat, Đặng-Ngọc-Oánh, Fortier, Guibier, Gras, Hồ-Đắc-Hàm, Hồ-Đắc-Đệ, Lan, Le Bris E., Morineau, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Duy-Tích, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Văn-Hiến, Nguyễn-Khoa-Kỳ, Nguyễn-Văn-Trình, Roux, Sogny.

Après vote :

MM. Bœuf, Professeur au Quốc-Học ;

Kerbrat, Administrateur des S. C. à Hué ;

sont admis à l'unanimité, membres de notre Société.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté après lecture.

M. Roux présente une étude sur les premiers missionnaires français à la cour de Hiền-Vương et raconte la vie du petit prince chrétien du Dinh-Cát. L'entrée en matière de cette étude donne lieu à un échange d'idées entre différents membres.

M. Đặng-Ngọc-Oánh donne un travail sur les distinctions honorifiques annamites.

M. Hồ-Đắc-Đệ lit ensuite quelques ordonnances de Minh-Mạng relatives au costume.

M. Nguyễn-Đôn fournit des renseignements très intéressants sur la princesse Ngọc-Tú, sœur aînée de Gia-Long, et qui fut une protectrice dévouée du bouddhisme.

M. Sogny a traduit le diplôme de mandarinat qu'obtint J. B. Chaigneau ; il le communique à la Société.

Après avoir fixé quelques éphémérides annamites, M. Orband lève la séance à 7 h. 3/4.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

E. LE BRIS.

Séance du 29 septembre 1915.

Présidence de M. Orband.

Présents : MM. Bernard, Bonhomme, Bœuf, Cadière. Châtel, Cosserat, Delétie, Đặng-Ngọc-Oánh, Fonfreide, Fortier, Gaide, Guibier, Gras, Hồ-Đắc-Hàm, Hồ-Đắc-Khải, Kerbrat, Le Bris E., Lanneluc, Lan, Lepreux, Masson, Martin, Nguyễn-Khoa-Kỳ, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Văn-Trình, Sogny, Tassel, Tôn-Thất Sa, Tôn-Thất Quảng, Tôn-Thất Trai, Ung-Trình.

Le Président ouvre la séance et adresse un hommage au capitaine Albrecht, un des premiers membres des « Amis du Vieux Hué » tué, face à l'ennemi, en Argonne, le 13 août 1915.

Il cite quelques passages d'une lettre du lieutenant Le Bris Henri, autre membre du Vieux Hué, qui s'est distingué dans de furieux combats et vient pour cela d'être décoré de la croix de guerre avec citation à l'ordre du jour de la Division Coloniale (Applaudissements).

Il lit une lettre de M. le Gouverneur Général qui accepte très volontiers d'être nommé Président d'honneur de l'Association des Amis du Vieux Hué, à laquelle il se montre heureux de témoigner ainsi sa sympathie. M. le Gouverneur Général accorde une subvention de 100 \$ pour aider à la publication du Bulletin (Applaudissements.)

Le Lieutenant Dumoutier et le Docteur Sallet, tous deux sur le front, ont écrit au Rédacteur du Bulletin et au Président, donnant d'intéressants détails sur la guerre.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Nguyễn-Đình-Hoè qui, en compagnie de M. Hồ-Đắc-Hàm, a continué les recherches commencées au village de Giam-Biểu, où fut trouvée une statue chame. Ils ont pu faire envoyer au Thờ-Viện six blocs de pierre sculptés et un grand piédestal de stèle. L'Assemblée les félicite vivement.

M. Baivy, artiste musicien, écrit d'Hanoi qu'il enverra incessamment des articles sur la musique et notamment sur le chant des sampaniers de Hué. M. Gras nous donnera à cette occasion un magnifique camaïeu qui sera reproduit dans le Bulletin.

M. Gras avait signalé au Président qu'un mur de soutènement remplaçait depuis quelque temps les piliers en bois extérieurs du Pavillon des Edits (Phu-Văn-Lâu), situé en face du Cavalier du Roi, et dont la silhouette élégante et originale avait ainsi subi des modifications fâcheuses. Renseignements pris, ce kiosque est en réparation ; il sera reconstruit tel qu'il était précédemment.

La collection complète des bulletins parus a été envoyée, conformément à la décision de la précédente réunion, à

Messieurs le Président de la Commission archéologique de l'Indochine ;
le Président du Comité de l'Asie française ;
le Directeur du Musée Guimet ;
Sénart, Membre de l'Institut ;
Foucher, Professeur à la Sorbonne ;
Sylvain Lévy, Professeur au Collège de France.

Le service du Bulletin sera désormais régulièrement fait à ces personnalités. Echange de publications a été demandé, quand cela a été possible.

Le Président donne lecture d'une lettre du Rédacteur du Bulletin dans laquelle celui-ci expose quelques idées sur la forme des communications faites en séance et destinées au Bulletin, sur les expressions employées, les citations, etc... Le Bureau partageant la manière de voir du Rédacteur, le

Président déclare clos l'incident auquel avait donné lieu une étude faite précédemment, et la parole est donnée à M. Gras qui lit un article sur la statue chame de Giam-Biêu.

M. Nguyễn-Đình-Hoè donne un travail sur la pagode Huệ-Nam-Điện ou Hòn-Chén, appelée à tort pagode des Sorcières, que M. Déletie complète par une page littéraire sur la dernière fête qui y fut célébrée.

M. Bonhomme continuant son étude de la pagode Thiên-Mẫu nous parle des stèles, dont la traduction fournit des détails inédits et originaux.

M. Đặng-Ngọc-Oánh nous renseigne ensuite sur le sacrifice aux Drapeaux tel qu'il était rendu autrefois.

M. Orband fixe quelques éphémérides annamites, après avoir lu la liste des commandants d'armes français qui se sont succédés à Hué.

La séance est levée à 8 heures.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

E. LE BRIS.

Séance du 2 novembre 1915.

Présidence de M. Orband.

Etaient présents : MM. Bernard, Bonhomme, Bœuf, Cadière, Cosserat, Đặng-Ngọc-Oánh, Gaide, Kerbrat, Lanneluc, Le Bris E., Morineau, Nguyễn-Đòn, Nguyễn-Đình-Hiến, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Duy-Tích, Nguyễn-Văn-Hiến, Nguyễn-Hy, Rigaux, Sogny, Tồn-Thất-Quảng, Tồn-Thất-Trại, Tồn-Thất-Sa, Ưng-Trình, Võ-Liêm.

Après vote, M. Daurelle, négociant à Hanoi, présenté par M^{me} Muraire et M. Orband, est admis membre de notre Société.

Le Président lit une carte de M. Fajolle, en ce moment sur le front de Champagne, et donne des nouvelles de M. Nadaud, autre membre du « Vieux Hué », mobilisé en Artois.

Il donne ensuite lecture de quelques réflexions de M. Gras sur un enseignement d'art en Annam ; ces quelques réflexions, tout à fait judicieuses, sont au plus haut point intéressantes.

M. Cadière fournit sur les funérailles de Thiệu-Trị des détails très peu connus ; il faut en effet se rappeler qu'aucun Européen ne put assister à ces funérailles.

M. Nguyễn-Văn-Hiến, parlant du Pavillon des Edits (Phu-Văn-Lâu), traduit quelques poésies de Minh-Mạng et de Thiệu-Trị.

M. Orband donne des explications sur un *khánh* conservé à La-Chứ, fixe quelques éphémérides annamites, et déclare la séance close à 7 h. 1/2. La prochaine réunion aura lieu le 28 novembre.

Le Président:

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

E. LE BRIS .

Séance du 1^{er} décembre 1915.

Présidence de M. Orband.

Assistaient à la réunion : MM. Cadière, Cosserat, Delétie, Fonfreide, Fortier, Gras, Guibier, Kerbrat, Lan, Lepreux, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Văn-Trinh, Nguyễn-Duy-Tích, Nguyễn-Đôn, Tôn-Thất Sa, Tôn-Thất Quảng, Ưng-Trinh et Võ-Liên.

M. le D^r Gaicle a exprimé le regret de ne pas assister à la réunion, étant obligé de se rendre d'urgence dans une province voisine de Hué.

Le Président demande à l'assemblée de voter des remerciements à notre Secrétaire, M. E. Le Bris, qui a été, à son tour, appelé à rentrer en France pour prendre part à la guerre. M. Le Bris a versé, avant son départ, le montant de sa cotisation et celle de son frère Henri pour l'année 1916 entière (Applaudissements). Notre camarade Henri Le Bris a obtenu sur les champs de bataille son deuxième galon de lieutenant, la Croix de guerre avec palmes, et il a été cité à l'ordre de l'Armée.

Un autre Ami du Vieux Hué, M. Levadoux, écrit, à la date du 15 octobre 1915, qu'il est, depuis 15 jours, sur le front, en première ligne. Il ajoute que la phalange indochinoise a pris place en un point où la lutte est particulièrement chaude.

Le camarade Nadaud a été nommé sergent.

Nos amis sont en bonne santé. Le Président donne lecture de lettres adressées au Bureau, l'une par le Secrétaire Général du Comité de l'Asie Française, l'autre par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Ces hautes personnalités remercient l'Association de l'envoi du Bulletin. Le Comité de l'Asie Française nous a fait parvenir les publications qu'il a fait paraître depuis le mois de janvier 1914.

Le Ministre de l'Instruction Publique communiquera, dès sa plus prochaine réunion, notre demande de publications, à la Commission archéologique de l'Indochine.

Le Président met aux voix les candidatures de MM. Cottez, Administrateur (parrains MM. Masson et Orband), et Ưng-Bằng, Quang-Lộc-Tư-Khánh, Chánh-Sur à Xương-Lãng (parrains MM. Orband et Nguyễn-Đình-Hoè). Messieurs Cottez et Ưng-Bằng sont nommés membres de l'Association.

M. Gras a bien voulu rédiger une « notule » au sujet d'une statuette figurant dans la collection remise au Vieux Hué par le Ministre des Rites.

Le Président remercie l'auteur de cette communication et signale, en passant, qu'une bonne part du succès de nos dernières publications est due au caractère artistique des couvertures du Bulletin qu'il a signées également.

M. Delétie lit l'article de M. E. Le Bris sur le Quốc-Học.

M. Võ-Liêm donne une étude résumant l'histoire de la capitale de Thuận-Hóa.

M. Orband décrit le Hué de 1885, d'après M. le Capitaine Bastide et certains documents officiels.

M. Cadière lit une étude sur « La Légation de France à Hué ; ses premiers titulaires », de M. A. Delvaux.

M. Tồn-Thất Quảng signale qu'à la suite de démarches qu'il a faites, il a obtenu de faire transporter au Thor-Viên une cloche qui fut fondue en France, en 1776. Cette cloche était précédemment suspendue à la porte d'entrée du palais de Sa Majesté la mère du Roi.

Quelques dispositions sont adoptées concernant la publication d'un numéro artistique du Bulletin pour l'illustration et la rédaction duquel le P. Cadière remercie d'avance tous les collaborateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

N . . .

Séance du 29 décembre 1915.

Présidence de M. Orband.

Etaient présents : MM. Auclair, Bernard, Bœuf, Cadière, Cosserat, Châtel, Délétie, Đặng-Ngọc-Oánh, Fonfreide, Fortier, Gaide, Gras, Hồ-Đắc-Hàm, Hồ-Đắc-Khải, Kerbrat, Lan, Lanneluc, Le Fol, Leroy, Morineau, Madame Muraire, MM. Nguyễn-Đình-Hoé, Nguyễn-Đình-Hiến, Nguyễn-Văn-Trình, Nguyễn-Khoa-Kỳ, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Duy-Tích, Sogny, Tassel, Tồn-Thất Sa, Tồn-Thất Trại, Tồn-Thất Quảng, Ưng-Bằng, Ưng-Trình.

Sont nommes membres adhérents de la Société, après vote :

MM. le D^r Peltier, Médecin-Major à Hué ;

O'Neil, Lieutenant de vaisseau.

Đoan-Đình-Nhàn, Tổng-Độc de Bình-Định.

Phung-Duy-Cần. Thưa-Bì aux Travaux Publics.

Le Président lit un hommage à la mémoire de M. René Monier, lieutenant, membre de l'Association, tué à Souchez ; puis il donne lecture de la citation à l'ordre de l'armée de M. Henri Le Bris, et de lettres du camarade Nadaud, sergent sur le front.

Le Président puis le Rédacteur du Bulletin présentent leur rapport sur la gestion du bureau pendant l'année 1915.

Il est ensuite procédé aux élections en vue du renouvellement du Bureau pour l'année 1916.

Sont élus :

Président : M. Orband, par 30 voix sur 31 votants :

Rédacteur du Bulletin : M. Cadière, par 30 voix sur 31 votants.

Trésorier : M. Bernard l'unanimité à mains levées.

Secrétaire : M. Sogny à l'unanimité à mains levées.

Il est donné lecture des études suivantes :

Les bourses à bétel et à tabac dans le Vieux Hué, par M. Tôn-Thà: Quảng.

Les funérailles de Thiệu-Trị d'après des documents officiels, par M. R. Orband.

Les costumes des mandarins et des gradués par M. Nguyễn-Đôn.

Quelques renseignements sur les familles de Chaigneau et de Vannier, par M. Nguyễn-Đình-Hoè.

M. Nguyễn-Khoa-Kỳ expose qu'appelé à quitter Hué par des nécessités de carrière, il continuera à s'intéresser aux travaux de l'Association. Il adresse des remerciements à l'assemblée pour les satisfactions intellectuelles qu'il a retirées au milieu des membres du Vieux Hué, et se montre reconnaissant de ce que M. le Rédacteur ait fait insérer dans le Bulletin une étude qui fait le plus grand honneur à sa famille. Il fait des vœux pour la prospérité de l'Association.

Le Président remercie M. Nguyễn-Khoa-Kỳ et lui souhaite bon séjour à Thanh-Hóa, où il va prendre ses nouvelles fonctions administratives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 26 janvier 1916.

Présidence de M. Orband.

Etaient présents : MM. Besson, Bonhomme, Bœuf, Cadière, Cosserat, Délétie, Fortier, Gras, Hồ-Đắc-Đệ, Hồ-Đắc-Hàm, Hồ-Đắc-Khai, Lan, Lan-neluc, Lepreux, Martin. Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Văn-Trinh, Nguyễn-Đôn, Orband, Sogny, Tassel, Ưng-Bằng et Ưng-Trinh. La séance est ouverte à 17 heures 1/4.

Sont nommés membres adhérents de la Société, après vote :

MM. Cantin, Officier d'administration d'Artillerie coloniale ;

Tôn-Thất-Ngân, Elève des Hâu-Bổ ;

Dương-Sung, Secrétaire du collège des Hâu-Bổ ;

Ưng-Ủy, Tư-Vụ au Ministère de l'Intérieur ;

Tôn-Thất-Chương, Elève des Hâu-Bổ ;

Nguyễn-Khoa-Chương, chargé de la poste à Đồng-Hới.

Le Président donne lecture des nouvelles qu'il a reçues, du front, de MM. H. Le Bris et A. Fajolle.

Sont ensuite lus les articles suivants :

MM. R. Orband : Notice nécrologique (S. E. Đào-Thái-Hanh, Ministre honoraire, décédé à Quảng-Trị).

H. Délétie : Huê pittoresque.

Nguyễn-Đình-Hoè : Les barques royales et mandarinales dans le vieux Huê.

Hồ-Đắc-Khải : Les concours littéraires.

R. Orband : Ephémérides. Edit royal relatif aux enrôlements volontaires des Annamites pour prendre part à la guerre contre l'Allemagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 29 février 1916.

Présidence de M. Orband.

Assistaient à la réunion : MM. Bernard, Brandela, Cadière, Cantin, Châtel, Cunhac, Đặng-Ngọc-Oánh, Dương-Sung, Fonfreide, Fortier, Gras, Guibier, Hồ-Đắc-Đệ, Hồ-Đắc-Hàm, Hồ-Đắc-Khải, Lan, Lanneluc, Lepreux, Leroy, Lê-Văn-Miên, Masson, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Văn-Trình, Orband, Thái-Văn-Toán, Sogny, Tôn-Thất Trại, Tôn-Thất Chương, Ưng-Trình et Ưng-Üy.

Sont, après scrutin, élus membres de l'Association, MM. Despaux, Conducteur des Travaux Publics, présenté par MM. Masson, Cunhac et Orband ; Izard, Receveur des postes, présenté par MM. Castagnier et Cadière, Nguyễn-Công-Thinh, Secrétaire des Résidences, présenté par MM. Sogny et Orband.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. E. Le Bris qui expose, en détail, l'affreuse histoire du torpillage de *La Ville de la Ciotat*, vapeur à bord duquel il avait pris passage.

L'assemblée décide de faire cession gratuite, à MM. Eugène et Henri Le Bris, des numéros du Bulletin qu'ils ont perdus au cours de ce terrible drame.

Le Président lit les lettres reçues de MM. Sylvain Lévi, Professeur au Collège de France, et Finot, Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

L'assemblée approuve l'envoi à M. le Président du Touring-Club Français de notre Bulletin.

M. Orband lit l'article de Madame Muraire : *Huê pittoresque : La journée d'une élégante*. M. Gras exprime les regrets, que partagent tous les

membres présents, de n'avoir pas eu le plaisir d'entendre Madame Muraire elle-même nous donner lecture de son étude si fouillée et en même temps si littéraire. Le Président répond qu'il avait demandé à Madame Muraire, au nom du Bureau, de venir à Hué à cet effet ; notre distinguée collaboratrice avait répondu qu'elle aurait elle-même été heureuse d'entendre la lecture de l'article de notre érudit Rédacteur, mais qu'elle ne pouvait pas, pour l'instant, se déplacer.

M. Cadière, dans sa « Merveilleuse Capitale », expose les raisons religieuses qui ont déterminé les empereurs d'Annam à faire choix de la ville de Hué pour y fixer leur capitale. Les pages charmantes de cette étude, de même que celles de la très belle relation de Madame Muraire sont très goûtées par l'Assemblée qui en applaudit chaleureusement la lecture.

Le Rédacteur du Bulletin signale que la publication du numéro intitulé « Hué pittoresque » subira quelque retard en raison même de son importance, mais qu'en revanche il espère que le numéro 2 de l'année 1916 paraîtra aussitôt après, peut-être en même temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 29 mars 1916.

Présidence de M. Orband.

Etaient présents : MM. Bœuf, Bonhomme, Cadière, Châtel, Cosserat, Đặng-Ngọc-Oánh, Fortier, Gras, Hồ-Đắc-Hàm, Hồ-Đắc-Khải, Lanneluc, Lepreux, Lê-Văn-Miễn, Martin, Masson, D^r. Millous, Morineau, Nguyễn-Công-Thỉnh, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Văn-Trình, Orband, Phụng-Duy-Cần, Rigaux, Sogny, Tassel Tôn-Thất Quáng, Tôn-Thất Sa, Ưng-Bằng, Ưng-Trình.

La séance est ouverte à 17 heures 15.

Le Président annonce à l'assemblée que notre Secrétaire a reçu du front par le dernier courrier, des nouvelles de notre collègue Nadaud, qui a été atteint de trois blessures par éclats d'obus ; il souhaite que ces blessures soient sans gravité et que notre ami, hospitalisé à Moreuil, se rétablisse au plus tôt. Il a eu indirectement des nouvelles de M. Lacombe qui a fait une grande partie de la campagne comme brancardier et a été nommé médecin auxiliaire et décoré de la Croix de guerre.

Il est ensuite donné lecture des articles suivants :

MM. Ưng-Trình : Le Temple des Lettres ;

Morineau : Bao-Vinh, port commercial de Hué ;

Orband : Les Fêtes à Hué.

Nguyễn-Duy-Tích et Lê-Văn-Miễn : Brève description du Châu de Ô ;
préface.

Sont nommés membres adhérents de la Société, après vote :

MM. Robin. R. Administrateur à Thanh-Hóa ;
Daydé, G. Directeur du collège Quốc-Học ;
Lê-Khắc-Thứ, Thừa-Biện au Nội-Vụ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 26 avril 1916.

Présidence de M. Orband.

Etaient présents : MM. Auclair, Bernard, Boeuf, Bonhomme, Cadière, Châtel, Cosserat, Daydé, Đặng-Ngọc-Oánh, Fonfreide, Gaide, Gras, Hồ-Đắc-Đệ, Hồ-Đắc-Hàm, Kerbrat, Lan, Lepreux, Lê-Khắc-Thứ, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Đôn, Orband, Phung-Duy-Cần, Sogny, Tôn-Thất Chương, Tôn-Thất Sa, Tôn-Thất Tại et Ứng-Trình.

La candidature de M. Léon Garnier, Résident Supérieur p. i. au Laos est acceptée par acclamations.

Le Président donne lecture d'une lettre de Madame Albrecht qui remercie de l'envoi du numéro du Bulletin dans lequel a paru l'hommage rendu à la mémoire de son mari, tombé glorieusement au champ d'honneur. Il communique le passage d'une lettre du camarade Nadaud, en traitement à l'hôpital de Redon pour les blessures reçues à la bataille de Frise, lettre par laquelle il nous donne connaissance de la citation à l'ordre de la Division de notre ami Eugène Levadoux qui a été décoré de la Croix de guerre (très vifs applaudissements). Le président du Touring-Club de France a adressé au Comité ses remerciements pour l'envoi de nos publications que l'on pourra consulter à Paris au Comité de Tourisme Colonial.

Il est ensuite donné lecture des articles suivants qui paraîtront dans le numéro du Bulletin consacré au « Huê pittoresque » :

MM. A. Bonhomme : La ville des mandarins ;

H. Guibier : Le charme de Huê ;

E. Gras : Vieux Huê.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 31 mai 1916.

Présidence de M. Orband.

Etaient présents : MM. Bernard, Bœuf, Cadière, Cantin, Cosserat, Daydé, S. E. Đoàn-Đình , Đặng-Ngọc-Oánh, Dương-Sung, Hồ-Đắc-Khai,

Hồ-Đắc-Hàm, Lan, Le Marchant de Trigon, Lê-Khắc-Thứ, Martin, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Công-Tính, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Văn-Trình, Nguyễn Văn-Hiền, Orband, Tassel, Tôn-Thất Quảng, Tôn-Thất Trại, Tôn-Thất Chương, Ưng-Bằng, Ưng-Trình et Ưng-Uy.

Les candidatures de MM. Mirville, Ingénieur à Hà-nội et Duval, Avocat à Saigon, sont acceptées.

Le Président confirme la mort de M. Louis Dumoutier, ancien président des A. V. H. Il exprime les regrets que cause cette nouvelle perte pour la Société et adresse au camarade disparu un souvenir ému.

Le Président annonce qu'il a adressé des compliments de condoléances à M. Finot et à MM. les Membres de l'Ecole Française qui lui avaient fait part du décès de M. Commaille, Conservateur du groupe des monuments d'Ang-Kor.

Il donne ensuite lecture de la très belle citation à l'ordre de l'armée qu'a méritée M. Nadaud, membre des A. V. H.

Le Président remercie M. le Résident Supérieur p. i. et S. E. le Ministre des Finances d'avoir honoré de leur présence notre réunion de ce jour. Il annonce qu'il a offert à Sa Majesté Khải-Định la présidence d'honneur de l'Association et lui a fait remettre une collection des publications parues. Sa Majesté, que nos travaux intéressent vivement, a accepté avec empressement.

Le P. Cadière lit une lettre de M. Finot, dans laquelle le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient signale que les Annamites habitant dans les alentours du mur cham de Nguyệt-Biểu, ou des Arênes, enterrent leurs morts sur le mur même et mettent en culture les glacis de cet ouvrage de défense. Ce vieux souvenir du passé a beaucoup souffert dans ces derniers temps. M. Finot prie la Société des Amis du Vieux Hué d'unir ses efforts à ceux qu'il fait lui-même, pour conserver ce vestige de l'occupation chame. Tous les membres présents sont d'avis qu'il convient que la Société, autant que ses moyens le lui permettront, s'associe à l'Ecole Française d'Extrême-Orient pour engager les Annamites à respecter les témoins du passé.

L'ordre du jour appelle la lecture des communications suivantes :

Poésies (pour « Hué pittoresque ») MM. Lan (Jean Jacnal) ; D'Guibier ; F. G. H. ; S. M. Minh-Mạng ; S. M. Thiệu-Trị ; S. M. Tự-Đức.

E. Gras : Promenade nocturne (« Hué Pittoresque ») ; D'Gaide, Note au sujet du transfert du cimetière de Thuận-An ; rapport du D'Marque.

Ô châu cùnlục (suite), traduction de MM. Nguyễn-Duy-Tích et Lê-Văn-Miền ; notes de M. L. Cadière.

Le P. Cadière fait remarquer qu'il s'est aperçu bien des fois combien les membres de la Société qui voulaient étudier un point quelconque de l'histoire d'Annam ou de l'histoire de Hué, souffraient du manque d'instruments de travail. Les bibliothèques de Hué, à part le fond chinois du Tân-Thơ-Viện, sont fort pauvres en livres historiques concernant l'objet des études de la Société. Le Rédacteur du Bulletin met bien sa bibliothèque personnelle à la disposition de ses collègues ; mais cette bibliothèque est incomplète. Il serait très utile, indispensable même, que la Société, maintenant

qu'elle dispose de quelques ressources, consacraît chaque année une certaine somme à la constitution d'une bibliothèque de travail, présentant surtout un caractère historique. Il serait bon aussi que l'on dressât dès à présent le catalogue des ouvrages historiques intéressant Hué qui se trouvent à la bibliothèque de la Résidence Supérieure, à la bibliothèque du cercle de la Rive droite et à celle du cercle de la Rive gauche.

Le Président approuve pleinement ce projet. MM. le Lieutenant Cantin et Cosserat veulent bien se charger de dépouiller les bibliothèques des deux cercles. Tout le monde approuve en principe la constitution d'une bibliothèque appartenant à la Société.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 6 juillet 1916.

Présidence de M. Orband.

Assistaient à la séance : MM. Bœuf, Cadière, Cosserat, Đặng-Ngọc-Oánh, S. E. Đoàn-Đình... , Fonfreide, Gaide, Gras, S. E. Hồ-Đắc... , Hồ-Đắc-Hàm, Hồ-Đắc-Khải, Laborde, Lê-Khắc-Thứ, Martin, Morineau, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Văn-Trình, Orband, Russier, Sogny, Tassel, Tôn-Thất Quảng, Tôn-Thất Trại, Ưng-Bằng, Ưng-Trình, et Võ-Liêm.

Sont admis membres adhérents : MM. Bardon, Ingénieur des Travaux Publics ; Đặng-Cao-Đệ, Tri-Phu de Thiệu-Hóa ; Tôn-Thất Chiêm-Thiệt, Tri-Huyện ; Mir, Commis des Services Civils ; Rebelle, Receveur des Douanes et Régies.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 31 mai.

Le Président lit quelques passages de lettres de M. Nadaud toujours en traitement pour les graves blessures reçues au combat de Frise.

M. Cadière nous dit comment, d'après Mgr. Pellerin, l'empereur de Chine conféra l'investiture à Tự-Đức.

M. Hồ-Đắc-Khải nous communique une étude sur les instruments de musique annamites.

M. Morineau signale qu'il serait de toute équité de conserver à Hué le souvenir de l'Ingénieur Bourard qui a tant contribué à l'embellissement de la ville. M. Sogny répond que la passerelle jetée sur le canal de Đông-Ba est généralement appelée « Pont Bourard ». Il suffirait donc, ajoute M. Morineau, d'y poser une plaque semblable à celles indiquant le nom des rues de la ville. L'assemblée décide d'écrire dans ce sens à M. le Résident de Thừa-Thiên

M. Cadière lit une lettre de M. Cosserat qui demande la constitution d'une bibliothèque composée de tous les livres qu'on pourrait se procurer, traitant des hommes et des choses faisant l'objet de nos études.

M. Russier fait connaître à la Société que son intention est de constituer au Quốc-Học une bibliothèque, qui serait mise à la disposition de tous ceux qui voudraient y puiser, et principalement des Amis du Vieux Hué.

Le Rédacteur du Bulletin fait remarquer que la bibliothèque du Quốc-Học ne ferait pas double emploi avec celle que l'on se propose d'établir à la Société des Amis du Vieux Hué, car la bibliothèque du Quốc-Học sera nécessairement d'intérêt général, tandis que la nôtre serait composé principalement d'ouvrages historiques ou descriptifs ayant trait à Hué, directement ou indirectement, d'ouvrages spéciaux, que la première sera peut-être portés à laisser un peu de côté, étant donné l'amplitude de son cadre.

En tout cas, la conclusion est que les deux organismes, quand ils auront reçu un commencement d'exécution, devront, tout en restant indépendants, être unis étroitement.

La séance est levée à 7 h.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 1^{er} août 1916.

Présidence de M. Orband.

Assistaient à la réunion : MM. Bardon Bœut, Cadière, Cosserat, Đặng-Ngọc-Oánh, Dương-Sung, Fortier, Gaide, Gras, Hồ-Đắc-Khải, Laborde, Lepreux, Lê-Khắc-Thứ, Martin, Nguyễn-Đôn, Orband, Sogny, Tassel, Tôn-Thất-Trại, Ưng-Trình et Ưng-Úy.

La candidature de M. Girard, Directeur de la Société Agricole de Suzannah (Saison) est acceptée.

M. Đặng-Ngọc-Oánh lit une étude très complète sur la cérémonie d'intronisation de Sa Majesté Khải-Định.

Le P. Cadière lit quelques articles du *Journal des Débats* des 28 mai, 7 juin et 18 juin 1916, et du *Mercure de France* du 16 juin 1916, relatifs aux travaux de la Commission du Vieux Paris instituée dans le sein du Conseil Municipal de Paris. Cette commission se propose de dresser un inventaire général des vestiges subsistant de la vieille cité. Sur chaque monument, elle établira un dossier dont l'ensemble formera le casier artistique et archéologique de la ville. Elle commence son travail par des promenades où sont relevés tous les souvenirs intéressants du passé. Le *Mercure de France* regrette que cette œuvre n'ait pas été commencée plus tôt. Tâchons, à Hué, de ne pas mériter ce reproche.

Notre collègue lit ensuite un article du *Journal des Débats* du 14 mai 1916. A Paris, des artistes, des personnes de goût, en même temps des patriotes, se préoccupent de relever l'industrie du jouet parisien. Il existe aussi un jouet annamite, un jouet de Hué ; on peut en voir des spécimens

presque toute l'année, mais surtout pendant les semaines qui précèdent le *lết*, au marché de Đò.ing-Bà. Il y a une dizaine d'années, la production était beaucoup plus soignée. Notre collègue pense qu'un concours de jouets, annoncé à l'avance, aurait d'heureux effets, peut-être, sur la fabrication de ces modestes manifestations de la joie populaire.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Cosserat et Laborde, on tombe d'accord en principe qu'il serait bon de réunir une collection de ces petits jouets en terre, pour voir ce qu'on pourrait décider sur cette question.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 30 août 1916.

Présidence de M. Orband.

Sont présents à la séance : MM. Bœuf, Bernard, Cosserat, Đặng-Ngọc-Oánh, Dương-Sung, Gaide, Gras, Hồ-Đắc-Hàm, Lê-Khắc-Thư, Nguyễn-Đình-Hiến, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Văn-Trình, Orband, Sogny, Tassel, Tôn-Thất Trại, Tôn-Thất Chiêm-Thiệt, Ưng-Bằng (Chánh-Sứ), Ưng-Trình et Võ-Liêm.

Sont admis membres adhérents MM. Guillemain, Administrateur des Services Civils, et Ưng-Tiên, Tri-Huyện de Quỳnh-Lưu (Nghệ-An).

En l'absence de M. P. Cantin, le Président lit son étude sur la Concession française de Hué de 1884 à 1889 : Projet de défense ; réalisation.

M. Nguyễn-Đình-Hoè nous parle de la pagode Diệu-Đê.

M. Sogny donne lecture d'un article de M. Ngô-Đình-Khôi sur l'investiture donnée à Tự-Đức par l'empereur de Chine, d'après les documents officiels. Cette étude sera publiée à la suite de l'intéressante communication faite par le P. Cadière, sur ce sujet, à la réunion du 6 juillet 1916.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 29 septembre 1916.

Présidence de M. Orband.

Assistaient à la séance : MM. Bardon, Bœuf, Cantin, Cosserat, Daydé, S. E. Đoàn-Đình..., Đặng-Ngọc-Oánh, Fonfreide, Gaide, Gras, Hồ-Đắc-Hàm, Laborde, Lan, Lepreux, Martin, Lê-Khắc-Thư, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Văn-Trình, Orband, Sogny, Tassel, Tôn-Thất Quảng, Tôn-Thất Chương, Ưng-Bằng (Chánh-Sứ), Ưng-Trình et Võ-Liêm.

Sont reçus membres adhérents de l'Association : MM. Donnat, Chef de bataillon, commandant d'armes à Hué ; Hường-Đề, Interprète de Sa Majesté l'Empereur d'Annam ; Marbœuf, Garde principal des Forêts ; Nguyễn-Toại, Tri-Huyện de Quảng-Điền (Thừa-Thiên) ; Sauvage, Entrepreneur à Hàiphong ; Võ-Vọng, Tri-Huyện de Hương-Hóa (Quảng-Trị) et Ưng-Bằng, Lạng-Trung du Cẩn-Tín.

Le Président lit la préface que lui a fait parvenir de Hanoi le Rédacteur du Bulletin pour le numéro consacré au « Hué pittoresque ».

M. Sogny donne lecture d'une étude de M. A. Bonhomme sur la cannelle royale.

M. Orband lit une biographie anecdotique de l'empereur Gia-Long, puis il communique aux membres présents les premières feuilles du Bulletin du « Hué Pittoresque ».

L'Assemblée vote des remerciements à M. Cadière, Rédacteur du Bulletin, pour le dévouement dont il fait preuve en vue de donner à nos publications un caractère de plus en plus intéressant, de plus en plus artistique.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.

Séance du 7 novembre 1916.

M. Cadière préside en l'absence de M. Orband. Sont présents : MM. Bardon, Bœuf, Cosserat, Cadière, Dương-Sung Fortier, D'Gaide. Gras, Hồ-Đắc-Đề, Hồ-Đắc-Hàm, Laborde, Lê-Khắc-Thứ, Martin, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Văn-Trình, Phùng-Duy-Cần, Sogny, Tôn-Thất Chương, Ưng-Trình et Võ-Liêm.

Sont admis membres adhérents : MM. le D'Guillon, Médecin-Major de 1^{re} classe des Troupes coloniales à Tourane ; Parraud, Garde principal des Forêts ; Võ-Huy-Quỳnh, Bang-Tá à Thanh-Hóa ; Lebrun, Administrateur des Services Civils, à Chợ-Lớn (Cochinchine).

Le Rédacteur du Bulletin rend compte de son voyage à Hanoi et communique de nouvelles feuilles et quelques hors teste du numéro consacré au « Hué Pittoresque ».

Il donne la liste d'une dizaine de relations de voyageurs qui ont vu le vieux Hué, soit dans le courant du XVIII^e siècle, soit dans les premières années du XIX^e. Ces textes, qu'il a apportés à Hué, grâce à la complaisance de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, seront recopiés et fourniront, pour le Bulletin, la matière de communications intéressantes.

Il rend hommage ensuite à l'amabilité du Général Lombard et de son chef d'Etat-major, le Colonel Morel, qui lui ont fait recopier certains documents importants qui étaient conservés à la place de Hanoi, et qui concernent les événements de 1885 à Hué.

M. L. Cadière lit une fort intéressante étude relative à l'ambassade du lieutenant de vaisseau Brossard de Corbigny, à Hué en 1875.

Le Secrétaire :

L. SOGNY

Séance du 4 décembre 1916.

Présidence de M. Orband :

Assistent à la séance : MM. Bardon, Bœuf, Cantin, Cosserat, Daydé, Đặng-Ngọc-Oánh, Dương-Sung, Fortier, D'Gaide, Gras, S. E. Đoàn-Đinh..., Hồ-Đắc-Đệ, Hồ-Đắc-Hàm, Laborde, Lê-Khắc-Thứ, Lepreux, Martin, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Đình-Hiền, Nguyễn-Đôn, Orband, Phung-Duy-Cần, Sogny, Tassel, Tồn-Thất Tè, Tồn-Thất Quảng, Tồn-Thất Chương Ứng-Trình et Võ-Liêm.

Sont admis membres adhérents : MM. Phérivong, Inspecteur Général des Colonies ; Merveilleux, Médecin Inspecteur de la Santé en Indochine ; Joyeux, Directeur des écoles d'art indigène à Saigon ; Toussaint, Avocat général à Hanoi ; L. Conte, Ingénieur en chef, directeur des Travaux Publics de la Cochinchine ; Tồn-Thất Te, Phủ-Doãn de Thừa-Thiên ; Tồn-Thất Chữ, Án-Sát de Vĩnh ; Lê-Binh, Professeur au collège Quốc-Tử-Giám ; Khiếu-Tam-Lữ, Tri-Phủ de Thọ-Xuân (Thanh-Hóa).

Le Président signale à l'assemblée que M. Charles, Gouverneur Général p. i, Président d'honneur, lui a manifesté le désir d'être compris au nombre des membres adhérents de l'Association. Les sociétaires présents chargent le Président de témoigner les remerciements de la Société pour l'intérêt qu'a toujours porté à ses travaux M. le Gouverneur Général Charles.

Ont demandé à s'abonner au Bulletin des A. V. H : la Mairie de Chợ-Lớn ; la Province de Chợ-Lớn ; le Cercle Colonial de Saigon.

Le Président lit une lettre du président de la Société des Etudes Indochinoises à Saigon qui signale la propagande qu'il entreprend en Cochinchine pour faire connaître notre publication dans cette partie de l'Union Indochinoise.

Communication est donnée d'une lettre du camarade Délétie, capitaine, sur le front de la Somme, qui signale que notre ami II. Le Bris, lieutenant, déjà cité à l'ordre du jour a été grièvement blessé par une torpille aérienne. Le bataillon des Tirailleurs indochinois a été félicité par le général commandant les étapes de l'avant (vifs applaudissements). M. Cosserat lit une étude intitulée « Souvenirs de la Compagnie Hollandaise », et M. Orband donne lecture d'un article de M. Ứng-Úy sur la cérémonie Hạp-Hương.

Le Président informe les membres présents qu'une excursion à la sépulture de Gia-Long sera incessamment organisée.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY

Séance du 29 décembre 1916.

Présidence de M. Orband.

Assistaient à la réunion :

MM. Bardon, Bœuf, Cadière, Cantin Davdé, C'Donnat, Gras, Guibier, Fonfreide, S. E. Doan Ministre des Finances, S. E., Hồ Ministre de l'Instruction publique, MM. Hồ-Đắc-Hàm, Hồ-Đắc-Khải, Dương-Sung, Laborde, Lan, Lanneluc, Lê-Bính, Lê-Văn-Miền, Lê-Khắc-Thứ, Morineau, Martin, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Văn-Trình, Nguyễn-Đôn, Orband, Parraud, Phùng-Duy-Cẩn, Rigaux, Sogny, Tassel, Tôn-Thất-Chiêm-Thiệt, Tôn-Thất-Chương, Tôn-Thất-Sa, Ưng-Bàng (Chánh-Sứ), Ưng-Trình, Võ-Liêm.

Les candidatures de Madame Caggini ; MM. le Capitaine Dupeuble ; Bauer, Inspecteur des Bâtiments civils ; Réthoré, Inspecteur des Chemins de fer, Phạm-Liệu, Thị-Lang au Ministère de l'Intérieur ; Khiêu-Tam-Lử; Tri-Phủ de Thọ-Xuân, sont mises aux voix. Toutes sont acceptées à l'unanimité.

Le Président donne lecture d'une lettre de notre camarade Délétie annonçant que le Lieutenant H. Le Bris, membre du Vieux Hué, a été blessé grièvement dans la Somme. Il lit son rapport sur la marche de l'Association pendant l'année 1916 et expose la situation financière.

Le Rédacteur du Bulletin, dans son rapport de fin l'année, exprime le désir de voir une partie des fonds disponibles réservée à la constitution d'une bibliothèque et à l'érection de stèles commémoratives.

Il est procédé au renouvellement du Bureau. M. Gras propose de réélire par acclamation MM. Orband, Président, Cadière, Rédacteur du Bulletin, Sogny, Secrétaire. Adopté. La candidature de M. Cosserat est proposée à l'Assemblée pour les fonctions de Trésorier ; elle est acclamée.

Sont excusés, M. Rigaux et Tasse1 qui n'ont pu terminer leurs études sur les « poteries du Long-Thọ », et le « paravent des cent félicités » ; leurs articles seront lus à une prochaine séance.

M. Cadière lit une étude pleine d'intérêt sur un séjour que fit à Hué en 1884 l'auteur à la fois exact et humoristique de *Au Tonkin*, Rollet de l'Isle ; il donne ensuite lecture d'un article intitulé : « Sauvons nos pins », qui lui vaut les chaleureuses félicitations de l'assemblée.

Le Président déclare qu'il fait siennes les conclusions de cet article, qu'il va faire traduire l'article en chinois pour le communiquer à Leurs Excellences les Ministre, et que la Société doit t'aire des efforts pour sauver les bois de pins qui donnent tant de charmes aux environs de Hué.

S. Ex. le Ministre des Finances assure la Société qu'il fera tout ce qui dépend de lui pour atteindre ce résultat.

M. Gras propose la constitution d'une sous-commission qui aurait pour mission d'élaborer un projet le plus complet possible d'organisation de propagande, de réclame touristique en faveur de Hué. Adopté.

Cette sous-commission sera constituée lors d'une prochaine réunion qui se tiendra spécialement à cet effet.

La prochaine séance est fixée au mercredi 31 janvier 1917.

Le Président :

R. ORBAND.

Le Secrétaire :

L. SOGNY.



ASSOCIATION DES « AMIS DU VIEUX HUÉ »

LISTE DES MEMBRES

Présidents d'Honneur.

Monsieur le Gouverneur Général ; Sa Majesté l'Empereur d'Annam.
Monsieur le Résident Supérieur en Annam.
Monsieur le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Membres d'Honneur :

S. E. le Ministre de l'Intérieur.
S. E. le Ministre de la Justice.
S. E. le Ministre des Rites.
S. E. le Ministre des Travaux Publics.
S. E. le Ministre de l'Instruction Publique.
S. E. le Ministre des Finances.

Bureau pour l'année 1916 :

MM. ORBAND, R., Président.
CADIÈRE, L., Rédacteur du Bulletin.
BERNARD, C., Trésorier.
SOGNY, L., Secrétaire.

Bureau pour l'année 1917 :

MM. ORBAND, R., Président.
CADIÈRE, L., Rédacteur du Bulletin.
COSSERAT, H., Trésorier.
SOGNY, L., Secrétaire.

Membres adhérents :

M. AUROUSSEAU, L., Membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, mobilisé en France.

- MM. ANDRÉ, Conducteur des Travaux Publics,, Hanoi.
ANZIANI, Négociant, Qui-Nhơn.
AUCLAIR, C., Inspecteur des Bâtiments Civils, Huê.
BIENVENUE, R., Administrateur des Services Civils, Paris.
BERNARD, C., Pharmacien, Huê.
BOGAERT, H., Industriel, Huê.
BONHOMME, A., Administrateur des Services Civils, Quảng-Trị.
BLANC, Pharmacien militaire, Huê.
BROUSMICHE, E., Pharmacien, France.
S. A. le Prince BỬU-LIỆM, Huê.
BAUCHE, J., Chef du Service Vétérinaire, Huê.
BRANDELA, Représentant de la Standard Oil CY., Tourane, mobilisé en France.
BAIVY, O., Artiste musicien, Hanoi.
BOYER, Administrateur des Services Civils, Huê.
BŒUF, A.-M., Professeur, Huê.
BESSON, P., Administrateur des Services Civils, mobilisé en France.
BESSE DE LAROMIGUIÈRE, C.-P., Commis principal des Services Civils, Faifoo.
BARDON, E., Ingénieur des Travaux Publics, Huê.
BAUER, P., Inspecteur des Bâtiments Civils, Huê.
M^{me} CAGGINI, Tourane.
MM. CADIÈRE, L., de la Société des Missions étrangères, Huê.
CANTIN, P., Officier d'Administration d'Artillerie, Huê.
CARLOTTI, A.-L., Administrateur des Services Civils, Huê.
CHÂTEL, Y.-C., Administrateur des Services Civils (en France).
COSSERAT, H., Représentant de commerce, Huê.
CONSTANTIN, L., Directeur Général des Travaux Publics, Hanoi.
CUÉNIN, Négociant, Tourane.
CAPDEVILLE G., Entrepreneur, Chợcui (Faifoo).
CUNHAC, E., Administrateur des Services Civils, Dalat.
COTTEZ, L.-J., Administrateur des Services Civils, Sông-Câu.
CHARLES, J.-E., Gouverneur Général de l'Indochine p. i.
CONTE, L., Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Saigon.
DUCRO, V., Inspecteur des Bâtiments Civils, Hanoi.
DAYDÉ, G., Directeur du Collège Quốc-Học, Huê.
DESCAVES, J., Ingénieur, Lieutenant, mobilisé en France.
DUPUY VOLNY Administrateur des Services Civils, mobilisé en France.
DELVAUX A., de la Société des Missions étrangères, à Nhu-Lý, par Quảng-Trị.
ĐẶNG-NGỌC-OÁNH, Tham-Tá du Cơ-Mật, Huê.
DÉLÉTIE, H., Professeur, Capitaine, mobilisé en France.
DELMAS, St. Administrateur des Services Civils, Đồng-Hới.
DUJARDIN, M., Garde principal des Forêts, Tourane.
DAURELLE, Négociant Hanoi.
S.E. ĐOÀN-ĐÌNH-DUYỆT, Ministre des Finances, Huê.

MM. DƯƠNG-SUNG, école des Hậu-Bổ, Huế.

DESPAUX, E., Conducteur des Travaux Publics, Dalat.

DUVAL, A., Avocat-défenseur, Saigon.

DONNAT, Chef de Bataillon, Commandant d'Armes, Huế.

DUPEUBLE, A.-C., Capitaine, Huế.

ĐẶNG-CAO-ĐỆ, Tri-Phủ de Thiệu-Hóa (Thanh-Hóa).

ESCALÈRE, L., de la Société des Missions étrangères, mobilisé en France.

FAJOLLE, A., Employé de commerce, mobilisé en France.

FINOT, L., Directeur de l'Ecole Française d'Etrême-Orient, Hanoi.

D'FISTIÉ, Médecin-Major au Bataillon de Tirailleurs annamites,
Djibouti.

FONFREIDE, F., Administrateur des Services Civils, Huế.

FORAY, Avocat, Saigon.

FORTIER, G., Payeur, Huế.

FRIÈS, J., Administrateur des Services Civils, Qui-Nhơn.

D'GAIDE, L., Médecin Principal des Troupes coloniales, Chef du
Service de la Santé, Huế.

GLÉNADEL, F., Négociant, Tourane.

GUIBIER, H., Chef du Service des Forêts, Hué.

GRAS, E., Trésorier particulier de l'Annam, Huế.

GUIRAUD, J.-G., Administrateur des Services Civils, Huế.

GIACOMONI, F.-X., Commis des Services Civils, mobilisé.

GARNIER, L., Résident Supérieur au Laos, Vientiane.

GIRARD, E., Directeur de la Société agricole de Suzannah, Saigon.

GUILLEMAIN, E., Administrateur des Services Civils, Huế.

D'GUILLON, Médecin-Major des Troupes Coloniales, Tourane.

GUIRAUD, Pharmacien, Huế.

HOLBÉ, T.-V., Docteur en Pharmacie, Saigon.

HỒ-ĐẮC-ĐỆ, Đốc-Học du Thừa-Thiên, Huế.

HỒ-ĐẮC-HÀM, Professeur au Collège des Hậu-Bổ, Huế.

HỒ-ĐẮC-KHẢI, Cử-Nhơn, Quảng-Trị.

HƯỜNG-ĐỆ, Interprète de S. M. l'Empereur d'Annam, Huế.

IZARD, A., Receveur des Postes, Qui-Nhơn.

JÉRUSALÉMY, R.-M., Administrateur des Services Civils, prisonnier de
guerre en Allemagne.

D'JUDET DE LA COMRE, Médecin-Major des T. C., en France.

JOYEUX, A., Directeur des écoles d'art indigène, Saigon.

KERBRAT, E., Administrateur des Services Civils, en France.

LACOMBE, A., Administrateur des Services Civils, mobilisé en France.

LE BRIS, H., Professeur, Lieutenant, en France.

LE BRIS, E., Professeur, mobilisé en France.

LE FOL, A., Administrateur des Services Civils, Huế.

LEMAIRE, L., Administrateur des Services Civils, Hà-Tĩnh.

LEROY, G., Entrepreneur, Hué.

LESTERLIN, P., Administrateur des Services Civils, Faifoo.

LEVÊQUE, L., Administrateur des Services Civils, Lieutenant, en France.

- MM LEVADOUX, E., Commis des Services Civils, mobilisé en France.
LÊ-BINH, Professeur en Quốc-Tử-Giám.
LANNELUC, G., Inspecteur de la Garde indigène, Hué.
LAN, J., Chef des Services Agricoles et Commerciaux, Hué.
LOISI, C., Conducteur des Travaux Publics, Cam-Lộ (Quảng-Trị).
LE MARCHANT DE TRIGON, H., Résident Supérieur *p. i.* en Annam.
LEPREUX, A., Commis de Trésorerie, Hué.
LABORDE, J.-A., Administrateur des Services Civils, Hué.
LÊ-VĂN-MIỀN, Sous-Directeur du Collège des Hậu-Bổ, Hué.
LÊ-KHẮC-THỨ, au Nội-Vụ, Hué.
MASSON, H., Ingénieur en Chef des Travaux Publics, Hué.
D'MESLIN, Médecin-Major des T. C., en France.
MORINEAU, R., de la Société des Missions étrangères, Lại-An, près Hué.
M^{me} MURAIRE, Tourane.
MM. MARTIN, A., Ingénieur des Travaux Publics, Hué.
Dr MILLIOUS, P., Médecin-Major des T. C., en France.
MAYBON, CH., Directeur de l'Ecole municipale française à Shanghai.
MARC, Colon, Nha-trang.
MARTIN, Pharmacien, Hanoi.
MIRVILLE, J., Ingénieur d'électricité T.S.F. Bach-Mai, Hanoi.
MORIN, Négociant, Tourane.
MIR, A., Commis des Services Civils, Hué
MARBŒUF, A., Garde principal des Forêts, Hué.
D'MOTAIS, Médecin-Major des T. C., Hué.
D'MERVEILLEUX, Médecin Inspecteur des T. C., Hanoi.
NADAUD, G., Garde principal des Forêts, mobilisé en France.
NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ, Directeur du Collège des Hậu-Bổ, Hué.
NGUYỄN-VĂN-TRÌNH, Directeur du Quốc-Tử-Giám, Hué.
NGUYỄN-DUY-TÍCH, Bô-Chánh, Thanh-Hoa
NGUYỄN-ĐỒN, Phó-Giám-Làm au Nội-Vụ, Hué.
NGUYỄN-VĂN-HIỀN, Délégué royal après des ouvriers annamites en France.
NGUYỄN-HY, Thừa-Biện au Cơ-Mật, Hue.
NGUYỄN-ĐÌNH-HIỀN, Phủ-Thừa du Thừa-Thiên, Hué.
NGUYỄN-CÔNG-THỊNH, Secrétaire interprète des Résidences, Hué.
NGUYỄN-KHOA-TÀN, Bô-Chánh, Vinh.
NGUYỄN-KHOA-KỲ, Tri-Huyện de Hoảng-Hóa (Thanh-Hóa).
NGUYỄN-TOẠI, Tri-Huyện de Quảng-Diễn (Thừa-Thiên).
ORBAND, R., Administrateur des Services Civils, Hué.
O'NEIL, Lieutenant de Vaisseau, attaché à l'Etat-Major de l'armée russe en France.
PERREAUX, E.-A, de la Société des Missions étrangères, en France.
DE PIREY, H., de la Société des Missions étrangères, à Bô-Liêu, par Quảng-Trị.
D'PELTIER, M., Médecin des T. C., Hué.
M^{me} POULET, Paksé.
M. PHÉRVONG, C.. Inspecteur Général des Colonies, Paris.

MM. PARRAUD, A.-F., Garde principal des Forêts, Huê.

PHÙNG-DUY-CẦN, Thừa-Biên au Ministère des Travaux Publics, Huê.
D'REBOUL-LACHAUX, H., Médecin Principal des T. C., Afrique Occidentale.

RUSSIER, H., Inspecteur Conseil de l'Enseignement en Indochine, Hanoi.

RICARDONI, J.-B., Professeur, mobilisé en France.

RIGAU, M., Directeur des Etablissements du Long-Thọ, Huê.

RIVIÈRE, R.-J., Professeur, mobilisé en France.

ROLLAND, C., Chef de Bureau aux Travaux Publics, Huê.

ROUVET, J., Commis des Postes et Télégraphes, Huê.

ROBIN, R., Administrateur des Services Civils, Thanh-Hóa.

REBELLE, A., Receveur des Douanes, Bền-Thủy (Vinh).

RÉTHORÉ, E., Inspecteur des Chemins de fer, Huê.

D'SALLET, A., Médecin-Major des T. C., Faifoo.

SOGNY, L., Chef de Bureau à la Résidence Supérieure, Huê.

SAUVAGE, Armateur, Hanoi.

TOUSSAINT, Avocat Général, Hanoi.

D'TANVET, CH., Médecin-Major des T. C., en France.

TASSEL, Directeur de l'Ecole professionnelle, Huê.

DE TASTES, Administrateur des Services Civils, Résident de Quảng-Ngãi.

TUTIER, Négociant, Huê.

TORTEL, Industriel, Nam-Định.

THÁI-VĂN-TOÀN, Secrétaire des Résidences, Vinh.

TÒN-THÀT SA, Professeur de dessin à l'Ecole professionnelle, Huê.

TÒN-THÀT QUẢNG, Tá-Lý au Ministère de l'Instruction Publique, Huê.

TÒN-THÀT TRẠI, Thừa-Biên au Ministère de l'Intérieur, Huê.

TÒN-THÀT NGÀN, Ecole des Hậu-Bổ, Huê.

TÒN-THÀT CHƯƠNG, Ecole des Hậu-Bổ, Huê.

TÒN-THÀT CHIÊM-THIỆT, Tri-Huyện de Hương-Trà (Thừa-Thiên).

TÒN-THÀT CHỮ, Án-Sát de Vinh.

TÒN-THÀT TÊ, Phủ-Doãn du Thừa-Thiên.

ỪNG-TRÌNH, Sous-Directeur du Collège Quốc-Tử-Giám, Huê.

ỪNG-BÀNG, Chánh-Sứ au Xương-Lãng, Huê.

ỪNG-ỦY, Tri-Huyện de Nông-Công (Thanh-Hóa).

ỪNG-TIỀN, Tri-Huyện de Quỳnh-Lưu (Nghệ-An).

ỪNG-BÀNG, Lạng-Trung du Cán-Tín, Hue.

VÕ-LIỆM, Tham-Tri au Ministère de la Guerre, Huê.

VÕ-HUY-QUINH, Bang-Biện à Thanh-Hóa.

VÕ-VỌNG, Tri-Huyện de Hương-Hóa (Quảng-Trị).

Service du Bulletin.

Hommage :

Le Gouvernement Général de l'Indochine et S. M. l'Empereur d'Annam.
La Résidence Supérieure en Annam (bibliothèque).

La Résidence Supérieure en Annam, (dépôt légal),
Ministère de l'Intérieur, Hué.
Ministère de la Justice, Hué.
Ministère des Rites, Hué.
Ministère de la Guerre et des Travaux Publics, Hué.
Ministère de l'Instruction Publique, Hué.
Ministère des Finances, Hué.
S. G. Mgr. CASPAR, ancien évêque de Hué, Obernay (Alsace).
M. FOUCHER, Professeur à la Sorbonne, rue de Staël, 16, Paris.
M. SÉNART, Membre de l'Institut, Rue François 1^{er}, 18, Paris.
M. SYLVAIN LÉVI, Professeur au Collège de France, rue de la Brosse,
9, Paris.
Touring-Club français : Section du Tourisme colonial, avenue de la
Grande-Armée, 65, Paris.
Le Musée Guimet, place d'Iéna, Paris.
Tàn-Thơ-Viện (bibliothèque de la Cour, Hué.)
Société sportive indigène, Hué.

Echange de publications :

Ecole Française d'Extrême-Orient, Hanoi.
Revue Indochinoise, Hanoi.
Société d'Etudes indochinoises, rue Lagrandière, 16, Saigon.
Société d'Histoire des Colonies françaises, Palais Royal, Galerie
d'Orléans, 34, Paris.
Comité archéologique de l'Indochine, Ministère de l'Instruction Publi-
que, rue de Grenelle, 110, Paris.
Comité de l'Asie Française, rue Cassette, 19-21, Paris.

Abonnement ou achat :

La Résidence Supérieure au Laos.
La Direction de l'Enseignement en Annam, Hué.
La Direction de l'Ecole professionnelle, Hué.
L'Ecole des Hậu-Bồ, Hué.
Le Collège Quốc-Tử-Giám, Hué.
Le Cercle de la Rive droite, Hué.
M le Directeur des Affaires politiques au Gouvernement Général, Hanoi.
Le Cercle Colonial, Saigon.
La Société amicale artistique franco-annamite, Hanoi.
La Mairie de Chợ-Lớn, Cochinchine.
La Province de Chợ-Lớn, Cochinchine.

M. SZYMANSKI, Directeur de la Banque de l'Indochine, Hanoi.

Le Đốc-Học de Thanh-Hoá.

Le Đốc-Học de Vĩnh.

Le Đốc-Học de Hà-Tĩnh.

Le Đốc-Học de Đồng-Hới.

Le Đốc-Học de Quảng-Trị.

Le Đốc-Học de Thừa-Thiên.

Le Đốc-Học de Quảng-Nam.

Le Đốc-Học de Quảng-Ngãi.

Le Đốc-Học de Bình-Định.

Le Đốc-Học de Phú-Yên.

Le Đốc-Học de Nha-trang.

Le Đốc-Học de Phan-thiết.



BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ

III. — N° 4. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1916

SOMMAIRE

Communications faites par les membres de la Société.

Le Temple des Lettres (U'NG-TRINH; illustrations de T. ORDIONI....	365
La Concession française de Hué de 1884 à 1889: projets de défense; réalisation (P. CANTIN)	379
Au sujet du monogramme de la Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales: les Canons de la Résidence Supérieure (H. COSSERAT)	389
La pagode Diêu-Đề (NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ)	395
Les Européens qui ont vu le Vieux Hué: Rollet de l'Isle (L CADIÈRE)	401
La Cannelle royale (A. BONHOMME).....	419
Ephémérides annamites (R. ORBAND).....	423
Sauvons nos pins! (L CADIÈRE).....	437
Notes, discussions, renseignements: Sur une Statuette bouddhique conservée au Tân-Thơ-Viện (E. GRAS), p. 445. — Le Cimetière français de Thuận-An, p. 446. - La Citadelle chame des Arènes, p. 450. — La chaudière de Bích-La-Soi, p. 450. — La Berge de la chute de cheval	450
Notice nécrologique (R. ORBAND).....	451

Documents concernant la Société.

Hommage au Lieutenant Monier (H. ORBAND).....	453
Hommage à L. Dumoutier (L.CADIÈRE).....	455
Nos héros.	457
Rapports des membres du Bureau sortant, sur l'année 1915: Rapport du Président (R. ORBAND), p. 461. - Rapport du Rédacteur du Bulletin (L. CADIÈRE).....	465
Rapports des membres du Bureau sortant, sur l'année 1916: Rapport du Président (H. ORBAND), p. 469. - Rapport du Rédacteur du Bulletin (L. CADIÈRE).....	471
Comptes-rendus des réunions de l'Association des « Amis du Vieux H u é »	475
Liste des membres.	495

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

